

Conseil municipal du 14 avril 2023 : délibérations

- 1°) Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023 ;
- 2°) Compte de gestion 2022 du comptable public ;
- 3°) Bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions immobilières ;
- 4°) Bilan annuel 2022 des actions de formation des élus ;
- 5°) Etat annuel 2022 des indemnités de toutes natures versées aux élus ;
- 6°) Compte administratif 2022 ;
- 7°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;
- 8°) Taux d'imposition 2023 ;
- 9°) Budget primitif 2023 ;
- 10°) Subvention au C.C.A.S. ;
- 11°) Subventions aux associations ;
- 12°) A.L.S.H. été 2023 : modification de la période du mini-camp de juillet ;
- 13°) Achat d'électricité pour la période 2025 – 2027 : convention auprès de l'U.G.A.P. ;
- 14°) Contrat d'apprentissage au service technique ;
- 15°) Compte-rendu de l'emploi des décisions.



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 1

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;
* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;
* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Compte de gestion 2022 du comptable public

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Les écritures dressées dans le compte de gestion de l'exercice 2022 par les comptables publics, d'une part, monsieur Jean Marty du 1^{er} janvier au 28 février 2022, d'autre part, monsieur Benoît Hélias du 1^{er} mars au 31 décembre 2022, enfin, monsieur Nicolas Martin du 1^{er} janvier au 23 février 2023, sont conformes à celles de l'ordonnateur dans son compte administratif.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022.



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;
* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Compte de gestion 2022 du comptable public

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Les écritures dressées dans le compte de gestion de l'exercice 2022 par les comptables publics, d'une part, monsieur Jean Marty du 1^{er} janvier au 28 février 2022, d'autre part, monsieur Benoît Hélias du 1^{er} mars au 31 décembre 2022, enfin, monsieur Nicolas Martin du 1^{er} janvier au 23 février 2023, sont conformes à celles de l'ordonnateur dans son compte administratif.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022.

Décision

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les comptables publics accompagné notamment des informations relatives aux comptes de tiers, ainsi que l'état récapitulatif de l'actif et du passif ;
 - après s'être assuré que les comptables publics ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans les écritures ;
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 à la date de clôture de l'exercice ;
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par les comptables publics, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Bourblanc', written over a faint grid background.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

LA CHAPELLE SAINT AUBIN BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Jean MARTY

M Benoit HELIAS
M Nicolas MARTIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 28/02/2022

DU 01/03/2022 AU 31/12/2022
DU 01/01/2023 AU 07/03/2023

072033 SGC LE MANS METROPOLE ET AMENDES

Population 2344
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	40
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 41</u>

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200658-20230414-20230414DCM02-DE
en date du 18/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230414DCM02

<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 73</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>74</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	4,55	Dotations	606,38
Terrains	4 193,74	Fonds Globalisés	4 029,64
Constructions	19 399,51	Réserves	21 691,66
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	472,24	Différences sur réalisations d'immobilisations	-258,63
Immobilisations corporelles en cours	3 315,56	Report à nouveau	4 199,94
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	510,72
Autres immobilisations corporelles	740,85	Subventions transférables	1,21
Total immobilisations corporelles (nettes)	28 121,90	Subventions non transférables	2 037,43
Immobilisations financières	0,15	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	28 126,60	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	32 818,35
Créances	44,36	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	4 855,46	Fournisseurs (2)	188,26
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	16,58
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 899,82	Total dettes à court terme	204,84
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	204,84
		Comptes de régularisations	3,23
TOTAL ACTIF	33 026,42	TOTAL PASSIF	33 026,42

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	41 340,46	5 000,00	36 340,46	46 894,75
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	8 015,41		8 015,41	
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 855 461,93		4 855 461,93	4 377 387,97
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		4 904 817,80	5 000,00	4 899 817,80	4 424 282,72

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	34 820 397,42	1 793 975,86	33 026 421,56	32 053 588,50

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	3 230,34	8 424,44
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	3 230,34	8 424,44
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	33 026 421,56	32 053 588,50

COMPTE DE RESULTAT 2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 849,13	15 221,85
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 475 027,38	3 465 449,20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 964 305,43	2 499 694,98
RESULTAT DE L'EXERCICE	510 721,95	965 754,22

Opérations Compte de Tiers

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	71 404,49		-90 317,07		-18 912,58
Fonctionnement	4 265 570,68	65 629,51	510 721,95		4 710 663,12
TOTAL I	4 336 975,17	65 629,51	420 404,88		4 691 750,54
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 336 975,17	65 629,51	420 404,88		4 691 750,54

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 300 000,00		1 300 000,00	987 681,05	812,18	986 868,87	313 131,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 460 000,00		1 460 000,00	1 417 087,51		1 417 087,51	42 912,49
014	Atténuations de produits	40 000,00		40 000,00	14 500,00		14 500,00	25 500,00
65	Autres charges de gestion courante	290 000,00		290 000,00	277 209,76	4 180,03	273 029,73	16 970,27
66	Charges financières	1 677,00		1 677,00	1 676,26		1 676,26	0,74
67	Charges exceptionnelles	56 290,00		56 290,00	1 033,20		1 033,20	55 256,80
68	Dotations aux provisions	5 000,00		5 000,00				5 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	150 000,00		150 000,00				150 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 302 967,00		3 302 967,00	2 699 187,78	4 992,21	2 694 195,57	608 771,43
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	3 950 000,00		3 950 000,00				3 950 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 033,00	99 314,21	291 347,21	291 347,14		291 347,14	0,07
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 142 033,00	99 314,21	4 241 347,21	291 347,14		291 347,14	3 950 000,07
TOTAL GENERAL		7 445 000,00	99 314,21	7 544 314,21	2 990 534,92	4 992,21	2 985 542,71	4 558 771,50

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 2131843	Autres batiments publics	19 354,80	19 354,80	
Opération n° 231343	Constructions	39 691,85		39 691,85
SOUS-TOTAL OPERATION n° 43	Opération d'équipement n° 43	59 046,65	19 354,80	39 691,85
Opération n° 211345	Terrains aménagés autres que voirie	115 744,80		115 744,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 45	Opération d'équipement n° 45	115 744,80		115 744,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	560 927,87	25 471,20	535 456,67
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	872 816,32	25 471,20	847 345,12
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	98 014,21		98 014,21
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 014,21		98 014,21
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	98 014,21		98 014,21
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	970 830,53	25 471,20	945 359,33

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	479,86		479,86
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	45 389,70		45 389,70

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	1 404,00		1 404,00
6288	Autres services extérieurs	250,93		250,93
63512	Impôts directs - taxes foncières	14 146,00		14 146,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150,00		150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	987 681,05	812,18	986 868,87
6218	Autre personnel extérieur au service	12 383,48		12 383,48
6331	Versement mobilité	15 673,22		15 673,22
6332	Cotisations versées au FNAL	776,23		776,23
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	15 673,23		15 673,23
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	2 350,67		2 350,67
6411	Personnel titulaire	882 296,32		882 296,32
6413	Personnel non titulaire	91 856,65		91 856,65
6415	Indemnité inflation	3 200,00		3 200,00
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	136 940,78		136 940,78
6453	Cotisations aux caisses de retraites	226 817,12		226 817,12
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	3 830,75		3 830,75
6455	Charges de sécurité sociale et prévoyance - Cotisations pour assurance du personnel	12 227,39		12 227,39
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	2 371,00		2 371,00
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	7 490,67		7 490,67
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	3 200,00		3 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 417 087,51		1 417 087,51
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 500,00		14 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	14 500,00		14 500,00
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	75 327,17	4 180,03	71 147,14

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	43,86		43,86
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	12 369,76		12 369,76
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	8 059,26		8 059,26
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	49,01		49,01
6542	Créances éteintes	574,64		574,64
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)	2 250,00		2 250,00
657358	Subventions fonctionnement aux organismes publics - Autres Groupements	29 560,56		29 560,56
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	8 000,00		8 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	140 897,00		140 897,00
65888	Autres	78,50		78,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	277 209,76	4 180,03	273 029,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 676,26		1 676,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 676,26		1 676,26
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 033,20		1 033,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 033,20		1 033,20
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 699 187,78	4 992,21	2 694 195,57
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	98 014,21		98 014,21
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	1 300,00		1 300,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	192 032,93		192 032,93
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	291 347,14		291 347,14
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	291 347,14		291 347,14

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 990 534,92	4 992,21	2 985 542,71



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 237,28		3 237,28
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 500,00		3 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	6 737,28		6 737,28
7022	Ventes récoltes et produits forestiers - coupes de bois	2 900,00		2 900,00
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	2 851,00		2 851,00
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	7 286,00		7 286,00
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	26 645,62		26 645,62
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	95 857,51	115,84	95 741,67
70688	Prestations de services autres prestations de service	252,45		252,45
7078	Ventes d'autres marchandises	458,00		458,00
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	2 339,26		2 339,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	138 589,84	115,84	138 474,00
73111	Impôts directs locaux	1 387 854,00		1 387 854,00
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	312 217,00		312 217,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	680 767,47		680 767,47
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	57 036,00		57 036,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	84 648,00		84 648,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	25 061,00		25 061,00
73221	FNGIR	48 495,00		48 495,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	42 978,00		42 978,00
7351	Taxe sur la consommation finale délectricité	56 159,03	20,89	56 138,14
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	207 699,41	6 837,80	200 861,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	2 902 914,91	6 858,69	2 896 056,22
744	FCTVA	4 190,97		4 190,97

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74718	Autres participations de l'Etat	1 245,04		1 245,04
74748	Participations des autres Communes	6 268,92		6 268,92
7478	Participations - autres organismes	12 872,66		12 872,66
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	45 581,82		45 581,82
748313	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	22 473,00		22 473,00
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	39 820,00		39 820,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	61 688,00		61 688,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	18 630,00		18 630,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	212 770,41		212 770,41
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	139 782,14	383,00	139 399,14
7588	Autres produits divers de gestion courante	631,07		631,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	140 413,21	383,00	140 030,21
7713	Produits exceptionnels sur opérations gestion - libéralités recues	1 105,00		1 105,00
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	1 300,00		1 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 777,33		1 777,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	4 182,33		4 182,33
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 405 607,98	7 357,53	3 398 250,45
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	98 014,21		98 014,21
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 014,21		98 014,21
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	98 014,21		98 014,21
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 503 622,19	7 357,53	3 496 264,66

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		606 303,45						606 303,45		606 303,45
10222	FCTVA		3 371 935,30				333 900,40		3 705 835,70		3 705 835,70
10223	TLE		302 749,98				21 052,72		323 802,70		323 802,70
1022	Sous Total compte 1022		3 674 685,28				354 953,12		4 029 638,40		4 029 638,40
10251	Dons et legs en capital		76,22						76,22		76,22
1025	Sous Total compte 1025		76,22						76,22		76,22
102	Sous Total compte 102		4 281 064,95				354 953,12		4 636 018,07		4 636 018,07
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		21 626 028,20				65 629,51		21 691 657,71		21 691 657,71
106	Sous Total compte 106		21 626 028,20				65 629,51		21 691 657,71		21 691 657,71
10	Sous Total compte 10		25 907 093,15				420 582,63		26 327 675,78		26 327 675,78
110	Report à nouveau solde créditeur		3 299 816,46	65 629,51	965 754,22			65 629,51	4 265 570,68		4 199 941,17
11	Sous Total compte 11		3 299 816,46	65 629,51	965 754,22			65 629,51	4 265 570,68		4 199 941,17
12	Résultat exercice excéd déficit		965 754,22	965 754,22				965 754,22	965 754,22		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12		965 754,22	965 754,22				965 754,22	965 754,22		0,00
13148	Subv équip transf autres Cnes		14 158,40						14 158,40		14 158,40
1314	Sous Total compte 1314		14 158,40						14 158,40		14 158,40
1318	Subv équipt transf - autres subv					1 212,48			1 212,48		1 212,48
131	Sous Total compte 131		14 158,40			1 212,48			15 370,88		15 370,88
1321	Etat et EPN		223 709,94						223 709,94		223 709,94
1322	Région		663 100,00			141 900,00			805 000,00		805 000,00
1323	Dépt		450 692,67						450 692,67		450 692,67
13251	GFP de rattachement		10 869,98						10 869,98		10 869,98
1325	Sous Total compte 1325		10 869,98						10 869,98		10 869,98
1326	Autres EPL		58 678,41						58 678,41		58 678,41
1327	Budget communautaire fonds structurels		54 135,87						54 135,87		54 135,87
1328	Autres		137 647,49						137 647,49		137 647,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
132	Sous Total compte 132		1 598 834,36				141 900,00		1 740 734,36		1 740 734,36
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		44,21						44,21		44,21
1347	Dotation de soutien à l'investissement		292 592,48						292 592,48		292 592,48
134	Sous Total compte 134		292 636,69						292 636,69		292 636,69
1382	Autres subv invest. non transf Région		1 342,00						1 342,00		1 342,00
1388	Autres subv invest non transf autres		2 717,62						2 717,62		2 717,62
138	Sous Total compte 138		4 059,62						4 059,62		4 059,62
139148	Subv équipt transf - autres Cnes	14 158,40						14 158,40		14 158,40	
13914	Sous Total compte 13914	14 158,40						14 158,40		14 158,40	
1391	Sous Total compte 1391	14 158,40						14 158,40		14 158,40	
139	Sous Total compte 139	14 158,40						14 158,40		14 158,40	
13	Sous Total compte 13	14 158,40	1 909 689,07				143 112,48	14 158,40	2 052 801,55		2 038 643,15
1641	Emprunts en euros		59 999,99			60 000,00	0,01	60 000,00	60 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
164	Sous Total compte 164		59 999,99			60 000,00	0,01	60 000,00	60 000,00		0,00
16	Sous Total compte 16		59 999,99			60 000,00	0,01	60 000,00	60 000,00		0,00
192	Plus ou moins-values cessions immo	161 913,52				98 014,21	1 300,00	259 927,73	1 300,00	258 627,73	
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	0,02						0,02		0,02	
19	Sous Total compte 19	161 913,54				98 014,21	1 300,00	259 927,75	1 300,00	258 627,75	
	Total classe 1	176 071,94	32 142 352,89	1 031 383,73	965 754,22	158 014,21	564 995,12	1 365 469,88	33 673 102,23	272 786,15	32 580 418,50
2031	Frais d'études	9 498,00			9 498,00			9 498,00	9 498,00		0,00
203	Sous Total compte 203	9 498,00			9 498,00			9 498,00	9 498,00		0,00
2051	Concessions et droit similaires	28 346,57			1 180,80	1 293,60		29 640,17	1 180,80	28 459,37	
205	Sous Total compte 205	28 346,57			1 180,80	1 293,60		29 640,17	1 180,80	28 459,37	
20	Sous Total compte 20	37 844,57			10 678,80	1 293,60		39 138,17	10 678,80	28 459,37	
2111	Terrains nus	712 471,75					7 413,37	712 471,75	7 413,37	705 058,38	
2112	Terrains de voirie	359 565,68				345,60	33,14	359 911,28	33,14	359 878,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2113	Terr aménagés autres que voirie	892 117,70				115 744,80	4 584,72	1 007 862,50	4 584,72	1 003 277,78	
2115	Terrains bâtis	1 010 467,34					77 466,58	1 010 467,34	77 466,58	933 000,76	
2116	Cimetières	189 607,19				24 823,70		214 430,89		214 430,89	
2117	Bois et forêts	29 505,87					412,59	29 505,87	412,59	29 093,28	
2118	Autres terrains	286 677,73					1 916,28	286 677,73	1 916,28	284 761,45	
211	Sous Total compte 211	3 480 413,26				140 914,10	91 826,68	3 621 327,36	91 826,68	3 529 500,68	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40 812,17						40 812,17		40 812,17	
2128	Autres agencet et améngt terrains	624 786,60				4 411,20	5 770,42	629 197,80	5 770,42	623 427,38	
212	Sous Total compte 212	665 598,77				4 411,20	5 770,42	670 009,97	5 770,42	664 239,55	
21311	Hôtel de ville	456 807,76				6 116,40	6 116,40	462 924,16	6 116,40	456 807,76	
21312	Batiments scolaires	3 967 386,77				7 340,42		3 974 727,19		3 974 727,19	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimet	67 799,03						67 799,03		67 799,03	
21318	Autres batiments publics	14 769 038,31				150 496,80	19 354,80	14 919 535,11	19 354,80	14 900 180,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	Sous Total compte 2131	19 261 031,87				163 953,62	25 471,20	19 424 985,49	25 471,20	19 399 514,29	
213	Sous Total compte 213	19 261 031,87				163 953,62	25 471,20	19 424 985,49	25 471,20	19 399 514,29	
2151	Réseaux de voirie	209 143,74					417,11	209 143,74	417,11	208 726,63	
21534	Réseaux électrification	263 510,45						263 510,45		263 510,45	
2153	Sous Total compte 2153	263 510,45						263 510,45		263 510,45	
21578	Autre mat et outillage de voirie	1 158,28						1 158,28		1 158,28	
2157	Sous Total compte 2157	1 158,28						1 158,28		1 158,28	
2158	Autres instal mat outil tech	308 404,63		1 068,00	3 354,70	51 146,41		360 619,04	3 354,70	357 264,34	
215	Sous Total compte 215	782 217,10		1 068,00	3 354,70	51 146,41	417,11	834 431,51	3 771,81	830 659,70	
2182	Mat de transport	257 226,62						257 226,62		257 226,62	
2183	Mat bureau mat informatique	257 575,05			3 315,90	12 367,54		269 942,59	3 315,90	266 626,69	
2184	Mobilier	647 265,37		1 322,96		73 643,45		722 231,78		722 231,78	
2188	Autres immobilisations corporelles	846 613,52		185,00	26 903,91	81 519,40		928 317,92	26 903,91	901 414,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	2 008 680,56		1 507,96	30 219,81	167 530,39		2 177 718,91	30 219,81	2 147 499,10	
21	Sous Total compte 21	26 197 941,56		2 575,96	33 574,51	527 955,72	123 485,41	26 728 473,24	157 059,92	26 571 413,32	
2313	Constructions	3 031 989,93		26 400,00	26 400,00	283 567,00		3 341 956,93	26 400,00	3 315 556,93	
231	Sous Total compte 231	3 031 989,93		26 400,00	26 400,00	283 567,00		3 341 956,93	26 400,00	3 315 556,93	
23	Sous Total compte 23	3 031 989,93		26 400,00	26 400,00	283 567,00		3 341 956,93	26 400,00	3 315 556,93	
261	Titres de participation	150,00						150,00		150,00	
26	Sous Total compte 26	150,00						150,00		150,00	
28031	Amort frais études			9 498,00			9 498,00	9 498,00	9 498,00		0,00
2803	Sous Total compte 2803			9 498,00			9 498,00	9 498,00	9 498,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires		16 911,03	1 180,80			8 175,26	1 180,80	25 086,29		23 905,49
2805	Sous Total compte 2805		16 911,03	1 180,80			8 175,26	1 180,80	25 086,29		23 905,49
280	Sous Total compte 280		16 911,03	10 678,80			17 673,26	10 678,80	34 584,29		23 905,49
281578	Amort autre mat outillage de voirie		1 158,28					1 158,28			1 158,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28157	Sous Total compte 28157		1 158,28						1 158,28		1 158,28
28158	Autres instal mat outil tech		257 411,98	2 286,70		15 854,85		2 286,70	273 266,83		270 980,13
2815	Sous Total compte 2815		258 570,26	2 286,70		15 854,85		2 286,70	274 425,11		272 138,41
28182	Mat de transport		213 436,23			19 022,60			232 458,83		232 458,83
28183	Mat bureau mat informatique		182 250,44	3 315,90		29 807,71		3 315,90	212 058,15		208 742,25
28184	Mobilier		281 371,60			66 167,29			347 538,89		347 538,89
28188	Amort autres immobilisations corporelles		686 080,72	25 395,95		43 507,22		25 395,95	729 587,94		704 191,99
2818	Sous Total compte 2818		1 363 138,99	28 711,85		158 504,82		28 711,85	1 521 643,81		1 492 931,96
281	Sous Total compte 281		1 621 709,25	30 998,55		174 359,67		30 998,55	1 796 068,92		1 765 070,37
28	Sous Total compte 28		1 638 620,28	41 677,35		192 032,93		41 677,35	1 830 653,21		1 788 975,86
	Total classe 2	29 267 926,06	1 638 620,28	70 653,31	70 653,31	812 816,32	315 518,34	30 151 395,69	2 024 791,93	29 915 579,62	1 788 975,86
4011	Fournisseurs		29 762,55	732 623,25	854 478,06			732 623,25	884 240,61		151 617,36
401	Sous Total compte 401		29 762,55	732 623,25	854 478,06			732 623,25	884 240,61		151 617,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis immob			789 891,23	812 816,32			789 891,23	812 816,32		22 925,09
40471	Fournis immob - retenues de garantie		32 082,66	24 204,05	5 836,68			24 204,05	37 919,34		13 715,29
4047	Sous Total compte 4047		32 082,66	24 204,05	5 836,68			24 204,05	37 919,34		13 715,29
404	Sous Total compte 404		32 082,66	814 095,28	818 653,00			814 095,28	850 735,66		36 640,38
40	Sous Total compte 40		61 845,21	1 546 718,53	1 673 131,06			1 546 718,53	1 734 976,27		188 257,74
4111	Redevables - amiable	31 429,02		338 915,47	329 639,46			370 344,49	329 639,46	40 705,03	
4116	Redevables - contentieux	611,49		4 066,74	4 317,04			4 678,23	4 317,04	361,19	
411	Sous Total compte 411	32 040,51		342 982,21	333 956,50			375 022,72	333 956,50	41 066,22	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	19 854,24		15 025,65	34 743,21			34 879,89	34 743,21	136,68	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			220,82	83,26			220,82	83,26	137,56	
414	Sous Total compte 414	19 854,24		15 246,47	34 826,47			35 100,71	34 826,47	274,24	
41	Sous Total compte 41	51 894,75		358 228,68	368 782,97			410 123,43	368 782,97	41 340,46	
421	Personnel - rémunérations dues			767 912,64	767 912,64			767 912,64	767 912,64		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel - oppositions			152,00	152,00			152,00	152,00		0,00
42	Sous Total compte 42			768 064,64	768 064,64			768 064,64	768 064,64		0,00
431	Sécurite sociale			282 344,00	282 344,00			282 344,00	282 344,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			397 057,56	397 970,73			397 057,56	397 970,73		913,17
43	Sous Total compte 43			679 401,56	680 314,73			679 401,56	680 314,73		913,17
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			5 746,51	5 746,51			5 746,51	5 746,51		0,00
441	Sous Total compte 441			5 746,51	5 746,51			5 746,51	5 746,51		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			19 158,19	21 624,19			19 158,19	21 624,19		2 466,00
442	Sous Total compte 442			19 158,19	21 624,19			19 158,19	21 624,19		2 466,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			22 515,41	14 500,00			22 515,41	14 500,00	8 015,41	
4431	Sous Total compte 4431			22 515,41	14 500,00			22 515,41	14 500,00	8 015,41	
44351	Opér particul grp dépenses			31 810,56	31 810,56			31 810,56	31 810,56		0,00
4435	Sous Total compte 4435			31 810,56	31 810,56			31 810,56	31 810,56		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
4437	Sous Total compte 4437			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			12 017,71	12 066,72			12 017,71	12 066,72		49,01
4438	Sous Total compte 4438			12 017,71	12 066,72			12 017,71	12 066,72		49,01
443	Sous Total compte 443			74 343,68	66 377,28			74 343,68	66 377,28	7 966,40	
44551	Etat - TVA à décaisser		164,00	656,00	656,00			656,00	820,00		164,00
4455	Sous Total compte 4455		164,00	656,00	656,00			656,00	820,00		164,00
44571	Etat - TVA collectée		0,49	658,94	658,94			658,94	659,43		0,49
4457	Sous Total compte 4457		0,49	658,94	658,94			658,94	659,43		0,49
445	Sous Total compte 445		164,49	1 314,94	1 314,94			1 314,94	1 479,43		164,49
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			19 071,04	19 071,04			19 071,04	19 071,04		0,00
44	Sous Total compte 44		164,49	119 634,36	114 133,96			119 634,36	114 298,45	5 335,91	
452	CCAS rattaché		11 974,90	10 311,61	8 000,00			10 311,61	19 974,90		9 663,29

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		11 974,90	10 311,61	8 000,00			10 311,61	19 974,90		9 663,29
4621	Créances cess immob - amiable			1 300,00	1 300,00			1 300,00	1 300,00		0,00
462	Sous Total compte 462			1 300,00	1 300,00			1 300,00	1 300,00		0,00
466	Excéd de verSEMent		1 318,51	11 500,44	10 255,65			11 500,44	11 574,16		73,72
46711	Autres comptes créditeurs		3 580,00	158 964,29	158 633,79			158 964,29	162 213,79		3 249,50
4671	Sous Total compte 4671		3 580,00	158 964,29	158 633,79			158 964,29	162 213,79		3 249,50
46721	Débiteurs divers - amiable			67 622,78	67 622,78			67 622,78	67 622,78		0,00
4672	Sous Total compte 4672			67 622,78	67 622,78			67 622,78	67 622,78		0,00
4675	Mandataires operations delegues recette			3,13	3,13			3,13	3,13		0,00
467	Sous Total compte 467		3 580,00	226 590,20	226 259,70			226 590,20	229 839,70		3 249,50
46	Sous Total compte 46		4 898,51	239 390,64	237 815,35			239 390,64	242 713,86		3 323,22
4711	Verst des régisseurs			51 789,06	51 789,06			51 789,06	51 789,06		0,00
4712	Viremts réimputés			7 307,28	7 307,28			7 307,28	7 307,28		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Raet : verst contrib directes			2 508 022,47	2 508 022,47			2 508 022,47	2 508 022,47		0,00
47132	Raet : verst dgf			16 197,00	16 197,00			16 197,00	16 197,00		0,00
47138	Raet : autres			995 620,86	995 620,86			995 620,86	995 620,86		0,00
4713	Sous Total compte 4713			3 519 840,33	3 519 840,33			3 519 840,33	3 519 840,33		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			1 938,49	2 076,99			1 938,49	2 076,99		138,50
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		8 421,17	9 660,32	4 325,76			9 660,32	12 746,93		3 086,61
47141	Sous Total compte 47141		8 421,17	11 598,81	6 402,75			11 598,81	14 823,92		3 225,11
4714	Sous Total compte 4714		8 421,17	11 598,81	6 402,75			11 598,81	14 823,92		3 225,11
4718	Autres recettes à régulariser			1 599,01	1 599,01			1 599,01	1 599,01		0,00
471	Sous Total compte 471		8 421,17	3 592 134,49	3 586 938,43			3 592 134,49	3 595 359,60		3 225,11
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			61 676,26	61 676,26			61 676,26	61 676,26		0,00
47218	Autres dépenses			148 912,77	148 912,77			148 912,77	148 912,77		0,00
4721	Sous Total compte 4721			210 589,03	210 589,03			210 589,03	210 589,03		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4722	Commissions bancaires en instance de man			110,34	110,34			110,34	110,34		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			23 966,83	23 966,83			23 966,83	23 966,83		0,00
472	Sous Total compte 472			234 666,20	234 666,20			234 666,20	234 666,20		0,00
4751	Redevables sur rôle			59 645,71	59 645,71			59 645,71	59 645,71		0,00
4757	Produits sur rôle			59 645,71	59 645,71			59 645,71	59 645,71		0,00
475	Sous Total compte 475			119 291,42	119 291,42			119 291,42	119 291,42		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		3,27		1,96				5,23		5,23
478	Sous Total compte 478		3,27		1,96				5,23		5,23
47	Sous Total compte 47		8 424,44	3 946 092,11	3 940 898,01			3 946 092,11	3 949 322,45		3 230,34
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		5 000,00						5 000,00		5 000,00
491	Sous Total compte 491		5 000,00						5 000,00		5 000,00
49	Sous Total compte 49		5 000,00						5 000,00		5 000,00
	Total classe 4	51 894,75	92 307,55	7 667 842,13	7 791 140,72			7 719 736,88	7 883 448,27	49 355,87	213 067,26

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			37 565,93	37 565,93			37 565,93	37 565,93		0,00
51178	Autres valeurs impayées			1 516,67	1 516,67			1 516,67	1 516,67		0,00
5117	Sous Total compte 5117			1 516,67	1 516,67			1 516,67	1 516,67		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	104,98		63 430,15	63 535,13			63 535,13	63 535,13		0,00
511	Sous Total compte 511	104,98		102 512,75	102 617,73			102 617,73	102 617,73		0,00
515	Compte au trésor	4 376 012,99		3 917 244,53	3 439 065,59			8 293 257,52	3 439 065,59	4 854 191,93	
51	Sous Total compte 51	4 376 117,97		4 019 757,28	3 541 683,32			8 395 875,25	3 541 683,32	4 854 191,93	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	1 220,00		1 678,57	1 678,57			2 898,57	1 678,57	1 220,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	50,00						50,00		50,00	
541	Sous Total compte 541	1 270,00		1 678,57	1 678,57			2 948,57	1 678,57	1 270,00	
54	Sous Total compte 54	1 270,00		1 678,57	1 678,57			2 948,57	1 678,57	1 270,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			389 361,35	389 361,35			389 361,35	389 361,35		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			62 612,71	62 612,71			62 612,71	62 612,71		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
58	Sous Total compte 58			459 974,06	459 974,06			459 974,06	459 974,06		0,00
	Total classe 5	4 377 387,97		4 481 409,91	4 003 335,95			8 858 797,88	4 003 335,95	4 855 461,93	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					37 205,54		37 205,54		37 205,54	
604	Sous Total compte 604					37 205,54		37 205,54		37 205,54	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					9 447,07		9 447,07		9 447,07	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					162 763,60		162 763,60		162 763,60	
60613	Achts non stkés fournit chauff urbain					86 009,30		86 009,30		86 009,30	
6061	Sous Total compte 6061					258 219,97		258 219,97		258 219,97	
60622	Achts non stkés carburants					15 667,93		15 667,93		15 667,93	
60623	Achts non stkés d'aliment					53 644,14		53 644,14		53 644,14	
60628	Achts autres fournit non stkées					806,63		806,63		806,63	
6062	Sous Total compte 6062					70 118,70		70 118,70		70 118,70	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60631	Achts non stkés fournit entretien					14 749,45		14 749,45		14 749,45	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					14 208,74		14 208,74		14 208,74	
60633	Achts non stkés fournit voirie					450,10		450,10		450,10	
60636	Achts non stkés vêtements travail					8 593,29		8 593,29		8 593,29	
6063	Sous Total compte 6063					38 001,58		38 001,58		38 001,58	
6064	Achts non stkés fournit admin					8 683,18		8 683,18		8 683,18	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					8 004,83		8 004,83		8 004,83	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					12 763,71		12 763,71		12 763,71	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					74 353,28		74 353,28		74 353,28	
606	Sous Total compte 606					470 145,25		470 145,25		470 145,25	
6078	Achts de march - autres					321,29		321,29		321,29	
607	Sous Total compte 607					321,29		321,29		321,29	
60	Sous Total compte 60					507 672,08		507 672,08		507 672,08	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats prestations de services					12 698,53		12 698,53		12 698,53	
6135	Locations mobilières					19 691,38		19 691,38		19 691,38	
613	Sous Total compte 613					19 691,38		19 691,38		19 691,38	
61521	Entretien et réparations de terrains					22 346,67		22 346,67		22 346,67	
615221	Bâtiments publics					74 127,11		74 127,11		74 127,11	
615228	Autres bâtiments					8 432,30		8 432,30		8 432,30	
61522	Sous Total compte 61522					82 559,41		82 559,41		82 559,41	
615231	Voieries					10 274,00		10 274,00		10 274,00	
615232	Réseaux					246,00		246,00		246,00	
61523	Sous Total compte 61523					10 520,00		10 520,00		10 520,00	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					31 106,40		31 106,40		31 106,40	
6152	Sous Total compte 6152					146 532,48		146 532,48		146 532,48	
61551	Entretien réparations matériel roulant					14 231,01		14 231,01		14 231,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61558	Entretien réparations autres mobiliers					23 055,17		23 055,17		23 055,17	
6155	Sous Total compte 6155					37 286,18		37 286,18		37 286,18	
6156	Maintenance					42 548,43		42 548,43		42 548,43	
615	Sous Total compte 615					226 367,09		226 367,09		226 367,09	
6161	Multirisques					12 297,70	178,42	12 297,70	178,42	12 119,28	
616	Sous Total compte 616					12 297,70	178,42	12 297,70	178,42	12 119,28	
617	Etudes et recherches					2 177,40		2 177,40		2 177,40	
6182	Divers doc générale et technique					1 504,60		1 504,60		1 504,60	
6184	Divers verst à organismes formation					7 982,00		7 982,00		7 982,00	
618	Sous Total compte 618					9 486,60		9 486,60		9 486,60	
61	Sous Total compte 61					282 718,70	178,42	282 718,70	178,42	282 540,28	
6218	Autre personnel extérieur au service					12 383,48		12 383,48		12 383,48	
621	Sous Total compte 621					12 383,48		12 383,48		12 383,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6228	Rému intermédi honoraires divers					479,86	479,86	479,86	479,86		0,00
622	Sous Total compte 622					479,86	479,86	479,86	479,86		0,00
6231	Pub public relat publ annonces insert					1 346,72		1 346,72		1 346,72	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					77 939,74	153,90	77 939,74	153,90	77 785,84	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					1 926,56		1 926,56		1 926,56	
6237	Pub public relat publ publications					15 114,72		15 114,72		15 114,72	
6238	Pub public relat publ divers					4 642,00		4 642,00		4 642,00	
623	Sous Total compte 623					100 969,74	153,90	100 969,74	153,90	100 815,84	
6241	Transports de biens					98,80		98,80		98,80	
6247	Transports collectifs					5 060,76		5 060,76		5 060,76	
624	Sous Total compte 624					5 159,56		5 159,56		5 159,56	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					141,00		141,00		141,00	
6256	Déplacts missions récep - missions					603,53		603,53		603,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Déplacts missions récep - réceptions					3 113,14		3 113,14		3 113,14	
625	Sous Total compte 625					3 857,67		3 857,67		3 857,67	
6261	Frais d'affranchissement					10 090,35		10 090,35		10 090,35	
6262	Frais de télécommunication					13 911,06		13 911,06		13 911,06	
626	Sous Total compte 626					24 001,41		24 001,41		24 001,41	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					125,61		125,61		125,61	
6281	Aut serv extér concours divers					875,93		875,93		875,93	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					479,86		479,86		479,86	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					45 389,70		45 389,70		45 389,70	
62878	Rembst frais à autres organismes					1 404,00		1 404,00		1 404,00	
6287	Sous Total compte 6287					1 404,00		1 404,00		1 404,00	
6288	Autres serv extér					250,93		250,93		250,93	
628	Sous Total compte 628					48 400,42		48 400,42		48 400,42	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					195 377,75	633,76	195 377,75	633,76	194 743,99	
6331	Versement mobilité					15 673,22		15 673,22		15 673,22	
6332	Cotisations versées au FNAL					776,23		776,23		776,23	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					15 673,23		15 673,23		15 673,23	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					2 350,67		2 350,67		2 350,67	
633	Sous Total compte 633					34 473,35		34 473,35		34 473,35	
63512	Impôts directs - taxes foncières					14 146,00		14 146,00		14 146,00	
6351	Sous Total compte 6351					14 146,00		14 146,00		14 146,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					150,00		150,00		150,00	
635	Sous Total compte 635					14 296,00		14 296,00		14 296,00	
63	Sous Total compte 63					48 769,35		48 769,35		48 769,35	
6411	Personnel titulaire					882 296,32		882 296,32		882 296,32	
6413	Personnel non titulaire					91 856,65		91 856,65		91 856,65	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6415	Indemnité inflation					3 200,00		3 200,00		3 200,00	
6419	Rembst rémunérations du persel						3 237,28		3 237,28		3 237,28
641	Sous Total compte 641					977 352,97	3 237,28	977 352,97	3 237,28	974 115,69	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					136 940,78		136 940,78		136 940,78	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					226 817,12		226 817,12		226 817,12	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					3 830,75		3 830,75		3 830,75	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					12 227,39		12 227,39		12 227,39	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					2 371,00		2 371,00		2 371,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					7 490,67		7 490,67		7 490,67	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						3 500,00		3 500,00		3 500,00
645	Sous Total compte 645					389 677,71	3 500,00	389 677,71	3 500,00	386 177,71	
6475	Autres charges sociales médecine travail					3 200,00		3 200,00		3 200,00	
647	Sous Total compte 647					3 200,00		3 200,00		3 200,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					1 370 230,68	6 737,28	1 370 230,68	6 737,28	1 363 493,40	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					75 327,17	4 180,03	75 327,17	4 180,03	71 147,14	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					43,86		43,86		43,86	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					12 369,76		12 369,76		12 369,76	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					8 059,26		8 059,26		8 059,26	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					49,01		49,01		49,01	
6537	Sous Total compte 6537					49,01		49,01		49,01	
653	Sous Total compte 653					95 849,06	4 180,03	95 849,06	4 180,03	91 669,03	
6542	Créances éteintes					574,64		574,64		574,64	
654	Sous Total compte 654					574,64		574,64		574,64	
65541	Contributions au fonds de compensation d					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
6554	Sous Total compte 6554					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
655	Sous Total compte 655					2 250,00		2 250,00		2 250,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657358	Subv fonct aux orga pub autres groupements					29 560,56		29 560,56		29 560,56	
65735	Sous Total compte 65735					29 560,56		29 560,56		29 560,56	
657362	CCAS					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					37 560,56		37 560,56		37 560,56	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					140 897,00		140 897,00		140 897,00	
657	Sous Total compte 657					178 457,56		178 457,56		178 457,56	
65888	Autres					78,50		78,50		78,50	
6588	Sous Total compte 6588					78,50		78,50		78,50	
658	Sous Total compte 658					78,50		78,50		78,50	
65	Sous Total compte 65					277 209,76	4 180,03	277 209,76	4 180,03	273 029,73	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					1 676,26		1 676,26		1 676,26	
6611	Sous Total compte 6611					1 676,26		1 676,26		1 676,26	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					1 676,26		1 676,26		1 676,26	
66	Sous Total compte 66					1 676,26		1 676,26		1 676,26	
673	Charges except titres annulés					1 033,20		1 033,20		1 033,20	
675	Charges except vnc immob cédées					98 014,21		98 014,21		98 014,21	
6761	Différences sur réalisations (positives)					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
676	Sous Total compte 676					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
67	Sous Total compte 67					100 347,41		100 347,41		100 347,41	
6811	DA - immob					192 032,93		192 032,93		192 032,93	
681	Sous Total compte 681					192 032,93		192 032,93		192 032,93	
68	Sous Total compte 68					192 032,93		192 032,93		192 032,93	
	Total classe 6					2 976 034,92	11 729,49	2 976 034,92	11 729,49	2 971 042,71	6 737,28
7022	Ventes coupes de bois						2 900,00		2 900,00		2 900,00
702	Sous Total compte 702						2 900,00		2 900,00		2 900,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70311	Concession dans cimetières (produit net)						2 851,00		2 851,00		2 851,00
7031	Sous Total compte 7031						2 851,00		2 851,00		2 851,00
703	Sous Total compte 703						2 851,00		2 851,00		2 851,00
7062	Prestation serv redev droits culturel						7 286,00		7 286,00		7 286,00
7066	Prestation serv redev droits social						26 645,62		26 645,62		26 645,62
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					115,84	95 857,51	115,84	95 857,51		95 741,67
70688	Prest serv autres prestat service						252,45		252,45		252,45
7068	Sous Total compte 7068						252,45		252,45		252,45
706	Sous Total compte 706					115,84	130 041,58	115,84	130 041,58		129 925,74
7078	Ventes d'autres marchandises						458,00		458,00		458,00
707	Sous Total compte 707						458,00		458,00		458,00
70878	Autres produits - remboursement de frais						2 339,26		2 339,26		2 339,26
7087	Sous Total compte 7087						2 339,26		2 339,26		2 339,26

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
708	Sous Total compte 708						2 339,26		2 339,26		2 339,26
70	Sous Total compte 70					115,84	138 589,84	115,84	138 589,84		138 474,00
73111	Impôts directs locaux						1 387 854,00		1 387 854,00		1 387 854,00
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises						312 217,00		312 217,00		312 217,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales						680 767,47		680 767,47		680 767,47
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						57 036,00		57 036,00		57 036,00
7311	Sous Total compte 7311						2 437 874,47		2 437 874,47		2 437 874,47
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						84 648,00		84 648,00		84 648,00
731	Sous Total compte 731						2 522 522,47		2 522 522,47		2 522 522,47
73212	Dotation de solidarité communautaire						25 061,00		25 061,00		25 061,00
7321	Sous Total compte 7321						25 061,00		25 061,00		25 061,00
73221	FNGIR						48 495,00		48 495,00		48 495,00
73223	Fds péréquat ° ressources comm et interco						42 978,00		42 978,00		42 978,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7322	Sous Total compte 7322						91 473,00		91 473,00		91 473,00
732	Sous Total compte 732						116 534,00		116 534,00		116 534,00
7351	Taxe sur électricité					20,89	56 159,03	20,89	56 159,03		56 138,14
735	Sous Total compte 735					20,89	56 159,03	20,89	56 159,03		56 138,14
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					6 837,80	207 699,41	6 837,80	207 699,41		200 861,61
736	Sous Total compte 736					6 837,80	207 699,41	6 837,80	207 699,41		200 861,61
739223	Fds péréquat ° ressources comm et interco					14 500,00		14 500,00		14 500,00	
73922	Sous Total compte 73922					14 500,00		14 500,00		14 500,00	
7392	Sous Total compte 7392					14 500,00		14 500,00		14 500,00	
739	Sous Total compte 739					14 500,00		14 500,00		14 500,00	
73	Sous Total compte 73					21 358,69	2 902 914,91	21 358,69	2 902 914,91		2 881 556,22
744	FCTVA						4 190,97		4 190,97		4 190,97
74718	Autres participations Etat						1 245,04		1 245,04		1 245,04

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7471	Sous Total compte 7471						1 245,04		1 245,04		1 245,04
74748	Participations des autres Cnes						6 268,92		6 268,92		6 268,92
7474	Sous Total compte 7474						6 268,92		6 268,92		6 268,92
7478	Participations - autres organismes						12 872,66		12 872,66		12 872,66
747	Sous Total compte 747						20 386,62		20 386,62		20 386,62
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						45 581,82		45 581,82		45 581,82
748313	Dotation compensation réforme TP						22 473,00		22 473,00		22 473,00
74831	Sous Total compte 74831						22 473,00		22 473,00		22 473,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						39 820,00		39 820,00		39 820,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						61 688,00		61 688,00		61 688,00
7483	Sous Total compte 7483						123 981,00		123 981,00		123 981,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						18 630,00		18 630,00		18 630,00
748	Sous Total compte 748						188 192,82		188 192,82		188 192,82

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74	Sous Total compte 74						212 770,41		212 770,41		212 770,41
752	Revenus des immeubles					383,00	139 782,14	383,00	139 782,14		139 399,14
7588	Autres produits divers de gestion couran						631,07		631,07		631,07
758	Sous Total compte 758						631,07		631,07		631,07
75	Sous Total compte 75					383,00	140 413,21	383,00	140 413,21		140 030,21
7713	Libéralités recues						1 105,00		1 105,00		1 105,00
771	Sous Total compte 771						1 105,00		1 105,00		1 105,00
775	Produits des cessions d'immobilisatio						1 300,00		1 300,00		1 300,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)						98 014,21		98 014,21		98 014,21
776	Sous Total compte 776						98 014,21		98 014,21		98 014,21
7788	Produits exceptionnels divers						1 777,33		1 777,33		1 777,33
778	Sous Total compte 778						1 777,33		1 777,33		1 777,33
77	Sous Total compte 77						102 196,54		102 196,54		102 196,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					21 857,53	3 496 884,91	21 857,53	3 496 884,91	14 500,00	3 489 527,38
	Total général	33 873 280,72	33 873 280,72	13 251 289,08	12 830 884,20	3 968 722,98	4 389 127,86	51 093 292,78	51 093 292,78	38 078 726,28	38 078 726,28

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
SPECTACLES	0,00	53 642,00	53 642,00	0,00	53 642,00	53 642,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	53 642,00	53 642,00	0,00	53 642,00	53 642,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
SPECTACLES	3 246,00	28 971,50	32 217,50	0,00	31 928,50	31 928,50	289,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	3 246,00	28 971,50	32 217,50	0,00	31 928,50	31 928,50	289,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
SPECTACLES	0,00	31 928,50	31 928,50	3 246,00	28 971,50	32 217,50	0,00	289,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	31 928,50	31 928,50	3 246,00	28 971,50	32 217,50	0,00	289,00
TOTAUX	3 246,00	114 542,00	117 788,00	3 246,00	114 542,00	117 788,00	289,00	289,00

Page des signatures

51900 - LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DEVEIX Frederic (1014286438-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE LA SARTHE, le 10/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LA CHAPELLE SAINT AUBIN** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MARTIN Nicolas (1013836773-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A LE MANS METROPOLE ET AMENDES, le 10/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;
* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions immobilières

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article 11 alinéa 1^{er} de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics dispose que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

Les éléments suivants ont été enregistrés l'année passée :

A : acquisition C : cession S : servitude *** Date de la délibération du conseil municipal	Parcelle(s)	Contenance	Date(s) de l'acte	Notaire	P = prix I = indemnité F = frais notariés	Identité de l'autre partie	Reste à Réaliser
C *** D.C.M. du 22 juin 2017	AA n° 185 (Propriété Edet - 6 rue Véron de Forbonnais) - BAT 33 - Aménagement du carrefour des rues de l'Europe - Coup de Pied et Véron de Forbonnais	2 a 89 ca	5 juillet 2022	Maître Bénédicte Barbe-Teillot (LCC.BN Notaires) Notaire à Conlie	P = 1,00 € (dispense de paiement)	Le Mans Métropole	/
C *** D.C.M. du 3 février 2012	AA n° 347 [(division de la parcelle AA n° 281) le surplus cadastré AA n° 346 (9 a 59 ca) demeure la propriété de la commune] - TER 82 - Alignement de la brigade de gendarmerie et de la rue Sainte Geneviève	30 ca	30 août 2022	Maître Pierre PLASSART (S.C.P. François de Chasteigner - Pierre Plassart - Pierre-Alexis de Chasteigner)	P = 1,00 € (dispense de paiement)	Le Mans Métropole	/
C *** D.C.M. du 30 septembre 2019	(Emprise du Boulevard Nature) AA n° 359 [(division de la parcelle AA n° 1) le surplus est cadastré AA n° 358 (1 ha 33 a 53 ca)] - TER 1 & TER 1 bis - AB n° 210 [(division de la parcelle AB n° 22) le surplus est cadastré AB n° 208 (2 a 16 ca) et AB n° 209 (2 a 70 ca)] - TER 18 - AB n° 214 [(division de la parcelle AB n° 23) le surplus est cadastré AB n° 211 (6 a 71 ca), AB n° 212 (5 a 47 ca) et AB n° 2213 (2 a 86 ca)] - TER 19 & TER 19 bis -	Total : 96 a 17 ca 35 ca 78 ca 1 a 76 ca	30 août 2022	Maître Pierre PLASSART (S.C.P. François de Chasteigner - Pierre Plassart - Pierre-Alexis de Chasteigner)	P = 1,00 € (dispense de paiement)	Le Mans Métropole	/

<p>AB n° 217 [(division de la parcelle AB n° 33) le surplus est cadastré AB n° 215 (75 a 11 ca) et AB n° 216 (18 a 32 ca)] – TER 21, TER 21 bis & TER 21 ter –</p>	<p>3 a 67 ca</p>					
<p>AB n° 219 [(division de la parcelle AB n° 34) le surplus est cadastré AB n° 218 (15 a 80 ca)] – TER 22 –</p>	<p>34 a</p>					
<p>AB n° 36 – TER 93 –</p>	<p>15 a 62 ca</p>					
<p>AD n° 198 – TER 80 –</p>	<p>2 a 72 ca</p>					
<p>AD n° 200 – TER 80 –</p>	<p>13 a 12 ca</p>					
<p>AD n° 202 – TER 80 –</p>	<p>5 a 92 ca</p>					
<p>AD n° 204 – TER 80 –</p>	<p>1 a 68 ca</p>					
<p>AD n° 321 [(division de la parcelle AD n° 206) le surplus est cadastré AD n° 320 (2 a 86 ca)] – TER 80 –</p>	<p>4 a 10 ca</p>					
<p>AH n° 130 [(division de la parcelle AH n° 27) le surplus est cadastré AH n° 128 (1 ha 88 a 86 ca)] – TER 40 –</p>	<p>32 a 22 ca</p>					
<p>AV n° 179 [(division de la parcelle AV n° 133) le surplus est cadastré AV n° 178 (11 a 02 ca)] – TER 69 –</p>	<p>3 a 78 ca</p>					
<p>AV n° 181 [(division de la parcelle AV n° 134) le surplus est cadastré AV n° 180 (1 ha 89 a 85 ca)] – TER 79 –</p>	<p>10 a 11 ca</p>					

Un dossier était en cours au 31 décembre 2022, auprès de l'étude notariale Duval – Cordé – Brière et Mouchel de Laval (Mayenne), suivant une délibération du 6 mars 2020, relatif à une servitude, sans soulte, consentie à Enedis, pour le passage d'un câble en souterrain sur les parcelles cadastrées section AC n° 228, 374 et 376 entre la place du Maréchal Leclerc de Hautescloque et le transformateur situé rue des Bleuets.

Le conseil municipal est invité à approuver l'état ci-dessus relatif aux acquisitions et cessions immobilières au cours de l'exercice comptable 2022.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le bilan annuel 2022 relatif aux acquisitions et cessions immobilières.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 4

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Bilan annuel 2022 des actions de formation des élus

Rapporteur : monsieur LE BOLU

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité emporte l'obligation de joindre un tableau annexé au compte administratif récapitulant les actions de formation des élus qui ont été financées par la collectivité.

En 2022, aucune action de formation n'a été suivie ainsi qu'en atteste le tableau ci-dessous :

Crédits ouverts à l'article 6535 de l'exercice 2022 : 3 800,00 €	Date de la session	Organisateur	Intitulé de la session	Participant	Mandat émis en €
	/	/	/	/	/

Les crédits non consommés se trouveront réinscrits au budget 2023 en complément du seuil minimum de 2 % du total des indemnités susceptibles d'être allouées.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information relative aux actions de formation des élus au cours de l'exercice comptable 2022.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du bilan annuel 2022 relatif aux actions de formation des élus.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Bourblanc", written over a white background.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 5

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN*, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

* Madame Vanessa POTELOIN excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 6 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Etat annuel 2022 des indemnités de toutes natures versées aux élus

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un document établissant « ... un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Mandature 2020 – 2026 : année 2022		BRETON Martine	DUMONT Valérie	GARNIER Dominique	JAROSSAY Joël	LE BOLU Joël	LEMESLE Régis	MAUBOUSSIN Philippe	LAUNAY Martine
Indemnités perçues au titre du mandat concerné	Indemnités de fonction	9 402,90	9 402,90	9 402,90	6 374,11	24 504,60	2 656,83	9 402,90	
	Retraite additionnelle part communale	752,22	752,22	752,22	509,93	1 926,60	212,54	752,22	
	Retraite additionnelle : rappel sur exercices antérieurs				212,79	2 781,72		694,80	
	Remboursement de frais								43,86
	Avantages en nature								
Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à Le Mans Métropole	Indemnités de fonction					25074,42			
	Remboursement de frais								
	Avantages en nature								
Indemnités perçues au titre de représentant de l'EPCI au sein de la SETRAM	Indemnités de fonction								
	Remboursement de frais								
	Avantages en nature								

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information relative aux indemnités de toutes natures versées aux élus au cours de l'exercice comptable 2022.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de l'état annuel 2022 relatif aux indemnités de toutes natures versées aux élus.

Pour copie conforme,
 Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 6

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU*, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 12* / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Compte administratif 2022

Rapporteur : monsieur LE BOLU

« L'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire... avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Suivant les dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ».

Madame Czinober est élue, à l'unanimité, présidente pour ce point de l'ordre du jour.

La balance générale des comptes 2022 fait apparaître :

<input type="checkbox"/> un résultat de fonctionnement reporté de	: + 4 199 941,17 €
<input type="checkbox"/> un excédent de fonctionnement 2022 de	: + 510 721,95 €
<input type="checkbox"/> un résultat d'investissement reporté de	: + 71 404,49 €
<input type="checkbox"/> un déficit d'investissement 2022 de	: - 90 317,07 €
soit un résultat de clôture de	: + 4 691 750,54 €

<input type="checkbox"/> reste à réaliser en dépenses d'investissement	: - 874 000,00 €
<input type="checkbox"/> reste à réaliser en recettes d'investissement	: + 303 400,00 €
<u>soit un résultat définitif de</u>	<u>: + 4 121 150,54 €</u>

(- 78 790,63 € par rapport à 2021).

Section de fonctionnement 2022

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2022 se sont respectivement élevées à 2 985 542,71 € et 3 496 264,66 €, soit un excédent au titre de l'exercice de 510 721,95 € (965 754,22 € en 2021, soit - 47,12 %).

Les dépenses totales de fonctionnement, 2 985 542,71 €, ont enregistré une hausse de 15,39 % (+ 398 209,84 €) par rapport à 2021 (2 587 332,77 €).

Les charges réelles de fonctionnement (donc non compris les amortissements et autres opérations d'ordre de transfert entre sections) se sont élevées à 2 694 195,57 € (2 433 072,47 € en 2021), enregistrant ainsi une hausse de 261 123,10 €, soit + 10,73 % vis-à-vis de l'exercice 2021 (2 433 072,47 €).

Le retour très marqué de l'inflation avec une accélération des prix principalement de l'énergie, de l'alimentation et des fournitures explique en grande partie cette situation, le chapitre 011 enregistrant une augmentation de 184 574,11 € (+ 23,00 %).

Evolution des différents chapitres :

- *les dépenses à caractère général (011) : 986 868,87 € (+ 184 574,11 €, soit + 23,00 %) :*
 - o les achats et variations de stocks (60) : 507 672,08 € (+ 155 993,82 €, soit + 44,36 %) ;
 - o les services extérieurs (61) : 282 540,28 € (- 17 709,91€, soit - 5,90 %) ;
 - o les autres services extérieurs (62) : 182 360,51 € (+ 45 759,20 €, soit + 33,50 %) ;
 - o les impôts et taxes (63) : 14 296,00 € (+ 531,00 €, soit + 3,86 %) ;
- *les charges de personnel (012) : 1 417 087,51 € (+ 124 525,36 €, soit + 9,63 %) ;*
- *l'atténuation de produits (014) : 14 500,00 € (- 73 137,79 €, soit - 83,45 %) ;*
- *Les autres charges de gestion courante (65) : 273 029,73 € (+ 31 896,97 €, soit + 13,23 %) ;*
- *les charges financières (66) : 1 676,26 € (- 2 682,00 €, soit - 61,54 %) ;*
- *les charges exceptionnelles (67) : 1 033,20 € (+ 946,45 € annulation T.L.P.E. 2021) ;*
- *les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 291 347,14 € (+ 137 086,84 € dont 192 032,93 € d'amortissement sur biens acquis jusqu'en 2021 et des écritures d'ordre pour 99 314,21 € correspondant à des cessions immobilières à Le Mans Métropole).*

Les recettes totales de fonctionnement, 3 496 264,66 €, ont accusé une baisse de - 1,60 % (- 56 822,23 €) par rapport à 2021 (3 553 086,99 €).

Les recettes réelles de fonctionnement (donc non compris les produits exceptionnels du chapitre 042 relatifs aux opérations d'ordre sur cessions immobilières pour 98 014,21 €) se sont établies à 3 398 250,45 €, soit une régression de - 4,35 % (- 154 836,54 €).

Evolution des différents chapitres :

- *l'atténuation de charges (013) : 6 738,28 € (+ 6 738,28 €) ;*
- *les produits des services et du domaine (70) : 138 474,00 € (+ 21 605,66 €, soit + 18,48 %) ;*
- *les impôts et taxes (73) : 2 896 056,22 € (+ 56 941,94 €, soit + 2,00 %) ;*

- *les dotations et participations (74) : 212 770,41 € (- 209 094,84 €, soit - 49,56 %) ;*
- *les autres produits de gestion (75) : 140 030,21 € (+ 12 249,69 €, soit + 9,59 %) ;*
- *les produits exceptionnels (77) : 4 182,33 € (- 43 276,27 €, soit - 91,19 %) ;*
- *les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 98 014,21 € (+ 98 014,21 € écritures d'ordre sur cessions à Le Mans Métropole).*

Le résultat issu des recettes totales (hors report de l'exercice antérieur) moins les dépenses totales s'établit à 510 721,95 € (résultats pour mémoire sur la décennie écoulée : 0,965 M€ en 2021, 0,819 M€ en 2020, 1,112 M€ en 2019, 0,894 M€ en 2018, 1,241 M€ en 2017, 1,194 M€ en 2016, 1,032 M€ en 2015, 1,074 M€ en 2014, 1,223 M€ en 2013, 1,067 M€ en 2012).

L'autofinancement brut composé des recettes réelles de fonctionnement [hors report de l'exercice antérieur (002) et opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 77 - 042)] moins les dépenses réelles (donc non compris les opérations d'ordre entre sections dont les amortissements) s'élève à 704 054,88 € (autofinancement pour mémoire sur la décennie écoulée : 1,120 M€ en 2021, 0,909 M€ en 2020, 1,210 M€ en 2019, 0,994 M€ en 2018, 1,328 M€ en 2017, 1,246 M€ en 2016, 1,119 M€ en 2015, 1,075 M€ en 2014, 1,302 M€ en 2013, 1,326 M€ en 2012).

en date Chapitre	du 18/04/2023 ; Article	Compte administratif 2022 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2022 (y compris V.C.)	Emis 2022
011		Charges à caractère général	1 300 000,00	986 868,87
60		Achats et variation de stocks	670 000,00	507 672,08
	6042	achats de prestations de services	42 000,00	37 205,54
	60611	eau et assainissement	12 000,00	9 447,07
	60612	électricité	170 000,00	162 763,60
	60613	gaz	185 000,00	86 009,30
	60622	carburants	18 000,00	15 667,93
	60623	alimentation	65 000,00	53 644,14
	60628	autres fournitures non stockées	1 500,00	806,63
	60631	fournitures d'entretien	19 000,00	14 749,45
	60632	fournitures de petit équipement	40 000,00	14 208,74
	60633	fournitures de voirie	3 000,00	450,10
	60636	vêtements de travail	7 500,00	8 593,29
	6064	fournitures administratives	7 500,00	8 683,18
	6065	livres et abonnements bibliothèque	8 000,00	8 004,83
	6067	fournitures scolaires	13 000,00	12 763,71
	6068	autres fournitures	77 500,00	74 353,28
	6078	autres marchandises	1 000,00	321,29
61		Services extérieurs	421 000,00	282 540,28
	611	contrats de prestations de services	20 000,00	12 698,53
	6135	locations mobilières	20 000,00	19 691,38
	61521	entretien de terrains	30 000,00	22 346,67
	615221	entretien de bâtiments publics	90 000,00	74 127,11
	615228	entretien des autres bâtiments	60 000,00	8 432,30
	615231	entretien de voiries	5 000,00	10 274,00
	615232	entretien et réparation de réseaux	5 000,00	246,00
	61524	entretien de bois et forêts	38 000,00	31 106,40
	61551	entretien du matériel roulant	20 000,00	14 231,01
	61558	entretien des autres biens	45 000,00	23 055,17
	6156	maintenance	46 000,00	42 548,43
	6161	assurances multirisques	14 000,00	12 119,28
	6162	assurance dommages construction	9 000,00	
	617	études et recherches	7 000,00	2 177,40
	6182	documentation générale	2 000,00	1 504,60
	6184	versement aux organismes de formation	10 000,00	7 982,00
62		Autres services extérieurs	194 000,00	182 360,51
	6226	rémunération intermédiaires et honoraires	1 000,00	
	6231	annonces et insertions	2 000,00	1 346,72
	6232	fêtes, cérémonies et animations	72 500,00	77 785,84
	6236	catalogues et imprimés	3 000,00	1 926,56
	6237	publications	18 500,00	15 114,72
	6238	divers	5 000,00	4 642,00
	6241	transports de biens	1 000,00	98,80
	6247	transports collectifs	6 000,00	5 060,76
	6251	voyages et déplacements	0,00	141,00
	6256	missions	1 000,00	603,53
	6257	réceptions	4 000,00	3 113,14
	6261	affranchissement	12 500,00	10 090,35
	6262	télécommunications	12 500,00	13 911,06
	627	services bancaires et assimilés	500,00	125,61
	6281	concours divers (cotisations)	1 000,00	875,93
	6282	frais de gardiennage	500,00	479,86
	6283	frais de nettoyage des locaux	48 000,00	45 389,70
	62878	remboursements à d'autres organismes	5 000,00	1 404,00
	6288	Autres services extérieurs		250,93
63		Impôts - taxes et versements	15 000,00	14 296,00
	63512	taxes foncières	14 500,00	14 146,00
	6355	taxes et impôts sur les véhicules	500,00	150,00

Chapitre	Article	Compte administratif 2022 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2022 (y compris V.C.)	Emis 2022
012		Charges de personnel	1 460 000,00	1 417 087,51
	62	Autres services extérieurs	17 000,00	12 383,48
	6218	autre personnel extérieur	17 000,00	12 383,48
	63	Impôts - taxes et versements	35 400,00	34 473,35
	6331	taxe mobilité (ex transport)	16 100,00	15 673,22
	6332	F.N.A.L.	800,00	776,23
	6336	cotisations aux centres de gestion	16 100,00	15 673,23
	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	2 400,00	2 350,67
	64	Charges de personnel	1 407 600,00	1 370 230,68
	6411	personnel titulaire	922 000,00	882 296,32
	6413	personnel non titulaire	90 500,00	91 856,65
	6415	indemnité inflation		3 200,00
	6451	URSSAF	133 600,00	136 940,78
	6453	caisses de retraite	230 200,00	226 817,12
	6454	cotisations aux ASSEDIC	3 700,00	3 830,75
	6455	assurance du personnel	13 300,00	12 227,39
	6456	versement au FNC du supplément familial	2 400,00	2 371,00
	6458	cotisations aux organismes sociaux (CNAS)	7 900,00	7 490,67
	6475	médecine du travail, frais pharmaceutiques	4 000,00	3 200,00
014		Atténuation de produits	40 000,00	14 500,00
	739118	autres reversements de fiscalité (dégrèvement TASCOT)	20 000,00	
	739223	fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	20 000,00	14 500,00
65		Autres charges de gestion courante	290 000,00	273 029,73
	6531	indemnités du maire et des adjoints	71 700,00	71 147,14
	6532	frais de missions	2 500,00	43,86
	6533	cotisation de retraite des élus	12 800,00	12 369,76
	6534	cotisations de sécurité sociale part patronale	8 100,00	8 059,26
	6535	formation des élus	3 800,00	
	65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	50,00	49,01
	6541	créances admises en non-valeur	2 150,00	
	6542	créances éteintes	3 000,00	574,64
	65541	contributions aux organismes de regroupement (DECI LMM)	2 300,00	2 250,00
	6558	autres contributions obligatoires	900,00	
	657358	subvention aux autres groupements - SIVOM de l'Antonnière	25 000,00	29 560,56
	657362	subvention au CCAS	8 000,00	8 000,00
	6574	subventions aux associations et autres personnes de droit privé	149 500,00	140 897,00
	65888	charges diverses de gestion courante	200,00	78,50
66		Charges financières	1 677,00	1 676,26
	66111	intérêts des emprunts	1 677,00	1 676,26
67		Charges exceptionnelles	56 290,00	1 033,20
	673	titres annulés sur exercices antérieurs	56 290,00	1 033,20
68		Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000,00	0,00
	6817	dotations aux provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans	5 000,00	
022		Dépenses imprévues	150 000,00	
023		Virement à la section d'investissement	3 950 000,00	
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	192 033,00	291 347,14
	675	valeurs comptables des immobilisations cédées		98 014,21
	6761	différences sur réalisations (positives)		1 300,00
	6811	amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles d'investissement	192 033,00	192 032,93
TOTAL			7 445 000,00	2 985 542,71

Chapitre	Article	Compte administratif 2022 Recettes de fonctionnement	Crédits 2022	Emis 2022
002		Excédent antérieur reporté	4 199 941,00	4 199 941,17
013		Atténuation de charges	4 000,00	6 737,28
	6419	remboursement sur rémunération du personnel	500,00	3 237,28
	6459	remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance	3 500,00	3 500,00
70		Produits des services, du domaine	110 000,00	138 474,00
	7022	coupes de bois	500,00	2 900,00
	70311	concessions du cimetière	400,00	2 851,00
	7062	redevances et droits de service à caractère culturel	4 100,00	7 286,00
	7066	redevance service à caractère social A.L.S.H. & Activ'Days	16 000,00	26 645,62
	7067	redevance péri scolaire (cantine)	87 000,00	95 741,67
	70688	autres prestations de services (photocopies)		252,45
	7078	autres marchandises		458,00
	70878	remboursement de frais par d'autres redevables	2 000,00	2 339,26
73		Impôts et taxes	2 776 000,00	2 896 056,22
	73111	taxes foncières, d'habitation et C.F.E.	1 404 108,00	1 387 854,00
	73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	312 217,00	312 217,00
	73113	taxe sur les surfaces commerciales	722 133,00	680 767,47
	73114	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	56 184,00	57 036,00
	7318	autres impôts locaux ou assimilés		84 648,00
	73212	dotation de solidarité communautaire	20 000,00	25 061,00
	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	48 495,00
	73223	fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	13 000,00	42 978,00
	7351	taxe sur l'électricité	30 000,00	56 138,14
	7368	taxe locale sur la publicité extérieure	169 863,00	200 861,61
74		Dotations et participations	220 000,00	212 770,41
	744	F.C.T.V.A.	3 343,00	4 190,97
	74718	autres participations de l'Etat	1 500,00	1 245,04
	74748	participations autres communes	5 000,00	6 268,92
	7478	participations autres organismes	10 000,00	12 872,66
	7482	compensation pour perte de taxe additionnelle	8 000,00	45 581,82
	748313	D.C.R.T.P.	22 473,00	22 473,00
	74833	compensation au titre de la C.E.T.	39 820,00	39 820,00
	74834	compensation exonération de taxes foncières	61 688,00	61 688,00
	748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	56 046,00	
	7484	dotation de recensement		
	7485	dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	18 630,00
75		Autres produits de gestion	128 000,00	140 030,21
	752	revenus des immeubles	128 000,00	139 399,14
	7588	autres produits divers de gestion courante		631,07
77		Produits exceptionnels	2 059,00	4 182,33
	7713	libéralités reçues		1 105,00
	775	produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	1 300,00
	7788	autres produits exceptionnels	759,00	1 777,33
77(042)		Produits exceptionnels (opérations d'ordre de transfert entre sections)	0,00	98 014,21
	7761	différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat		98 014,21
78		Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00	0,00
	7817	reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	5 000,00	
		TOTAL	7 445 000,00	7 696 205,83

Section d'investissement 2022

Les dépenses et recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées respectivement à 945 359,33 € et 855 042,26 €, soit un déficit de 90 317,07 €.

Le solde d'exécution positif reporté de 2021 pour 71 404,49 € et les recettes 2022 forment au total 926 446,75 € laissant apparaître un résultat de clôture déficitaire cumulé de – 18 912,58 €.

L'état des restes à réaliser de dépenses qui s'établit à 874 000,00 € porte sur des licences pour l'ordinateur portable du secrétariat des services techniques (article 2051), l'installation d'un module de G.T.B./G.T.C. à la mairie (21311), de l'équipement de téléphonie wifi au centre Saint Christophe ainsi qu'un ordinateur portable pour le secrétariat des services techniques (article 2183), un renouvellement de tables pliantes à la salle des Buis (article 2184), le solde du matériel d'affichage électronique, du matériel de sonorisation à l'Espace Culturel, deux bancs extérieurs (article 2188), ainsi que sur les opérations individualisées de la mairie, des pistes couvertes de padel, de renouvellement des chaufferies de Saint Christophe et de la Maison Pour Tous, de la construction d'un cabinet dentaire, de l'amélioration énergétique des logements de la brigade de gendarmerie.

L'état des restes à réaliser de recettes se monte à 303 400,00 € dont 252 834,00 € de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (215 066,00 € pour la construction de la mairie et 37 318,00 € pour la rénovation de la chaufferie du centre Saint Christophe), 37 067,00 € de Le Mans Métropole et du Pays du Mans pour la rénovation de la chaufferie du centre Saint Christophe ainsi que 13 949,00 € au titre des avances pour les marchés de travaux de construction du cabinet dentaire.

Les recettes enregistrées, les dépenses et les restes à réaliser de dépenses et de recettes présentent un résultat déficitaire de 589 512,58 € qui sera couvert par l'affectation du résultat à l'article 1068 du budget 2023.

Compte administratif 2022 Dépenses d'investissement	Prévu en € 5 065 000,00	Réalisé en € 945 359,33	A réaliser en € 874 000,00
<u>chapitre 020 : dépenses imprévues</u>	200 000,00		
<u>chapitre 16: emprunts et dettes assimilées</u>	60 000,00	60 000,00	
article 1641 : remboursement du capital	60 000,00	60 000,00	
<u>chapitre 20 : immobilisations incorporelles</u>	3 364,00	1 293,60	600,00
article 2051 : concessions et droits similaires	3 364,00	1 293,60	600,00
<u>chapitre 21 : immobilisations corporelles</u>	1 058 469,00	250 594,85	23 400,00
article 2111 : terrains nus	25 000,00		
article 2112 : terrains de voirie	500,00	345,60	
article 2115 : terrains bâtis	600 000,00		
article 2116 : cimetières	30 000,00	24 823,70	
article 2128 : autres agencements et aménagements de terrains	4 000,00	4 411,20	
article 21311 : hôtel de ville	4 000,00		3 800,00
article 21312 : bâtiments scolaires	8 000,00	7 340,42	
article 21318 : autres bâtiments publics	88 000,00	6 997,13	
article 2152 : installations de voirie	6 000,00		
article 2158 : autres installations techniques	60 000,00	51 146,41	
article 2183 : matériel de bureau et informatique	19 536,00	12 367,54	4 600,00
article 2184 : mobilier	92 500,00	61 643,45	2 600,00
article 2188 : autres immobilisations corporelles	120 933,00	81 519,40	12 400,00
OPERATIONS INDIVIDUALISEES	3 743 167,00	535 456,67	850 000,00
28 : nouvelle mairie	349 534,00	243 875,15	35 500,00
32 : pistes couvertes de padel	3 877,00		3 877,00
38 : chaufferie Saint Christophe	4 700,00	4 276,97	348,00
40 : maison de santé pluridisciplinaire	33 476,00		33 474,00
41 : mobilier de la nouvelle mairie	12 000,00	12 000,00	
42 : chaufferie maison pour tous	135 352,00	119 867,90	10 943,00
43 : cabinet dentaire	738 528,00	39 691,85	694 785,00
44 : extension salle de gymnastique	1 450 000,00		
45 : terrain honneur football	120 000,00	115 744,80	
46 : consolidation et transformation ancienne mairie	445 700,00		
47 : gendarmerie (amélioration énergétique des logements)	300 000,00		71 073,00
48 : halle de tennis accessibilité PMR	150 000,00		
<u>chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections</u>	<u>0,00</u>	<u>98 014,21</u>	

Compte administratif 2022 Recettes d'investissement	Prévu en € 5 065 000,00	Réalisé en € 926 446,75	A réaliser en € 303 400,00
article 001 : solde d'exécution positif reporté	71 404,00	71 404,49	
<u>chapitre 10 : dotations</u>	401 000,00	420 582,63	
article 10222 : F.C.T.V.A.	333 900,00	333 900,40	
article 10223 : taxe d'aménagement	1 471,00	21 052,72	
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	65 629,00	65 629,51	
<u>chapitre 13 : subventions d'investissement</u>	432 563,00	143 112,48	289 451,00
article 1318 : autres subvention d'équipement transférées	1 212,00	1 212,48	
article 1322 : région	141 900,00	141 900,00	
article 1326 : autres E.P.L.	37 067,00		37 067,00
article 1347 : Etat (D.S.I.L.)	252 384,00		252 384,00
<u>chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées</u>	18 000,00	0,01	-
article 1641 : emprunts en euros		0,01	
<u>chapitre 23 : immobilisations en cours</u>	18 000,00	0,00	13 949,00
article 2313 : constructions (révision prix négatif)		0,00	
article 238 : avances et acomptes versés s/ commandes d'immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	13 949,00
<u>chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement</u>	3 950 000,00		
<u>chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections</u>	192 033,00	291 347,14	
article 192 : plus ou moins-values sur cessions immobilières		1 300,00	
article 21 : cessions diverses parcelles (à L.M.M.)		98 014,21	
<u>chapitre 28 : amortissements</u>	<u>192 033,00</u>	<u>192 032,93</u>	

Déficit d'investissement 2022 à reporter en 2023 à l'article 001 dépenses d'investissement	: - 18 912,58 €
et restes à réaliser en dépenses	: 874 000,00 €
différence	: - 892 912,58 €
sera couvert par le reste à réaliser en recettes d'investissement	: 303 400,00 €
l'affectation du résultat à l'article 1068 au budget 2023	: 589 512,58 €

Les écritures de l'ordonnateur sont conformes aux mouvements enregistrés par le comptable public assignataire dans le compte de gestion.

Madame Poteloin est invitée à s'installer à la table des délibérations.

Préalablement au vote, monsieur le maire quitte la salle sans prendre part à celui-ci.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter par monsieur Joël Le Bolu, maire, le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- après en avoir délibéré, à l'unanimité (présents : 12, votants : 18, exprimés : 18) :

1) donne acte de la présentation du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		<i>Ensemble</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 199 941,17		71 404,49		4 271 345,66
Opérations de l'exercice	2 985 542,71	3 496 264,66	945 359,33	855 042,26	3 930 902,04	4 351 306,92
Totaux	2 985 542,71	7 696 205,83	945 359,33	926 446,75	3 930 902,04	8 622 652,58
Résultat de clôture		4 710 663,12	18 912,58			4 691 750,54
Restes à réaliser			874 000,00	303 400,00	874 000,00	303 400,00
Totaux cumulés	2 985 542,71	7 696 205,83	1 819 359,33	1 229 846,75	4 804 902,04	8 926 052,58
Résultats définitifs		4 710 663,12	589 512,58			4 121 150,54

- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'issue du vote, madame Czinober redonne la présidence de la séance à monsieur le maire après que celui-ci se soit à nouveau installé à la table des délibérations.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - LA CHAPELLE SAINT AUBIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21720065800037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS
METROPOLE ET AMENDES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	33
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	38
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	40
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	42
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	43
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	44
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	45
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	47
A5 - Etalement des provisions	48
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	49
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	50
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	51
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	52
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	53
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	57
A10.3 - Opérations liées aux cessions	58
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	59
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	60
A11 - Etat des travaux en régie	61
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	63
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	64
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	65
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	67
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	68
B1.6 - Etat des engagements reçus	69
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	70
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	71
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	72

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	73
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	74
C1.2 - Actions de formation des élus	77
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	78
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	79
C3.2 - Liste des établissements publics créés	80
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	81
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	83
C3.6 - Identification des flux croisés	85
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	86
D2 - Arrêté et signatures	87

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 72065	LA CHAPELLE SAINT AUBIN MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	CA 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 368
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
LE MANS METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 870 206,00	2 054,94	2 054,94	895,56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 137,75	1 122,00
2	Produit des impositions directes/population	1 029,51	675,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 435,07	1 263,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	332,49	318,00
5	Encours de dette/population	25,34	923,00
6	DGF/population	0,00	212,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52,60 %	44,17 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	81,05 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23,17 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,77 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 985 542,71	G 3 496 264,66
	Section d'investissement	B 945 359,33	H 855 042,26

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 4 199 941,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 71 404,49 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 930 902,04	= G+H+I+J	8 622 652,58
--------------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 874 000,00	L 303 400,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 874 000,00	= K+L 303 400,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 985 542,71	= G+I+K 7 696 205,83
	Section d'investissement	= B+D+F 1 819 359,33	= H+J+L 1 229 846,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 804 902,04	= G+H+I+J+K+L 8 926 052,58

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 874 000,00	L 303 400,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	289 451,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	600,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 949,00
28	Opération d'équipement n° 28	35 500,00	
32	Opération d'équipement n° 32	3 877,00	
38	Opération d'équipement n° 38	348,00	
40	Opération d'équipement n° 40	33 474,00	
42	Opération d'équipement n° 42	10 943,00	
43	Opération d'équipement n° 43	694 785,00	
47	Opération d'équipement n° 47	71 073,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	986 868,87	0,00	0,00	313 131,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 460 000,00	1 417 087,51	0,00	0,00	42 912,49
014	Atténuations de produits	40 000,00	14 500,00	0,00	0,00	25 500,00
65	Autres charges de gestion courante	290 000,00	273 029,73	0,00	0,00	16 970,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 090 000,00	2 691 486,11	0,00	0,00	398 513,89
66	Charges financières	1 677,00	1 676,26	0,00	0,00	0,74
67	Charges exceptionnelles	56 290,00	1 033,20	0,00	0,00	55 256,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	5 000,00	0,00			5 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 302 967,00	2 694 195,57	0,00	0,00	608 771,43
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 950 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	192 033,00	291 347,14			-99 314,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 142 033,00	291 347,14			3 850 685,86
TOTAL		7 445 000,00	2 985 542,71	0,00	0,00	4 459 457,29
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 000,00	6 737,28	0,00	0,00	-2 737,28
70	Produits services, domaine et ventes div	110 000,00	138 474,00	0,00	0,00	-28 474,00
73	Impôts et taxes	2 776 000,00	2 896 056,22	0,00	0,00	-120 056,22
74	Dotations et participations	220 000,00	212 770,41	0,00	0,00	7 229,59
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	140 030,21	0,00	0,00	-12 030,21
Total des recettes de gestion courante		3 238 000,00	3 394 068,12	0,00	0,00	-156 068,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 059,00	4 182,33	0,00	0,00	-2 123,33
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	5 000,00	0,00			5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 245 059,00	3 398 250,45	0,00	0,00	-153 191,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	98 014,21			-98 014,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	98 014,21			-98 014,21
TOTAL		3 245 059,00	3 496 264,66	0,00	0,00	-251 205,66
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 4 199 941,17				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 364,00	1 293,60	600,00	1 470,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 058 469,00	250 594,85	23 400,00	784 474,15
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 743 167,00	535 456,67	850 000,00	2 357 710,33
	Total des dépenses d'équipement	4 805 000,00	787 345,12	874 000,00	3 143 654,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00			
	Total des dépenses financières	260 000,00	60 000,00	0,00	200 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 065 000,00	847 345,12	874 000,00	3 343 654,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	98 014,21		-98 014,21
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	98 014,21		-98 014,21
	TOTAL	5 065 000,00	945 359,33	874 000,00	3 245 640,67
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	432 563,00	143 112,48	289 451,00	-0,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,01	0,00	-0,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	13 949,00	4 051,00
	Total des recettes d'équipement	450 563,00	143 112,49	303 400,00	4 050,51
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	335 371,00	354 953,12	0,00	-19 582,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	65 629,00	65 629,51	0,00	-0,51
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	401 000,00	420 582,63	0,00	-19 582,63
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	851 563,00	563 695,12	303 400,00	-15 532,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	3 950 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	192 033,00	291 347,14		-99 314,14
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 142 033,00	291 347,14		3 850 685,86
	TOTAL	4 993 596,00	855 042,26	303 400,00	3 835 153,74

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 71 404,49			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	986 868,87		986 868,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 417 087,51		1 417 087,51
014	Atténuations de produits	14 500,00		14 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	273 029,73		273 029,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 676,26	0,00	1 676,26
67	Charges exceptionnelles	1 033,20	99 314,21	100 347,41
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	192 032,93	192 032,93
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 694 195,57	291 347,14	2 985 542,71
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	535 456,67		535 456,67
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		98 014,21	98 014,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 293,60	0,00	1 293,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	250 594,85	0,00	250 594,85
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		847 345,12	98 014,21	945 359,33
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 737,28		6 737,28
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	138 474,00		138 474,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 896 056,22		2 896 056,22
74	Dotations et participations	212 770,41		212 770,41
75	Autres produits de gestion courante	140 030,21	0,00	140 030,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 182,33	98 014,21	102 196,54
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 398 250,45	98 014,21	3 496 264,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				4 199 941,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	354 953,12	0,00	354 953,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	65 629,51		65 629,51
13	Subventions d'investissement	143 112,48	0,00	143 112,48
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,01	0,00	0,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		1 300,00	1 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	98 014,21	98 014,21
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		192 032,93	192 032,93
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		563 695,12	291 347,14	855 042,26
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				71 404,49

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	986 868,87	0,00	0,00	313 131,13
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	42 000,00	37 205,54	0,00	0,00	4 794,46
60611	Eau et assainissement	12 000,00	9 447,07	0,00	0,00	2 552,93
60612	Energie - Electricité	170 000,00	162 763,60	0,00	0,00	7 236,40
60613	Chauffage urbain	185 000,00	86 009,30	0,00	0,00	98 990,70
60622	Carburants	18 000,00	15 667,93	0,00	0,00	2 332,07
60623	Alimentation	65 000,00	53 644,14	0,00	0,00	11 355,86
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	806,63	0,00	0,00	693,37
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	14 749,45	0,00	0,00	4 250,55
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	14 208,74	0,00	0,00	25 791,26
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	450,10	0,00	0,00	2 549,90
60636	Vêtements de travail	7 500,00	8 593,29	0,00	0,00	-1 093,29
6064	Fournitures administratives	7 500,00	8 683,18	0,00	0,00	-1 183,18
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 000,00	8 004,83	0,00	0,00	-4,83
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	12 763,71	0,00	0,00	236,29
6068	Autres matières et fournitures	77 500,00	74 353,28	0,00	0,00	3 146,72
6078	Autres marchandises	1 000,00	321,29	0,00	0,00	678,71
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	12 698,53	0,00	0,00	7 301,47
6135	Locations mobilières	20 000,00	19 691,38	0,00	0,00	308,62
61521	Entretien terrains	30 000,00	22 346,67	0,00	0,00	7 653,33
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	74 127,11	0,00	0,00	15 872,89
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	60 000,00	8 432,30	0,00	0,00	51 567,70
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	10 274,00	0,00	0,00	-5 274,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	246,00	0,00	0,00	4 754,00
61524	Entretien bois et forêts	38 000,00	31 106,40	0,00	0,00	6 893,60
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	14 231,01	0,00	0,00	5 768,99
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 000,00	23 055,17	0,00	0,00	21 944,83
6156	Maintenance	46 000,00	42 548,43	0,00	0,00	3 451,57
6161	Multirisques	14 000,00	12 119,28	0,00	0,00	1 880,72
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
617	Etudes et recherches	7 000,00	2 177,40	0,00	0,00	4 822,60
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 504,60	0,00	0,00	495,40
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	7 982,00	0,00	0,00	2 018,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 346,72	0,00	0,00	653,28
6232	Fêtes et cérémonies	72 500,00	77 785,84	0,00	0,00	-5 285,84
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	1 926,56	0,00	0,00	1 073,44
6237	Publications	18 500,00	15 114,72	0,00	0,00	3 385,28
6238	Divers	5 000,00	4 642,00	0,00	0,00	358,00
6241	Transports de biens	1 000,00	98,80	0,00	0,00	901,20
6247	Transports collectifs	6 000,00	5 060,76	0,00	0,00	939,24
6251	Voyages et déplacements	0,00	141,00	0,00	0,00	-141,00
6256	Missions	1 000,00	603,53	0,00	0,00	396,47
6257	Réceptions	4 000,00	3 113,14	0,00	0,00	886,86
6261	Frais d'affranchissement	12 500,00	10 090,35	0,00	0,00	2 409,65
6262	Frais de télécommunications	12 500,00	13 911,06	0,00	0,00	-1 411,06
627	Services bancaires et assimilés	500,00	125,61	0,00	0,00	374,39
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	875,93	0,00	0,00	124,07
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	479,86	0,00	0,00	20,14
6283	Frais de nettoyage des locaux	48 000,00	45 389,70	0,00	0,00	2 610,30
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 000,00	1 404,00	0,00	0,00	3 596,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	250,93	0,00	0,00	-250,93
63512	Taxes foncières	14 500,00	14 146,00	0,00	0,00	354,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	150,00	0,00	0,00	350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 460 000,00	1 417 087,51	0,00	0,00	42 912,49
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	12 383,48	0,00	0,00	4 616,52
6331	Versement mobilité	16 100,00	15 673,22	0,00	0,00	426,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	776,23	0,00	0,00	23,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 100,00	15 673,23	0,00	0,00	426,77
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 400,00	2 350,67	0,00	0,00	49,33
6411	Personnel titulaire	922 000,00	882 296,32	0,00	0,00	39 703,68
6413	Personnel non titulaire	90 500,00	91 856,65	0,00	0,00	-1 356,65
6415	Indemnité inflation	0,00	3 200,00	0,00	0,00	-3 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	133 600,00	136 940,78	0,00	0,00	-3 340,78
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 200,00	226 817,12	0,00	0,00	3 382,88
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 700,00	3 830,75	0,00	0,00	-130,75
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 300,00	12 227,39	0,00	0,00	1 072,61

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 400,00	2 371,00	0,00	0,00	29,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 900,00	7 490,67	0,00	0,00	409,33
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 200,00	0,00	0,00	800,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	14 500,00	0,00	0,00	25 500,00
739118	Autres reversements de fiscalité	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	14 500,00	0,00	0,00	5 500,00
65	Autres charges de gestion courante	290 000,00	273 029,73	0,00	0,00	16 970,27
6531	Indemnités	71 700,00	71 147,14	0,00	0,00	552,86
6532	Frais de mission	2 500,00	43,86	0,00	0,00	2 456,14
6533	Cotisations de retraite	12 800,00	12 369,76	0,00	0,00	430,24
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 100,00	8 059,26	0,00	0,00	40,74
6535	Formation	3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	50,00	49,01	0,00	0,00	0,99
6541	Créances admises en non-valeur	2 150,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	574,64	0,00	0,00	2 425,36
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 300,00	2 250,00	0,00	0,00	50,00
6558	Autres contributions obligatoires	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	25 000,00	29 560,56	0,00	0,00	-4 560,56
657362	Subv. fonct. CCAS	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	149 500,00	140 897,00	0,00	0,00	8 603,00
65888	Autres	200,00	78,50	0,00	0,00	121,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 090 000,00	2 691 486,11	0,00	0,00	398 513,89
66	Charges financières (b)	1 677,00	1 676,26	0,00	0,00	0,74
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 677,00	1 676,26	0,00	0,00	0,74
67	Charges exceptionnelles (c)	56 290,00	1 033,20	0,00	0,00	55 256,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	56 290,00	1 033,20	0,00	0,00	55 256,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 302 967,00	2 694 195,57	0,00	0,00	608 771,43
023	Virement à la section d'investissement	3 950 000,00	0,00			3 950 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	192 033,00	291 347,14			-99 314,14
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	98 014,21			-98 014,21
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	1 300,00			-1 300,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	192 033,00	192 032,93			0,07
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 142 033,00	291 347,14			3 850 685,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 142 033,00	291 347,14			3 850 685,86
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 445 000,00	2 985 542,71	0,00	0,00	4 459 457,29
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- Dont 675 et 676.
- Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 000,00	6 737,28	0,00	0,00	-2 737,28
6419	Remboursements rémunérations personnel	500,00	3 237,28	0,00	0,00	-2 737,28
6459	Rembours charges SS et prévoyance	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 000,00	138 474,00	0,00	0,00	-28 474,00
7022	Coupes de bois	500,00	2 900,00	0,00	0,00	-2 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	2 851,00	0,00	0,00	-2 451,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 100,00	7 286,00	0,00	0,00	-3 186,00
7066	Redevances services à caractère social	16 000,00	26 645,62	0,00	0,00	-10 645,62
7067	Redev. services périscolaires et enseign	87 000,00	95 741,67	0,00	0,00	-8 741,67
70688	Autres prestations de services	0,00	252,45	0,00	0,00	-252,45
7078	Autres marchandises	0,00	458,00	0,00	0,00	-458,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	2 339,26	0,00	0,00	-339,26
73	Impôts et taxes	2 776 000,00	2 896 056,22	0,00	0,00	-120 056,22
73111	Impôts directs locaux	1 404 108,00	1 387 854,00	0,00	0,00	16 254,00
73112	Cotisation sur la VAE	312 217,00	312 217,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	722 133,00	680 767,47	0,00	0,00	41 365,53
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	56 184,00	57 036,00	0,00	0,00	-852,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	84 648,00	0,00	0,00	-84 648,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	20 000,00	25 061,00	0,00	0,00	-5 061,00
73221	FNGIR	48 495,00	48 495,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	13 000,00	42 978,00	0,00	0,00	-29 978,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	30 000,00	56 138,14	0,00	0,00	-26 138,14
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	169 863,00	200 861,61	0,00	0,00	-30 998,61
74	Dotations et participations	220 000,00	212 770,41	0,00	0,00	7 229,59
744	FCTVA	3 343,00	4 190,97	0,00	0,00	-847,97
74718	Autres participations Etat	1 500,00	1 245,04	0,00	0,00	254,96
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	6 268,92	0,00	0,00	-1 268,92
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	12 872,66	0,00	0,00	-2 872,66
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	8 000,00	45 581,82	0,00	0,00	-37 581,82
748313	Dotat° de compensation de la TP	22 473,00	22 473,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	39 820,00	39 820,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	61 688,00	61 688,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	56 046,00	0,00	0,00	0,00	56 046,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	18 630,00	0,00	0,00	-6 500,00
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	140 030,21	0,00	0,00	-12 030,21
752	Revenus des immeubles	128 000,00	139 399,14	0,00	0,00	-11 399,14
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	631,07	0,00	0,00	-631,07
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 238 000,00	3 394 068,12	0,00	0,00	-156 068,12
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 059,00	4 182,33	0,00	0,00	-2 123,33
7713	Libéralités reçues	0,00	1 105,00	0,00	0,00	-1 105,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 300,00	0,00	0,00	-1 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 059,00	1 777,33	0,00	0,00	281,67
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 245 059,00	3 398 250,45	0,00	0,00	-153 191,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	98 014,21			-98 014,21
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	98 014,21			-98 014,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	98 014,21			-98 014,21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 245 059,00	3 496 264,66	0,00	0,00	-251 205,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 199 941,17				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 364,00	1 293,60	600,00	1 470,40
2051	Concessions, droits similaires	3 364,00	1 293,60	600,00	1 470,40
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 058 469,00	250 594,85	23 400,00	784 474,15
2111	Terrains nus	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
2112	Terrains de voirie	500,00	345,60	0,00	154,40
2115	Terrains bâtis	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
2116	Cimetières	30 000,00	24 823,70	0,00	5 176,30
2128	Autres agencements et aménagements	4 000,00	4 411,20	0,00	-411,20
21311	Hôtel de ville	4 000,00	0,00	3 800,00	200,00
21312	Bâtiments scolaires	8 000,00	7 340,42	0,00	659,58
21318	Autres bâtiments publics	88 000,00	6 997,13	0,00	81 002,87
2152	Installations de voirie	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	60 000,00	51 146,41	0,00	8 853,59
2183	Matériel de bureau et informatique	19 536,00	12 367,54	4 600,00	2 568,46
2184	Mobilier	92 500,00	61 643,45	2 600,00	28 256,55
2188	Autres immobilisations corporelles	120 933,00	81 519,40	12 400,00	27 013,60
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Opération d'équipement n° 28 (2)	349 534,00	243 875,15	35 500,00	70 158,85
32	Opération d'équipement n° 32 (2)	3 877,00	0,00	3 877,00	0,00
38	Opération d'équipement n° 38 (2)	4 700,00	4 276,97	348,00	75,03
40	Opération d'équipement n° 40 (2)	33 476,00	0,00	33 474,00	2,00
41	Opération d'équipement n° 41 (2)	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00
42	Opération d'équipement n° 42 (2)	135 352,00	119 867,90	10 943,00	4 541,10
43	Opération d'équipement n° 43 (2)	738 528,00	39 691,85	694 785,00	4 051,15
44	Opération d'équipement n° 44 (2)	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00
45	Opération d'équipement n° 45 (2)	120 000,00	115 744,80	0,00	4 255,20
46	Opération d'équipement n° 46 (2)	445 700,00	0,00	0,00	445 700,00
47	Opération d'équipement n° 47 (2)	300 000,00	0,00	71 073,00	228 927,00
48	Opération d'équipement n° 48 (2)	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
	Total des dépenses d'équipement	4 805 000,00	787 345,12	874 000,00	3 143 654,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00			
	Total des dépenses financières	260 000,00	60 000,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 065 000,00	847 345,12	874 000,00	3 343 654,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	98 014,21		-98 014,21
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	98 014,21		-98 014,21
	Charges transférées (6)	0,00	98 014,21		-98 014,21
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	98 014,21		-98 014,21
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	98 014,21		-98 014,21
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 065 000,00	945 359,33	874 000,00	3 245 640,67
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	432 563,00	143 112,48	289 451,00	-0,48
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 212,00	1 212,48	0,00	-0,48
1322	Subv. non transf. Régions	141 900,00	141 900,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	37 067,00	0,00	37 067,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	252 384,00	0,00	252 384,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,01	0,00	-0,01
1641	Emprunts en euros	0,00	0,01	0,00	-0,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	13 949,00	4 051,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 000,00	0,00	13 949,00	4 051,00
Total des recettes d'équipement		450 563,00	143 112,49	303 400,00	4 050,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	401 000,00	420 582,63	0,00	-19 582,63
10222	FCTVA	333 900,00	333 900,40	0,00	-0,40
10223	TLE	1 471,00	21 052,72	0,00	-19 581,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	65 629,00	65 629,51	0,00	-0,51
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		401 000,00	420 582,63	0,00	-19 582,63
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		851 563,00	563 695,12	303 400,00	-15 532,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 950 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	192 033,00	291 347,14		-99 314,14
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 300,00		-1 300,00
2111	Terrains nus	0,00	7 413,37		-7 413,37
2112	Terrains de voirie	0,00	33,14		-33,14
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	4 584,72		-4 584,72
2115	Terrains bâtis	0,00	77 466,58		-77 466,58
2117	Bois et forêts	0,00	412,59		-412,59
2118	Autres terrains	0,00	1 916,28		-1 916,28
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	5 770,42		-5 770,42
2151	Réseaux de voirie	0,00	417,11		-417,11
28031	Frais d'études	9 498,00	9 498,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 175,00	8 175,26		-0,26
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 855,00	15 854,85		0,15
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 022,60		0,40
28183	Matériel de bureau et informatique	29 808,00	29 807,71		0,29
28184	Mobilier	66 167,00	66 167,29		-0,29
28188	Autres immo. corporelles	43 507,00	43 507,22		-0,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 142 033,00	291 347,14		3 850 685,86
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 142 033,00	291 347,14		3 850 685,86
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 993 596,00	855 042,26	303 400,00	3 835 153,74
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		71 404,49			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)
LIBELLE : A Nouvelle mairie

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		349 534,00	A 243 875,15	35 500,00	70 158,85	B 3 427 759,16
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	349 534,00	243 875,15	35 500,00	70 158,85	3 427 759,16
2313	Constructions	349 534,00	243 875,15	35 500,00	70 158,85	3 415 200,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,16

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		356 966,00	C 141 900,00	215 066,00	0,00	D 572 446,70
13	Subventions d'investissement	356 966,00	141 900,00	215 066,00	0,00	557 533,27
1322	Subv. non transf. Régions	141 900,00	141 900,00	0,00	0,00	300 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	215 066,00	0,00	215 066,00	0,00	257 533,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	14 913,43
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 354,27
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,16

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-101 975,15	D - B	-2 855 312,46

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)
LIBELLE : COURTS DE PADEL COUVERTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		3 877,00	A	0,00	3 877,00	0,00	B 500 803,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 263,80
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 470,80
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 317,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 877,00	0,00	3 877,00	0,00	0,00	473 976,10
2313	Constructions	3 877,00	0,00	3 877,00	0,00	0,00	466 364,76
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 611,34

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D 55 111,34
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 611,34
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 611,34

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-445 692,56

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)
LIBELLE : CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		4 700,00	A 4 276,97	348,00	75,03	B 127 503,44
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 700,00	4 276,97	348,00	75,03	127 503,44
21318	Autres bâtiments publics	4 700,00	4 276,97	348,00	75,03	127 503,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		74 385,00	C 0,00	74 385,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	74 385,00	0,00	74 385,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	37 067,00	0,00	37 067,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	37 318,00	0,00	37 318,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 276,97	D - B	-127 503,44

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		33 476,00	A 0,00	33 474,00	2,00	B 9 498,00
20	Immobilisations incorporelles	33 476,00	0,00	33 474,00	2,00	9 498,00
2031	Frais d'études	33 476,00	0,00	33 474,00	2,00	9 498,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-9 498,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1)
LIBELLE : MOBILIER DE LA NOUVELLE MAIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		12 000,00	A	12 000,00	0,00	B	220 376,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00		12 000,00	0,00		220 376,40
2184	Mobilier	12 000,00		12 000,00	0,00		220 376,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-12 000,00	D - B	-220 376,40

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 42 (1)
LIBELLE : CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		135 352,00	A 119 867,90	10 943,00	4 541,10	B 119 867,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	135 352,00	119 867,90	10 943,00	4 541,10	119 867,90
21318	Autres bâtiments publics	135 352,00	119 867,90	10 943,00	4 541,10	119 867,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-119 867,90	D - B	-119 867,90

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 43 (1)
LIBELLE : CABINET DENTAIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		738 528,00	A	39 691,85	694 785,00	4 051,15	B	39 691,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	720 528,00		0,00	680 836,00	39 692,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	720 528,00		0,00	680 836,00	39 692,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00		39 691,85	13 949,00	-35 640,85		39 691,85
2313	Constructions	0,00		39 691,85	0,00	-39 691,85		39 691,85
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 000,00		0,00	13 949,00	4 051,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	18 000,00	C	0,00	13 949,00	4 051,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours	18 000,00		0,00	13 949,00	4 051,00		0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 000,00		0,00	13 949,00	4 051,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-39 691,85	D - B	-39 691,85

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 44 (1)
LIBELLE : EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 450 000,00	A 0,00	0,00	1 450 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)
 LIBELLE : TERRAIN HONNEUR FOOTBALL**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		120 000,00	A	115 744,80	0,00	4 255,20	B	115 744,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	120 000,00		115 744,80	0,00	4 255,20		115 744,80
2113	Terrains aménagés autres que voirie	120 000,00		115 744,80	0,00	4 255,20		115 744,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-115 744,80	D - B	-115 744,80

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		445 700,00	A 0,00	0,00	445 700,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	445 700,00	0,00	0,00	445 700,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	445 700,00	0,00	0,00	445 700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : GENDARMERIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		300 000,00	A	0,00	71 073,00	228 927,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00		0,00	71 073,00	228 927,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	300 000,00		0,00	71 073,00	228 927,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		150 000,00	A	0,00	150 000,00	B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RE CETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					900 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					900 000,00									
14-00383 000 302113 02	CREDIT MUTUEL	10/07/2007		29/02/2008	900 000,00	F		4,470	4,470		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					900 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					60 000,00	1 676,26	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					60 000,00	1 676,26	0,00	0,00
14-00383 000 302113 02		0,00	A-1	0,00	0,00	F	4,470		60 000,00	1 676,26	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					60 000,00	1 676,26	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2500.00 €			28-03-2003
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel Informatique	2	03/12/1999
L	Materiel de Bureau	5	03/12/1999
L	Materiel de Loisirs	5	03/12/1999
L	Materiel Informatique	3	03/12/1999
L	Materiel sportif	5	03/12/1999
L	Petit materiel et outillage	5	03/12/1999
L	Vehicules legers	5	03/12/1999
L	Vehicules utilitaires	5	03/12/1999
L	Amenagement de véhicules	5	01/01/2000
L	Equipement des cuisines	10	01/01/2000
L	Gros materiel et outillage	10	01/01/2000
L	Materiel audio-video-photo et de reproduction	5	01/01/2000
L	Matériel de Telecommunication	6	01/01/2000
L	Materiel Electromenager	5	01/01/2000
L	Materiel medical	5	01/01/2000
L	Mobilier Interieur	10	01/01/2000
L	Mobilier Urbain	10	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Créances de plus 2 ans	0,00	14/04/2021	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		260 000,00	I 60 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		60 000,00	60 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	60 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	60 000,00	874 000,00	0,00	934 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 477 404,00	III 546 986,05
Ressources propres externes de l'année (a)		335 371,00	354 953,12
10222	FCTVA	333 900,00	333 900,40
10223	TLE	1 471,00	21 052,72
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 142 033,00	192 032,93
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	9 498,00	9 498,00
28051	Concessions et droits similaires	8 175,00	8 175,26
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 855,00	15 854,85
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 022,60
28183	Matériel de bureau et informatique	29 808,00	29 807,71
28184	Mobilier	66 167,00	66 167,29
28188	Autres immo. corporelles	43 507,00	43 507,22
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 950 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	546 986,05	303 400,00	71 404,49	65 629,51	987 420,05

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 934 000,00
Ressources propres disponibles	IV 987 420,05
Solde	V = IV – II (3) 53 420,05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
12/01/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	751,20	0,00	0
21/01/2022	MISSION MARCHE CHOIX MOBILIERS NOUVELLE MAIRIE	12 000,00	0,00	5
25/01/2022	Centre Saint Christophe	144,00	0,00	0
26/01/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	172,80	0,00	0
27/01/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 938,38	0,00	0
02/02/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	26 754,31	0,00	0
02/02/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	70 867,82	0,00	0
02/02/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	10 827,10	0,00	0
02/02/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	4 080,00	0,00	0
03/02/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	19 291,94	0,00	0
08/02/2022	DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE LIFELINE DEFIBTECH POUR MAIRIE	1 856,04	0,00	1
09/02/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	193,10	0,00	0
14/02/2022	PANNEAU ET ECRANS D'AFFICHAGE LUMINEUX	24 648,00	0,00	5
22/02/2022	CR 14	345,60	0,00	0
25/02/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	11 471,35	0,00	0
03/03/2022	CABINET DENTAIRE	4 339,20	0,00	0
23/03/2022	FOUR MICRO ONDES POUR ACCUEIL EDUCATIF	329,00	0,00	1
23/03/2022	LECTEUR CD EXTERNE POUR PC PORTABLES ECOLE	50,00	0,00	1
24/03/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	840,36	0,00	0
30/03/2022	MOBILIERS MAIRIE	6 869,56	0,00	5
30/03/2022	maison pour tous	1 296,00	0,00	0
31/03/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 500,00	0,00	0
31/03/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	3 489,23	0,00	0
01/04/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 884,83	0,00	0
05/04/2022	maison pour tous	2 940,00	0,00	0
05/04/2022	NETTOYEUR HAUTE PRESSION DIMACO M1115 6 POUR SERVICE TECHNIQUE	2 757,60	0,00	5
06/04/2022	COUVERTURE ISOTHERME GEOBUBBLE/BACHE A BULLE POUR BASSIN APPRENTISSAGE	993,00	0,00	1
06/04/2022	LICENCES PUBLISHER POUR PC COMMUNICATION	363,60	0,00	1
06/04/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	3 367,09	0,00	0
15/04/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	16 924,60	0,00	0
22/04/2022	maison pour tous	308,40	0,00	0
26/04/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	186,98	0,00	0
29/04/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	6 837,91	0,00	0
03/05/2022	CABINET DENTAIRE	4 140,00	0,00	0
04/05/2022	TABLETTES IPAD 2 ET 4EME ADJOINTS ET ACCESSOIRES	2 793,94	0,00	3
06/05/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	22 736,08	0,00	0
11/05/2022	PARCOURS DISC GOLF	8 547,00	0,00	5
12/05/2022	MATERIELS POUR POSE DEFIBRILLATEUR MAIRIE	954,00	0,00	1
12/05/2022	TONDEUSE FRONTALE GIANNI FERRARI TURBO 4 IMMA:GE-864-RR	33 837,02	0,00	10
13/05/2022	maison pour tous	165,83	0,00	0
23/05/2022	POTEAUX (7) DE GUIDAGE - DOUBLE SANGLE - LAQUE - SANGLE 3 M NOIR MAIRIE	2 158,80	0,00	1
25/05/2022	MOBILIERS MAIRIE	4 375,93	0,00	5
26/05/2022	CABINET DENTAIRE	376,80	0,00	0
02/06/2022	POSE A SOUDER POUR ATELIER	1 099,70	0,00	1
03/06/2022	COMPLEMENT PARCOURS DISC GOLF PERSONNALISATION DES FRISBEES LOGO COMMUNE	132,00	0,00	5
03/06/2022	AI 122 (2113) - TERRAIN DE FOOTBALL	21 510,00	0,00	0
03/06/2022	AI 122 (2113) - TERRAIN DE FOOTBALL	21 510,00	0,00	0
03/06/2022	CABINET DENTAIRE	3 979,20	0,00	0
07/06/2022	maison pour tous	2 914,73	0,00	0
08/06/2022	CABINET DENTAIRE	1 560,00	0,00	0
08/06/2022	CONTROLEUR ISOLEMENT MX0409 POUR SERVICE TECHNIQUE	382,80	0,00	1
13/06/2022	CABINET DENTAIRE	4 959,60	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
20/06/2022	STANDS PLIANTS (X3) AVEC POIDS DE LESTAGE	3 653,64	0,00	5
21/06/2022	Centre Saint Christophe	3 783,77	0,00	0
23/06/2022	IMPRIMANTE MULTIFONCTION BROTHER	270,00	0,00	1
23/06/2022	MFC-L2710DN POUR BUREAU PASSEPORT CNI			
23/06/2022	POUFS CARRE (X2) HOUSSE PVC FUCHSIA POUR ECOLE	108,30	0,00	1
24/06/2022	ROULEAU A GAZON POUR ESPACES VERTS	124,90	0,00	1
27/06/2022	PARC A VELOS INOX SIROCCO POUR ECOB	1 584,00	0,00	1
29/06/2022	maison pour tous	2 580,00	0,00	0
30/06/2022	TABOURETS ROUGES (1LOT DE 2) POUR ECOLE	99,50	0,00	1
30/06/2022	COLONNES HAUTE (X2) A 9 BACS INCOLOR POUR ECOLE	550,00	0,00	1
30/06/2022	AI 122 (2113) - TERRAIN DE FOOTBALL	54 774,00	0,00	0
30/06/2022	Centre Saint Christophe	226,80	0,00	0
30/06/2022	TRONCONNEUSE POUR ATELIER	1 100,10	0,00	1
30/06/2022	DEBROUSAILLEUSE POUR ATELIER	786,41	0,00	1
30/06/2022	COPIEUR SHARP MX-6071SEU POUR ECOLE	8 014,80	0,00	5
01/07/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	4 140,00	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	4 339,20	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	3 979,20	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	1 560,00	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	376,80	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	4 959,60	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE	-4 339,20	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE	-4 140,00	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE	-3 979,20	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE	-1 560,00	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE	-376,80	0,00	0
01/07/2022	CABINET DENTAIRE	-4 959,60	0,00	0
07/07/2022	BACS POLYSTONE POUR PLANTES MAIRIE	5 112,00	0,00	5
08/07/2022	maison pour tous	4 082,40	0,00	0
11/07/2022	HERSE PEIGNE A GAZON POUR SERVICE TECHNIQUE	6 420,00	0,00	5
13/07/2022	COMPLEMENT JEU ECOLE ELEMENTAIRE	1 468,80	0,00	2
13/07/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	13 335,68	0,00	0
21/07/2022	école	4 950,00	0,00	0
26/07/2022	maison pour tous	19 170,16	0,00	0
01/08/2022	MAIRIE 2 RUE DE L'EUROPE	6 116,40	0,00	0
02/08/2022	AI 122 (2113) - TERRAIN DE FOOTBALL	39 040,80	0,00	0
02/08/2022	PERCEUSE MEULEUSE ET VISSEUSE POUR ATELIER	719,05	0,00	1
02/08/2022	PLATEFORME ERM RAYONNAGE 12 MARCHES	1 946,47	0,00	1
02/08/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	1 560,00	0,00	0
03/08/2022	ECHAFAUDAGE ROULANT TELESCOPIQUE	1 972,36	0,00	1
04/08/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	7 749,60	0,00	0
04/08/2022	maison pour tous	691,20	0,00	0
05/08/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	1 800,00	0,00	0
05/08/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	2 654,40	0,00	0
07/08/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	1 065,64	0,00	0
07/08/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	305,60	0,00	0
12/08/2022	Centre Saint Christophe	122,40	0,00	0
18/08/2022	MATERIEL AVEC RALLONGES POUR ENTRETIEN VITRES INTERIEURES-EXTERIEURES	694,20	0,00	1
26/08/2022	maison pour tous	42 690,74	0,00	0
26/08/2022	CABINET DENTAIRE CPTÉ 2313 / ANNEE 2022-2023	432,00	0,00	0
30/08/2022	école	2 390,42	0,00	0
30/08/2022	CAFETIERE NESPRESSO MAGIMIX 11325 M112	129,99	0,00	1
30/08/2022	PIXIE BUREAU DU MAIRE			
30/08/2022	CAFETIERE KRUPS INTUITION ESSENTIAL BUREAU DES ELUS	599,98	0,00	1
30/08/2022	PRESENTOIRS ET PORTE PARAPLUIES POUR MAIRE	711,37	0,00	1
31/08/2022	IMPRIMANTE MULTIFONCTION BROTHER	390,00	0,00	1
01/09/2022	MFC-L2750DW BUREAU 2 PASSEPORT CNI / ETAT CIVIL			
01/09/2022	AMENAGEMENT LOCAL COURRIER	9 384,58	0,00	5
05/09/2022	MOBILIERS POUR ECOLE	1 736,70	0,00	1
08/09/2022	TELEPHONE PORTABLE SAMSUNG GALAXY	299,00	0,00	1
10/09/2022	XCOVER POUR RESPONSABLE ST			
10/09/2022	TABLETTES SAMSUNG GALAXY TAB A8 ET ETUIS (*2) POUR ECOLE	549,80	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
14/09/2022	POIDS DE LESTAGE SUPPLEMENTAIRES POUR STANDS	875,04	0,00	5
19/09/2022	BORNE TACTILE POUR CONSULTATION INFORMATIONS DANS HALL ENTREE MAIRIE	4 080,00	0,00	5
20/09/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	420,19	0,00	0
21/09/2022	maison pour tous	14 644,49	0,00	0
21/09/2022	restaurant scolaire	2 768,93	0,00	0
22/09/2022	MAIRIE 2 RUE DE L'EUROPE	3 793,25	0,00	0
03/10/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	8 334,59	0,00	0
20/10/2022	maison pour tous	1 740,00	0,00	0
20/10/2022	maison pour tous	1 559,00	0,00	0
20/10/2022	maison pour tous	13 865,39	0,00	0
20/10/2022	restaurant scolaire	2 771,69	0,00	0
20/10/2022	CABINET DENTAIRE CPTE 2313 / ANNEE 2022-2023	806,40	0,00	0
25/10/2022	AC 227 cimetière - 2116	24 823,70	0,00	0
26/10/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	7 407,63	0,00	0
26/10/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 237,89	0,00	0
28/10/2022	FOURNITURE, LIVRAISON, MONTAGE ET INSTALLATION MOBILIER RESTAURANT SCOLAIRE	37 807,51	0,00	10
07/11/2022	CABINET DENTAIRE CPTE 2313 / ANNEE 2022-2023	1 550,40	0,00	0
14/11/2022	AI 122 (2113) - TERRAIN DE FOOTBALL	420,00	0,00	0
16/11/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	558,00	0,00	0
18/11/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	6 116,40	0,00	0
18/11/2022	MAIRIE 2 RUE DE L'EUROPE	-6 116,40	0,00	0
21/11/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	305,07	0,00	0
21/11/2022	CAFETIERE TASSIMO	84,98	0,00	1
22/11/2022	LICENCES ANTIVIRUS BITDEFENDER 1 AN POUR 19 PC MAIRIE	930,00	0,00	1
23/11/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	949,97	0,00	0
23/11/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 094,65	0,00	0
25/11/2022	acquisition JULIOT AA 281 - AA346 959M2	-47,40	0,00	0
25/11/2022	AMENAGEMENT ACCES CENTRALE BETON ET ST CHRISTOPHE	-33,14	0,00	0
25/11/2022	AA 1 - CPTE 2128	-32,67	0,00	0
25/11/2022	AA 1 - CPTE 2115	-146,27	0,00	0
25/11/2022	AB 22	-450,39	0,00	0
25/11/2022	AB 23	-1 591,60	0,00	0
25/11/2022	AB 33	-496,09	0,00	0
25/11/2022	AB 33	-1 987,37	0,00	0
25/11/2022	AB 33	-61,16	0,00	0
25/11/2022	AB 34	-196,35	0,00	0
25/11/2022	acq. ROUQUET -section AB n°36 - TER 93 - CI 211	-5 236,85	0,00	0
25/11/2022	AD 198 200 202	-1 070,17	0,00	0
25/11/2022	AH 27 / 2118	-1 916,28	0,00	0
25/11/2022	AH 27 / 2128	-4 339,00	0,00	0
25/11/2022	AV 133	-359,01	0,00	0
25/11/2022	AV 134	-562,86	0,00	0
25/11/2022	bois St.Christophe	-351,43	0,00	0
25/11/2022	acq. ROUQUET -section AB n°36 - TER 93 - CI 211	-1 398,75	0,00	0
25/11/2022	TERRAIN EDET : AMENAGEMENT CARREFOUR RUES DE L'EUROPE-COUP DE PIED-VERON FORBONN	-77 320,31	0,00	0
26/11/2022	CABINET DENTAIRE CPTE 2313 / ANNEE 2022-2023	1 297,25	0,00	0
30/11/2022	maison pour tous	6 241,42	0,00	0
30/11/2022	restaurant scolaire	6 254,65	0,00	0
06/12/2022	PLATE FORME POUR CITRENE A EAUX PUVIALES SERVICE TECHNIQUE	4 411,20	0,00	0
07/12/2022	ILLUMINATIONS SAPINS DECOR A POSER (*3)	1 809,60	0,00	1
08/12/2022	CABINET DENTAIRE CPTE 2313 / ANNEE 2022-2023	1 115,76	0,00	0
08/12/2022	EQUIPEMENTS AUDIOVISUEL POUR SALLE DE SPECTACLE	21 809,33	0,00	5
19/12/2022	NOUVELLE MAIRIE 2019-2020-2021-2022	1 341,86	0,00	0
26/12/2022	maison pour tous	2 660,00	0,00	0
26/12/2022	restaurant scolaire	467,40	0,00	0
26/12/2022	maison pour tous	3 846,98	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Divers				
TOTAL GENERAL		723 187,51	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
01/01/2022	IMPRIMANTE MULTIFONCTION EPSON POUR ECOLE PRIMAIRE	81,00	1	81,00	0,00	0,00	0,00
01/01/2022	IMPRIMANTE MULTIFONCTION JET ENCRE CANON MG 3650S PASSEPORT CNI	83,45	1	83,45	0,00	0,00	0,00
01/01/2022	LICENCES MICROSOFT OFFICE 2016 ET ANTIVIRUS POSTE ACCUEIL	294,00	1	294,00	0,00	0,00	0,00
14/12/2022	TABLETTES POUR ELUS - AMORTIS. 1 AN BIEN N 13	804,00	1	804,00	0,00	0,00	0,00
14/12/2022	CLAVIER POUR TABLETTE MAIRIE	139,99	1	139,99	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	TABLETTES POUR ELUS - AMORTIS. 1 AN BIEN N 13	804,00	1	804,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	CLAVIER POUR TABLETTE MAIRIE	139,99	1	139,99	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	UC - CLAVIER ET SOURIS POSTE ANAIS	1 263,47	1	1 263,47	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ANTIVIRUS KASPERSKY 1 AN POUR PC PORTABLE ENFANCE	50,40	1	50,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ANTIVIRUS KASPERSKY 1 AN POUR PC PORTABLE MAIRE	50,40	1	50,40	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	LICENCES ANTIVIRUS1 AN KASPERSKY POUR 15 PC MAIRIE	786,00	1	786,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
31/12/2022	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	9 498,00	1	9 498,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		13 994,70					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	98 014,21

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
25/10/2022	AC 227 cimetière - 21316	24 823,70	0,00	0
25/11/2022	AB 23	-417,11	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		24 406,59	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
01/01/2022	étau établi b.fixe p/ateliers	117,23	1	117,23	0,00	0,00	0,00
01/01/2022	aspirateur GM 80 - Bien n° 1091 - Amortis. 1 an po	395,88	1	395,88	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	nettoyeur DIMACO 200 BAR 13 CV HONDA	2 169,47	10	2 169,47	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	panneau journal lumineux double face	25 000,07	5	25 000,07	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		27 682,65					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	0.00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					148 209,06	41 683,87										1 644,20	4 631,53	
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST AUBIN	1997	P	Garantie 3 logts. PLA au dessus commerces	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI	148 209,06	41 683,87	8,08	A	R	4,300	R		3,550	A-1		1 644,20	4 631,53	
TOTAL GENERAL					148 209,06	41 683,87										1 644,20	4 631,53	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	6 275,73
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	61 676,26
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	67 951,99
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 398 250,45

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	2,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ACCUEIL EDUCATIF	20 000,00	
AFM COORDINATION TELETHON	1 000,00	
ASCA	57 721,00	
ASCSA COUNTRY	1 000,00	
ASSOCIATION PAIN CONTRE LA FAIM	1 500,00	
ASSOCIATION POETIC'ALIX	500,00	
AVENIR REALITE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	1 200,00	
CAPEL SINGERS	500,00	
CLUB DES RETRAITES	550,00	
COMITE ORGANISATION DU CIRCUIT CYCLISTE SARTHE PAYS DE LA LOIRE	21 300,00	
CONCILIATEURS DE JUSTICE	100,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE	5 000,00	
ENCOURAGE MANS ASSOCIATION	800,00	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	2 368,00	
L'ANTONNIERE JUDO CLUB 72	60,00	
LES AMIS DE ST CHRISTOPHE	19 148,00	
LES P TITS LUTINS	500,00	
LES PETITS BOURDONS	1 000,00	
PARENTS D'ELEVES FCPE	1 300,00	
RESTO DU COEUR	1 000,00	
UNC AFN OPEX	400,00	
UNION SYNDICALE APICOLE	1 750,00	
VELO CLUB CONLINOIS	2 200,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CCAS	8 000,00	
SIVOM DE L ANTONNIERE	29 560,56	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	178 457,56	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	1,66	8,66	8,66	0,00	8,66
Adjoint administratif	C	3,00	0,86	3,86	3,86	0,00	3,86
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	6,44	19,44	19,44	0,00	19,44
Adjoint technique	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	5,00	3,44	8,44	8,44	0,00	8,44
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		24,00	8,90	32,90	32,90	0,00	32,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				21 761,52		
Adjoint administratif	C	ADM		21 761,52	A 2ème poste CNI	CDD
TOTAL GENERAL				21 761,52		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 065 000,00	945 359,33	874 000,00	3 245 640,67
RECETTES	5 065 000,00	926 446,75	303 400,00	3 835 153,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 445 000,00	2 985 542,71	0,00	4 459 457,29
RECETTES	7 445 000,00	7 696 205,83	0,00	-251 205,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 065 000,00	945 359,33	874 000,00	3 245 640,67
RECETTES	5 065 000,00	926 446,75	303 400,00	3 835 153,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 445 000,00	2 985 542,71	0,00	4 459 457,29
RECETTES	7 445 000,00	7 696 205,83	0,00	-251 205,83
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	12 510 000,00	3 930 902,04	874 000,00	7 705 097,96
TOTAL GENERAL DES RECETTES	12 510 000,00	8 622 652,58	303 400,00	3 583 947,42

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 065 000,00	945 359,33	874 000,00	3 245 640,67
RECETTES	5 065 000,00	926 446,75	303 400,00	3 835 153,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 445 000,00	2 985 542,71	0,00	4 459 457,29
RECETTES	7 445 000,00	7 696 205,83	0,00	-251 205,83
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	12 510 000,00	3 930 902,04	874 000,00	7 705 097,96
TOTAL GENERAL DES RECETTES	12 510 000,00	8 622 652,58	303 400,00	3 583 947,42

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	5 910 693,00	2,96	28,69	1,00	1 658 362,00	3,66
TFPNB	58 128,00	3,57	34,40	1,00	19 996,00	3,57
CFE	3 595 515,00	3,31	13,18	1,00	477 777,00	3,47
TOTAL	9 645 424,00	3,03			2 166 839,00	3,57

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par (1) Le MAIRE.
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
Le MAIRE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	
ROMAIN Jean-Philippe	
VANN HAAFTEN Marika	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES :
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par (1) Le MAIRE.
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
 Le MAIRE



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	Procuration à Mme BRETON Martine
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	Procuration à M. NOURY Eric
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	Procuration à M. GIRARD Franck
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël <i>a quitté la salle, n'a pas pris part au vote</i>	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	Procuration à M. FOURNIER Thierry
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	Procuration à Mme LAUNAY Martine
ROMAIN Jean-Philippe	
VANN HAAFTEN Marika	Procuration à M. BOURBLANC Alain

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 7

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Suivant les dispositions du plan comptable M14, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparaît notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre d'une année donnée, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Sur ces bases, conformément à la présentation type suggérée par le ministère de l'Intérieur, il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2022 :

I - Constatant que le compte administratif 2022 présente un résultat de fonctionnement de :

- a : au titre des exercices antérieurs : (A) excédent..... : 4 199 941,17 €

- b : au titre de l'exercice arrêté : (B) excédent..... : 510 721,95 €

- c : soit un résultat à affecter de (C) = (A) + (B)..... : 4 710 663,12 €

II - Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 3 950 000,00 €

III – Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a : solde d'exécution de la section d'investissement
hors restes à réaliser : (D) déficit : - 18 912,58 €
- b : solde des restes à réaliser en investissement : (E)
déficit (dépenses 874 000,00 €, recettes 303 400,00 €) : - 570 600,00 €

IV – L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2022 est donc :

- a : besoin à couvrir : (F) = (D) + (E) = déficit..... : - 589 512,58 €
- b : solde : (C) – (F) = excédent : 4 121 150,54 €

Il n'est pas proposé de réserve complémentaire à l'article 1068.

Les crédits à imputer au compte 1068 s'élèvent ainsi à : 589 512,58 €

L'affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)

est donc de : 4 121 150,54 €.

Décision

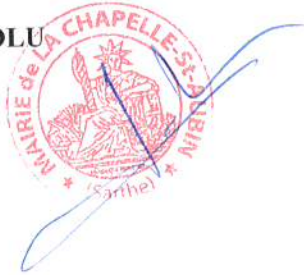
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 8

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Taux d'imposition 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'année 2023 est marquée sur le plan de la fiscalité communale par une revalorisation des bases de :

- + 7,1 % pour les locaux d'habitation et industriels (revalorisation forfaitaire calculée à partir de l'inflation : I.P.C.H. novembre 2022 / I.P.C.H. 2021) ;
- + 4,3 % pour les locaux imposés selon les bases minimum de C.F.E. (correspond à l'inflation prévisionnelle associée au projet de loi de finances) ;
- + 0,60 % pour les locaux professionnels et commerciaux suivant l'évolution des loyers.

L'état 1259 notifié le 15 mars dernier fait état des bases prévisionnelles des taxes foncières sur les propriétés bâties, non bâties, habitation et de contribution foncière des entreprises ainsi que des allocations compensatrices qui se présente ainsi :

Ressources	Données prévisionnelles 2022 en €	Données définitives 2022 en €	Données prévisionnelles 2023 en € (suivant taux constants des 4 taxes)	Ecart entre données définitives 2022 et prévisionnelles 2023 en €
Taxe sur le foncier bâti (article 73111) après coefficient correcteur	892 970	872 790	948 656	+ 75 866
Taxe sur le foncier non bâti (article 73111)	19 986	19 996	21 603	+ 1 607
Taxe d'habitation (article 73111)	11 487	10 704	11 464	+ 760
Contribution foncière des entreprises (article 73111)	473 821	477 777	491 614	+ 13 837
C.V.A.E. (article 73112)	312 217	312 217	290 000* (estimation)	- 22 217*
T.A.S.C.O.M. (article 73113)	722 133	680 995	658 830	- 22 165
I.F.E.R. (article 73114)	56 184	57 036	59 489	+ 2 453
Versement G.I.R. (article 7323)	48 495	48 495	48 495	0
Taxe additionnelle foncier non bâti (article 73111)	5 844	5 844	6 423	+ 579
D.C.R.T.P. (article 748313)	22 473	22 473	22 473	0
Total allocations compensatrices (articles 74833, 74834, 74835)	101 508	101 508	108 771	+ 7 263
Total	2 667 118	2 609 835	2 667 818	+ 57 983 (+ 2,222 %)
<i>*Ajustement suivant notification de la compensation de la suppression de la C.V.A.E. le 31 mars 2023 : 343 500 €, soit + 53 500 € à l'article 73112) => crédit supplémentaire pour décision modificative si besoin</i>			2 721 318	+ 111 483 (+ 4,271 %)

Conformément à son engagement électoral auprès de la population, le budget primitif 2023 a été établi avec une reconduction des taux d'imposition, en dépit d'un environnement économique tendu avec une inflation qui persiste.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxes	Taux de référence pour 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 en € (évolution / bases définitives 2022)	Taux 2023	Produit attendu 2023 en €
Taxe foncière (bâti)	28,69 %	6 280 000 (+ 6,248 %)	28,69 %	1 801 732
Taxe foncière (non bâti)	34,40 %	62 800 (+ 8,037 %)	34,40 %	21 603
Taxe d'habitation	13,20 %	86 845 (+ 7,100 %)	13,20 %	11 464
Contribution foncière des entreprises	13,18 %	3 730 000 (+ 3,740 %)	13,18 %	491 614
Total				2 326 413
<i>Nota : contribution 2023 au titre du coefficient correcteur instauré en 2021 : - 853 076 €</i>				

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus relative aux taux d'imposition pour 2023.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE : 065 LA CHAPELLE SAINT AUBIN
ARRONDISSEMENT : 72 LE MANS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC LE MANS METROPOLE/AMENDES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2023

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200658-20230414-20230414DCM8-DE
en date du 18/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230414DCM8

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 910 693	28,69	101,56	6 280 000	1 801 732	28,69	1 801 732
Taxe foncière non bâties (TFNB)	58 128	34,40	104,48	62 800	21 603	34,40	21 603
Taxe d'habitation (TH)	81 088	13,20	53,00	86 845	11 464	13,20	11 464
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 595 515	13,18	41,23	3 730 000	491 614	13,18	491 614
			Total		2 326 413		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	2 326 413 = 1,000 000		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	59 489	658 830	6 423	108 771	22 473	48 495	- 853 076	51 405

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 326 413	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	51 405	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	2 377 818
---	-----------	---	---	--------	---	---	-----------

A LE MANS CEDEX 1

Le 02 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS PUJOLAS
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 14 AVR. 2023
Pour la Commune,
Le Maire,
Joël LE BOLU



N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2023



COMMUNE : 065 LA CHAPELLE SAINT AUBIN
 ARRONDISSEMENT : 72 LE MANS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC LE MANS METROPOLE/AMENDES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	516
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	1 603
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	61 725
d. Locaux industriels	1 840
Taxe foncière non bâtie	
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0
b. Base minimum	3 277
c. Locaux industriels	39 703
d. Autres allocations	107

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	256 562
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	8 097
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	347 302
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	86 845
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	47 192
g. Stations radioélectriques	11 884
h. Installations gazières et autres	413

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	0,542208

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	45,86	114,65	13,09000	13,09000	101,56	101,56	101,56
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	39,66	126,10	21,62000	21,62000	104,48	104,48	104,48
Taxe d'habitation (TH)	22,98	27,31	68,28	15,28000	15,28000	53,00	53,00	53,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,26	>>>	53,12	11,89000	11,89000	41,23	41,23	41,23

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	36,03
b. Communal	28,12
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	////
b. Taux maximum de la majoration spéciale	////

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique



RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	3 150 596	x	13,20	=	415 879
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	3 189				
*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats					
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					26 212
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					557
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					442 648

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	1 181 208
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	330
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	1 181 538

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	432 821	+	1 181 208	=	1 614 029
--	---------	---	-----------	---	-----------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	442 648	A	-	1 181 538	B	=	- 738 890	D
différence de ressources	- 738 890	D	=	0,542208	E			
Coefficient correcteur = 1 +							1 614 029	C
TFPB « après réforme »								

Si D > 0 et E > 1, la commune est sous-compensée.
 Si D < 0 et E < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 9

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Budget primitif 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Suivant l'analyse du compte administratif 2022 et dans le respect du débat d'orientation budgétaire du 27 février dernier, les travaux des commissions ont guidé les propositions qui ont été étudiées par le conseil municipal en commission finances le 3 avril.

Le budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 430 000,00 € en section de fonctionnement et à 5 610 000,00 € en section d'investissement avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Section de fonctionnement 2023

La section de fonctionnement proposée pour le budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 430 000,00 €.

Elle comprend l'excédent de fonctionnement de clôture 2022 pour 4 121 150,00 € en diminution de 78 791,00 € vis-à-vis de l'exercice précédent.

Hors report de l'année écoulée, les recettes du B.P. 2023 s'élèvent à 3 308 850,00 € contre 3 245 059,00 € l'année passée, soit + 63 791,00 € (+ 1,96 %), étant précisé que la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) notifiée le 31 mars est supérieure de 53 500,00 € à la provision inscrite dans le cadre des travaux budgétaires (en intégrant cette somme, la progression des recettes serait de 117 291,00 €, soit + 3,61 % : cela permettra un ajustement dans le cadre d'une décision modificative si nécessaire).

L'année passée, hors report de l'exercice antérieur, les recettes prévisionnelles 2022 étaient estimées à 3 245 059,00 € pour 3 495 000,00 € de dépenses (dont 192 033,00 € d'amortissements).

En 2023, eu égard au contexte politique international et économique avec l'inflation qui perdure, la situation demeure tendue puisque le projet de B.P., hors report de l'exercice antérieur, s'établit à 3 308 850,00 € en recettes et 3 498 796,00 € en dépenses (dont 203 796,00 € d'amortissements) : à ce stade, la commune n'est en capacité de dégager que 13 850,00 € (somme à laquelle peut s'ajouter le différentiel de C.V.A.E. pour 53 500,00 €) sur les seuls amortissements, la différence de 189 946,00 € étant supportée sur l'excédent antérieur : une rationalisation des dépenses et des économies devront ainsi être recherchées.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprenant les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les autres charges de gestion courante (chapitre 65), les atténuations de produits, les charges exceptionnelles et dotations aux provisions semi-budgétaires (chapitres 014, 67 et 68) ainsi que les dépenses imprévues (chapitre 022) s'élèvent à 3 295 000,00 € contre 3 302 967,00 € au budget primitif 2022, soit - 7 967,00 € (- 0,24 %) [en comparaison des mandats émis au cours de l'exercice précédent pour 2 694 195,57, + 600 804,43 € (+22,30 %)].

Les crédits des charges à caractère général sont reconduits à 1 300 000,00 €.

Les prix de l'énergie, de l'alimentation, des matériaux et fournitures ainsi que les charges d'entretien externalisées, poursuivent leur envolée, ce qui continue d'entraîner des conséquences et des incertitudes qui pèsent lourdement sur les charges de fonctionnement.

A l'instar de l'année passée, les prévisions budgétaires du chapitre 011, « charges à caractère général », sont donc difficiles à estimer, tout particulièrement pour les fluides, malgré l'amortisseur de l'Etat qui vient en déduction directe pour les factures d'électricité.

Un ajustement au plus juste pour chacun des articles a été recherché.

Les charges de personnel sont en progression de 5,48 % par rapport aux crédits ouverts en 2022 et de + 8,67 % au regard des dépenses constatées, pour les raisons suivantes :

- les effets de l'augmentation de la valeur du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 : + 3,50 % ;

- l'incidence des reclassements indiciaires intervenus au 1^{er} janvier 2022 avec une accélération de la durée des carrières des agents de catégorie C (cf décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021) et donc des changements d'échelon intervenus en 2022 ;
- l'effet sur douze mois de la participation santé créée au 1^{er} mai 2022 ;
- six avancements de grade au 1^{er} janvier 2023 [un adjoint administratif principal (temps non complet 28 heures hebdomadaires), trois adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (un temps complet et deux postes à 31 heures par semaine), deux A.T.S.E.M. principales de 1^{ère} classe], la création d'un emploi fonctionnel et d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour le second dispositif de recueils ;
- vingt-et-un changements d'échelon interviendront dans l'année (trente-six agents permanents dont trente-cinq affiliés à la C.N.R.A.C..L et un à l'I.R.C.A.N.T.E.C durée hebdomadaire de travail < 28 heures) ;
- la présence depuis septembre 2022 d'un second agent préposé à la surveillance d'un élève de classe U.L.I.S. sur le temps de la pause méridienne ;
- la constitution d'une provision d'environ 10 000 € pour remplacer des personnels en congé de maladie ;
- l'obligation d'une indemnité de fin de contrat pour les personnels en contrat à durée déterminée hors animateurs A.L.S.H. ;
- eu égard à l'inflation, suivant la décision gouvernementale de ce jour, le S.M.I.C. sera revalorisé au 1^{er} mai de 2,19 % et cela aura un impact direct sur les premiers échelons des échelles C1 et C2 [*nota : à ce jour, les sept premiers échelons de l'échelle C1 et les trois premiers de l'échelle C2 correspondent peu ou prou au S.M.I.C. : au 1^{er} janvier 2023, treize agents étaient rémunérés à ce niveau, soit à l'indice majoré 353 et deux juste au-dessus à l'indice majoré 354 (valeur du point 4,85 €)*] ;
- considérant l'inflation constatée en 2022 et celle envisagée pour 2023, une nouvelle actualisation du point d'indice ne serait pas à exclure, la prévision budgétaire porte sur une revalorisation au 1^{er} juillet avec un lissage de 2,50 % sur l'exercice ; à cet égard, le 11 avril, le ministre de la Fonction publique, a ouvert la porte à une discussion sur la revalorisation des plus bas salaires de la fonction publique.

Les atténuations de produits intègrent notamment un crédit de 24 904,00 € destiné à rembourser l'Etat pour une partie indûment perçue en 2021 de la dotation Garantie de recettes (56 046,00 € au lieu de 31 142,00 €) au titre de l'article 21 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), sont en baisse de 5 000,00 € (- 1,72 %).

Les frais financiers ont disparu et les crédits pour dépenses imprévues sont réduits de 30 000 €, soit - 20,00 %.

Les amortissements, 203 796,00 €, et le virement à la section d'investissement, 3 931 204,00 €, sont à un niveau quasi constant à 4 135 000,00 € contre 4 142 033,00 € l'année passée, soit - 0,17 %.

En ce qui concerne les produits, le report de l'exercice antérieur est de 4 121 150,00 € (- 1,19 %), les recettes réelles s'élèvent quant à elles à 3 308 850,00 € (+ 1,96 %).

Les produits des services, 120 215,00 €, sont en hausse de 10 215,00 € (+ 9,28 %).

Les impôts et taxes, 2 785 000,00 €, enregistrent une très légère hausse, 9 000,00 € (+ 0,32 %), alors même que les bases ont été revalorisées de manière très sensible, mais la taxe sur les surfaces commerciales est en baisse de 63 303,00 € vis-à-vis du B.P. 2022 et l'absence de constructions nouvelles ne permet pas de création de richesse supplémentaire.

Les dotations et participations sont en progression de 40 000,00 € (+ 18,18 %), en raison du fonds de concours apporté par Le Mans Métropole à hauteur de 30 % des dépenses d'électricité et de gaz enregistrées en 2022, soit 74 632,00 €.

Enfin, les autres produits de gestion issus des revenus des immeubles sont en augmentation de 7 135,00 € (+ 6,67 %).

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2022 (y compris V.C.)	Proposition 2023
011		Charges à caractère général	1 300 000,00	1 300 000,00
60		Achats et variation de stocks	670 000,00	673 000,00
	6042	achats de prestations de services	42 000,00	44 500,00
	60611	eau et assainissement	12 000,00	11 000,00
	60612	électricité	170 000,00	363 000,00
	60613	gaz	185 000,00	
	60622	carburants	18 000,00	18 000,00
	60623	alimentation	65 000,00	63 000,00
	60628	autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00
	60631	fournitures d'entretien	19 000,00	18 000,00
	60632	fournitures de petit équipement	40 000,00	35 000,00
	60633	fournitures de voirie	3 000,00	2 500,00
	60636	vêtements de travail	7 500,00	7 000,00
	6064	fournitures administratives	7 500,00	7 500,00
	6065	livres et abonnements bibliothèque	8 000,00	10 000,00
	6067	fournitures scolaires	13 000,00	13 000,00
	6068	autres fournitures	77 500,00	78 000,00
	6078	autres marchandises	1 000,00	1 000,00
61		Services extérieurs	421 000,00	411 000,00
	611	contrats de prestations de services	20 000,00	15 000,00
	6132	locations immobilières	0,00	2 500,00
	6135	locations mobilières	20 000,00	22 500,00
	61521	entretien de terrains	30 000,00	35 000,00
	615221	entretien de bâtiments publics	90 000,00	90 000,00
	615228	entretien des autres bâtiments	60 000,00	44 000,00
	615231	entretien de voiries	5 000,00	10 000,00
	615232	entretien et réparation de réseaux	5 000,00	4 500,00
	61524	Entretien de bois et forêts	38 000,00	10 000,00
	61551	entretien du matériel roulant	20 000,00	20 000,00
	61558	entretien des autres biens	45 000,00	38 000,00
	6156	maintenance	46 000,00	58 000,00
	6161	assurances multirisques	14 000,00	14 000,00
	6162	assurance dommages construction	9 000,00	7 000,00
	6168	autres primes d'assurance	0,00	5 500,00
	617	études et recherches	7 000,00	5 000,00
	6182	documentation générale	2 000,00	2 000,00
	6184	versement aux organismes de formation	10 000,00	28 000,00
62		Autres services extérieurs	194 000,00	200 000,00
	6226	rémunération intermédiaire et honoraires	1 000,00	1 000,00
	6227	frais d'actes et de contentieux	0,00	
	6231	annonces et insertions	2 000,00	4 000,00
	6232	fêtes, cérémonies et animations	72 500,00	67 500,00
	6236	catalogues et imprimés	3 000,00	2 500,00
	6237	publications	18 500,00	17 000,00
	6238	divers	5 000,00	1 000,00
	6241	transports de biens	1 000,00	5 000,00
	6247	transports collectifs	6 000,00	5 000,00
	6251	voyages et déplacements	0,00	500,00
	6256	missions	1 000,00	1 500,00
	6257	réceptions	4 000,00	4 000,00
	6261	affranchissement	12 500,00	11 000,00
	6262	télécommunications	12 500,00	13 500,00
	627	services bancaires et assimilés	500,00	500,00
	6281	concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00
	6282	frais de gardiennage	500,00	500,00
	6283	frais de nettoyage des locaux	48 000,00	60 000,00
	62878	remboursements à d'autres organismes	5 000,00	3 500,00
	6288	autres services extérieurs		1 000,00
63		Impôts - taxes et versements	15 000,00	16 000,00
	63512	taxes foncières	14 500,00	16 000,00
	6355	taxes et impôts sur les véhicules	500,00	

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 Dépenses de fonctionnement (suite)	Crédits 2022 (y compris V.C.)	Proposition 2023
012		Charges de personnel	1 460 000,00	1 540 000,00
	62	Autres services extérieurs	17 000,00	14 000,00
	6218	autre personnel extérieur	17 000,00	14 000,00
	63	Impôts - taxes et versements	35 400,00	38 000,00
	6331	taxe mobilité (ex transport)	16 100,00	17 200,00
	6332	F.N.A.L.	800,00	850,00
	6336	cotisations aux centres de gestion	16 100,00	17 400,00
	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	2 400,00	2 550,00
	64	Charges de personnel	1 407 600,00	1 488 000,00
	6411	personnel titulaire	922 000,00	1 018 000,00
	6413	personnel non titulaire	90 500,00	45 000,00
	64171	apprenti-rémunération		2 000,00
	6451	URSSAF	133 600,00	135 500,00
	6453	caisses de retraite	230 200,00	257 750,00
	6454	cotisations aux ASSEDI	3 700,00	2 000,00
	6455	assurance du personnel	13 300,00	14 000,00
	6456	versement au FNC du supplément familial	2 400,00	2 400,00
	6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage (A.T.)		50,00
	6458	cotisations organismes sociaux (CNAS)	7 900,00	7 700,00
	6475	médecine du travail, frais pharmaceutiques	4 000,00	3 600,00
	6488	autres charges		
014		Atténuation de produits	40 000,00	42 000,00
	739118	autres reversements de fiscalité (dégrèvement TASCOT)	20 000,00	
	739223	fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	20 000,00	17 096,00
	7489	versement, restitution sur autres attributions de participations		24 904,00
65		Autres charges de gestion courante	290 000,00	285 000,00
	6531	indemnités du maire et des adjoints	71 700,00	74 568,00
	6532	frais de missions	2 500,00	2 500,00
	6533	cotisation de retraite des élus	12 800,00	12 659,00
	6534	cotisations de sécurité sociale part patronale	8 100,00	8 403,00
	6535	formation des élus	3 800,00	5 292,00
	65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	50,00	52,00
	6541	créances admises en non-valeur	2 150,00	1 065,00
	6542	créances éteintes	3 000,00	1 961,00
	65541	contributions aux organismes de regroupement (DECI LMM)	2 300,00	2 300,00
	6558	autres contributions obligatoires	900,00	1 000,00
	657358	Subventions aux autres groupements - SIVOM de l'Antonnière	25 000,00	30 000,00
	657362	subvention au CCAS	8 000,00	10 000,00
	6574	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	149 500,00	135 000,00
	65888	charges diverses de gestion courante	200,00	200,00
66		Charges financières	1 677,00	0,00
	66111	intérêts des emprunts	1 677,00	0,00
67		Charges exceptionnelles	56 290,00	3 000,00
	673	titres annulés sur exercices antérieurs	56 290,00	3 000,00
68		Dotat° provisions semi-budgétaires	5 000,00	5 000,00
	6817	dotation aux provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans	5 000,00	5 000,00
022		Dépenses imprévues	150 000,00	120 000,00
023		Virement à la section d'investissement	3 950 000,00	3 931 204,00
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	192 033,00	203 796,00
	675	valeurs comptables des immobilisations cédées		
	6761	différences sur réalisations (positives)		
	6811	amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles d'investissement	192 033,00	203 796,00
		TOTAL	7 445 000,00	7 430 000,00

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 Recettes de fonctionnement	Crédits 2022	Proposition 2023
002		Excédent antérieur reporté	4 199 941,00	4 121 150,00
013		Atténuation de charges	4 000,00	1 000,00
	6419	remboursement sur rémunération du personnel	500,00	1 000,00
	6459	remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance	3 500,00	
70		Produits des services, du domaine	110 000,00	120 215,00
	7022	coupes de bois	500,00	
	70311	concessions du cimetière	400,00	875,00
	7062	redevances et droits de service à caractère culturel	4 100,00	4 440,00
	7066	redevance service à caractère social A.L.S.H. & Activ'Days	16 000,00	23 000,00
	7067	redevance pèri scolaire (cantine)	87 000,00	89 775,00
	7078	autres marchandises		125,00
	70878	remboursement de frais par d'autres redevables	2 000,00	2 000,00
73		Impôts et taxes	2 776 000,00	2 785 000,00
	73111	taxes foncières, d'habitation et C.F.E.	1 404 108,00	1 479 760,00
	73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	312 217,00	290 000,00
	73113	taxe sur les surfaces commerciales	722 133,00	658 830,00
	73114	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	56 184,00	59 489,00
	73212	dotation de solidarité communautaire	20 000,00	20 000,00
	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	48 495,00
	73223	fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	13 000,00	13 000,00
	7351	taxe sur électricité	30 000,00	35 426,00
	7368	taxe locale sur la publicité extérieure	169 863,00	180 000,00
74		Dotations et participations	220 000,00	260 000,00
	744	F.C.T.V.A.	3 343,00	10 187,00
	74718	autres participations de l'Etat	1 500,00	117,00
	7473	participation du Département		290,00
	74748	Participations autres communes	5 000,00	10 000,00
	74751	groupement de collectivités : GFP de rattachement		74 632,00
	7478	participations d'autres organismes	10 000,00	3 600,00
	7482	compensation pour perte de taxe additionnelle	8 000,00	9 650,00
	748313	D.C.R.T.P.	22 473,00	22 473,00
	74833	compensation au titre de la C.E.T.	39 820,00	43 087,00
	74834	compensation exonération de taxes foncières	61 688,00	65 684,00
	748388	autres attributions de péréquation	56 046,00	
	7485	dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	20 280,00
75		Autres produits de gestion	128 000,00	135 135,00
	752	revenus des immeubles	128 000,00	135 000,00
	7588	autres produits divers de gestion courante		135,00
77		Produits exceptionnels	2 059,00	2 500,00
	775	produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	
	7788	autres produits exceptionnels	759,00	2 500,00
78		Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00	5 000,00
	7817	reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	5 000,00	5 000,00
		TOTAL	7 445 000,00	7 430 000,00

Section d'investissement 2023

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 5 610 000,00 € conformément à la vue d'ensemble des dépenses et des recettes présentée ci-après.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à 18 913,00 €, les restes à réaliser de dépenses à 874 000,00 € et les dépenses d'investissement nouvelles sont de 4 717 087,00 €.

En recettes d'investissement, il reste à réaliser 303 400,00 € se rapportant aux soldes de subventions de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) à hauteur de 215 066,00 € pour la construction de la nouvelle mairie et 37 318,00 € pour la rénovation de la chaufferie de Saint Christophe ainsi qu'un fonds de concours de Le Mans Métropole et une subvention du Pays du Mans pour 37 067,00 € pour cette même opération ainsi que des avances à hauteur de 13 949,00 € pour les marchés de travaux de construction du cabinet dentaire. Les dotations et fonds divers s'établissent à 908 926,00 €, les subventions nouvelles à 262 674,00 € [dont 2 317,00 € complémentaires du Pays du Mans pour la chaufferie de Saint Christophe, 37 837,00 € de l'Etat au titre de la D.S.I.L. pour la réfection de la chaufferie de la Maison Pour Tous et 30 844,00 € de Le Mans Métropole pour ce programme, 147 000,00 € de l'Etat (D.S.I.L.) et 44 676,00 € du Conseil départemental pour le cabinet dentaire], le virement de la section de fonctionnement à 3 931 204,00 €, ainsi que les amortissements à 203 796,00 €.

Budget 2023 Dépenses d'investissement	Restes à réaliser en € 874 000,00	Propositions nouvelles en € 4 736 000,00	Total en € 5 610 000,00
<u>article 001 : solde d'exécution négatif (déficit) reporté</u>		18 913,00	18 913,00
<u>chapitre 20 : immobilisations incorporelles</u>	600,00	10 000,00	10 600,00
article 2051 : concessions et droits similaires	600,00	10 000,00	10 600,00
<u>chapitre 21 : immobilisations corporelles</u>	23 400,00	1 586 000,00	1 609 400,00
article 2111 : terrains nus		25 000,00	25 000,00
article 2115 : terrains bâtis		950 000,00	950 000,00
article 2128 : autres agencements & aménagements		25 000,00	25 000,00
article 21311: hôtel de ville	3 800,00	20 000,00	23 800,00
article 2132 : bâtiments scolaires		10 000,00	10 000,00
article 21318 : autres bâtiments publics		250 000,00	250 000,00
article 2152 : installations de voirie		6 000,00	6 000,00
article 2158 : autres installations techniques		165 000,00	165 000,00
article 2161 : œuvres et objets d'art		10 000,00	10 000,00
article 2183 : matériel de bureau et informatique	4 600,00	25 000,00	29 600,00
article 2184 : mobilier	2 600,00	40 000,00	42 600,00
article 2188 : autres immobilisations corporelles	12 400,00	60 000,00	72 400,00
<u>OPERATIONS INDIVIDUALISEES</u>	<u>850 000,00</u>	<u>2 971 000,00</u>	<u>3 821 000,00</u>
28 : nouvelle mairie (article 2313)	35 500,00		35 500,00
32 : pistes couvertes de padel (article 2313)	3 877,00		3 877,00
38 : chaufferie Saint Christophe (article 21318)	348,00		348,00
40 : maison de santé pluridisciplinaire (article 2031)	33 474,00		33 474,00
42 : chaufferie MPT – restau. scolaire (article 21318)	10 943,00		10 943,00
43 : cabinet dentaire :			
- article 21318 (constructions autres)	680 836,00	200 000,00	880 836,00
- article 238 (avances contrepartie en recettes)	13 949,00		13 949,00
44 : salle de gymnastique (article 21318)		901 000,00	901 000,00
46 : réhabilitation ancienne mairie (article 21318)		1 000 000,00	1 000 000,00
47 : gendarmerie (article 21318)	71 073,00		71 073,00
48 : halle de tennis accessibilité P.M.R. (article 21318)		300 000,00	300 000,00
49 : cimetière :			
- article 2116		20 000,00	20 000,00
- article 21316		50 000,00	50 000,00
50 : salle omnisports (couverture) (article 21318)		500 000,00	500 000,00
<u>chapitre 020 : dépenses imprévues</u>		<u>150 087,00</u>	<u>150 087,00</u>

Budget 2023 Recettes d'investissement	Restes à réaliser en € 303 400,00	Propositions nouvelles en € 5 306 600,00	Total en € 5 610 000,00
chapitre 10 : dotations – fonds divers		908 926,00	908 926,00
article 10222 : F.C.T.V.A.		315 831,00	315 831,00
article 10223 : taxe d'aménagement		3 583,00	3 583,00
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé		589 512,00	589 512,00
chapitre 13 : subventions d'investissement	289 451,00	262 674,00	552 125,00
article 1323 – opération n° 43 : Conseil Départemental (fonds de relance Territoires – Département 2020-2022)		44 676,00	44 676,00
article 1326 – opération n° 38 : L.M.M. (31 884,00 €) & Pays du Mans (5 183,00 €)	37 067,00	2 317,00	39 384,00
article 1326 – opération n° 42 : L.M.M.		30 844,00	30 844,00
article 1347 – opération n° 28 : Etat (D.S.I.L.)	215 066,00		215 066,00
article 1347 – opération n° 38 : Etat (D.S.I.L.)	37 318,00		37 318,00
article 1347 – opération n° 42 : Etat (D.S.I.L.)		37 837,00	37 837,00
Article 1347 – opération n° 43 : Etat (D.S.I.L.)		147 000,00	147 000,00
chapitre 23 : immobilisations en cours	13 949,00		13 949,00
article 238 – opération n° 43 : avances	13 949,00		13 949,00
chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement		3 931 204,00	3 931 204,00
chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : chapitre 28 : amortissements		203 796,00	203 796,00
Résultat	- 570 600,00	570 600,00	0,00

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de budget primitif 2023 présenté ci-dessus.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus à la somme de 7 430 000,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 5 610 000,00 € en section d'investissement.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - LA CHAPELLE SAINT AUBIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21720065800037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS
METROPOLE ET AMENDES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	38
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	43
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	45
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	47
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	48
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
A4 - Etat des provisions	50
A5 - Etalement des provisions	51
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	52
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	53
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	55
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	56

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	57
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	58
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	59
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	60
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	61
B1.6 - Etat des engagements reçus	62
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	63
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	64
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	65
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	66

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	67
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	70
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	71
C3.2 - Liste des établissements publics créés	72
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	73
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	74

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	75
D2 - Arrêté et signatures	76

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 72065	LA CHAPELLE SAINT AUBIN MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	BP 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 368
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
LE MANS METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 870 206,00	2 054,94	2 054,94	895,56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 391,47	1 122,00
2	Produit des impositions directes/population	1 050,71	675,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 397,32	1 263,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	2 297,72	318,00
5	Encours de dette/population	0,00	923,00
6	DGF/population	0,00	212,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,74 %	44,17 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,58 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	164,44 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 430 000,00	3 308 850,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 121 150,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		7 430 000,00	7 430 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 717 087,00	5 306 600,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	874 000,00	303 400,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 18 913,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 610 000,00	5 610 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 040 000,00	13 040 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 460 000,00	0,00	1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
65	Autres charges de gestion courante	290 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 090 000,00	0,00	3 167 000,00	3 167 000,00	3 167 000,00
66	Charges financières	1 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	56 290,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 302 967,00	0,00	3 295 000,00	3 295 000,00	3 295 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 950 000,00		3 931 204,00	3 931 204,00	3 931 204,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	192 033,00		203 796,00	203 796,00	203 796,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 142 033,00		4 135 000,00	4 135 000,00	4 135 000,00
TOTAL		7 445 000,00	0,00	7 430 000,00	7 430 000,00	7 430 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 000,00	0,00	120 215,00	120 215,00	120 215,00
73	Impôts et taxes	2 776 000,00	0,00	2 785 000,00	2 785 000,00	2 785 000,00
74	Dotations et participations	220 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	0,00	135 135,00	135 135,00	135 135,00
Total des recettes de gestion courante		3 238 000,00	0,00	3 301 350,00	3 301 350,00	3 301 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 059,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 245 059,00	0,00	3 308 850,00	3 308 850,00	3 308 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 245 059,00	0,00	3 308 850,00	3 308 850,00	3 308 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 121 150,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 135 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 364,00	600,00	10 000,00	10 000,00	10 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 058 469,00	23 400,00	1 586 000,00	1 586 000,00	1 609 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 743 167,00	850 000,00	2 971 000,00	2 971 000,00	3 821 000,00
	Total des dépenses d'équipement	4 805 000,00	874 000,00	4 567 000,00	4 567 000,00	5 441 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		150 087,00	150 087,00	150 087,00
	Total des dépenses financières	260 000,00	0,00	150 087,00	150 087,00	150 087,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 065 000,00	874 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00	5 591 087,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 065 000,00	874 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00	5 591 087,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 913,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	432 563,00	289 451,00	262 674,00	262 674,00	552 125,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	13 949,00	0,00	0,00	13 949,00
	Total des recettes d'équipement	450 563,00	303 400,00	262 674,00	262 674,00	566 074,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	335 371,00	0,00	319 414,00	319 414,00	319 414,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	65 629,00	0,00	589 512,00	589 512,00	589 512,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	401 000,00	0,00	908 926,00	908 926,00	908 926,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	851 563,00	303 400,00	1 171 600,00	1 171 600,00	1 475 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 950 000,00		3 931 204,00	3 931 204,00	3 931 204,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	192 033,00		203 796,00	203 796,00	203 796,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 142 033,00		4 135 000,00	4 135 000,00	4 135 000,00
	TOTAL	4 993 596,00	303 400,00	5 306 600,00	5 306 600,00	5 610 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 135 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 300 000,00		1 300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 540 000,00		1 540 000,00
014	Atténuations de produits	42 000,00		42 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	285 000,00		285 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00	203 796,00	208 796,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	120 000,00		120 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 931 204,00	3 931 204,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 295 000,00	4 135 000,00	7 430 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 821 000,00		3 821 000,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 600,00	0,00	10 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 609 400,00	0,00	1 609 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 087,00		150 087,00
Dépenses d'investissement – Total		5 591 087,00	0,00	5 591 087,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	18 913,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 215,00		120 215,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 785 000,00		2 785 000,00
74	Dotations et participations	260 000,00		260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	135 135,00	0,00	135 135,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	2 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 308 850,00	0,00	3 308 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 121 150,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	319 414,00
13	Subventions d'investissement	552 125,00	0,00	552 125,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	0,00	13 949,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		203 796,00	203 796,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		3 931 204,00	3 931 204,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		885 488,00	4 135 000,00	5 020 488,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	589 512,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	42 000,00	44 500,00	44 500,00
60611	Eau et assainissement	12 000,00	11 000,00	11 000,00
60612	Energie - Electricité	170 000,00	363 000,00	363 000,00
60613	Chauffage urbain	185 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	65 000,00	63 000,00	63 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	18 000,00	18 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	35 000,00	35 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	7 500,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	77 500,00	78 000,00	78 000,00
6078	Autres marchandises	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	2 500,00	2 500,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	22 500,00	22 500,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	35 000,00	35 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	90 000,00	90 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	60 000,00	44 000,00	44 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	4 500,00	4 500,00
61524	Entretien bois et forêts	38 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 000,00	38 000,00	38 000,00
6156	Maintenance	46 000,00	58 000,00	58 000,00
6161	Multirisques	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	9 000,00	7 000,00	7 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	5 500,00	5 500,00
617	Etudes et recherches	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	28 000,00	28 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	72 500,00	67 500,00	67 500,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6237	Publications	18 500,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	1 000,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	500,00	500,00
6256	Missions	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 500,00	11 000,00	11 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 500,00	13 500,00	13 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	48 000,00	60 000,00	60 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	14 500,00	16 000,00	16 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 460 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	14 000,00	14 000,00
6331	Versement mobilité	16 100,00	17 200,00	17 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	850,00	850,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 100,00	17 400,00	17 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 400,00	2 550,00	2 550,00
6411	Personnel titulaire	922 000,00	1 018 000,00	1 018 000,00
6413	Personnel non titulaire	90 500,00	45 000,00	45 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	2 000,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	133 600,00	135 500,00	135 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 200,00	257 750,00	257 750,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 700,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 300,00	14 000,00	14 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 400,00	2 400,00	2 400,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	50,00	50,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 900,00	7 700,00	7 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 600,00	3 600,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	42 000,00	42 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	20 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	17 096,00	17 096,00
7489	Reverst, restitué sur autres attribut°	0,00	24 904,00	24 904,00
65	Autres charges de gestion courante	290 000,00	285 000,00	285 000,00
6531	Indemnités	71 700,00	74 568,00	74 568,00
6532	Frais de mission	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6533	Cotisations de retraite	12 800,00	12 659,00	12 659,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 100,00	8 403,00	8 403,00
6535	Formation	3 800,00	5 292,00	5 292,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	50,00	52,00	52,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 150,00	1 065,00	1 065,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	1 961,00	1 961,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	900,00	1 000,00	1 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	25 000,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	149 500,00	135 000,00	135 000,00
65888	Autres	200,00	200,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 090 000,00	3 167 000,00	3 167 000,00
66	Charges financières (b)	1 677,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 677,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	56 290,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	56 290,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 302 967,00	3 295 000,00	3 295 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 950 000,00	3 931 204,00	3 931 204,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	192 033,00	203 796,00	203 796,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	192 033,00	203 796,00	203 796,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 445 000,00	7 430 000,00	7 430 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	500,00	1 000,00	1 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	3 500,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 000,00	120 215,00	120 215,00
7022	Coupes de bois	500,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	875,00	875,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 100,00	4 440,00	4 440,00
7066	Redevances services à caractère social	16 000,00	23 000,00	23 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	87 000,00	89 775,00	89 775,00
7078	Autres marchandises	0,00	125,00	125,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	2 776 000,00	2 785 000,00	2 785 000,00
73111	Impôts directs locaux	1 404 108,00	1 479 760,00	1 479 760,00
73112	Cotisation sur la VAE	312 217,00	290 000,00	290 000,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	722 133,00	658 830,00	658 830,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	56 184,00	59 489,00	59 489,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73221	FNGIR	48 495,00	48 495,00	48 495,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	30 000,00	35 426,00	35 426,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	169 863,00	180 000,00	180 000,00
74	Dotations et participations	220 000,00	260 000,00	260 000,00
744	FCTVA	3 343,00	10 187,00	10 187,00
74718	Autres participations Etat	1 500,00	117,00	117,00
7473	Participat° Départements	0,00	290,00	290,00
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	10 000,00	10 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	74 632,00	74 632,00
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	3 600,00	3 600,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	8 000,00	9 650,00	9 650,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	22 473,00	22 473,00	22 473,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	39 820,00	43 087,00	43 087,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	61 688,00	65 684,00	65 684,00
748388	Autres	56 046,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	20 280,00	20 280,00
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	135 135,00	135 135,00
752	Revenus des immeubles	128 000,00	135 000,00	135 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	135,00	135,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 238 000,00	3 301 350,00	3 301 350,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 059,00	2 500,00	2 500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	759,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 245 059,00	3 308 850,00	3 308 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 245 059,00	3 308 850,00	3 308 850,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 121 150,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 430 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 364,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	3 364,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 058 469,00	1 586 000,00	1 586 000,00
2111	Terrains nus	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2112	Terrains de voirie	500,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	600 000,00	950 000,00	950 000,00
2116	Cimetières	30 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 000,00	25 000,00	25 000,00
21311	Hôtel de ville	4 000,00	20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	8 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	88 000,00	250 000,00	250 000,00
2152	Installations de voirie	6 000,00	6 000,00	6 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	60 000,00	165 000,00	165 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 536,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	92 500,00	40 000,00	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	120 933,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
28	Opération d'équipement n° 28 (5)	349 534,00	0,00	0,00
32	Opération d'équipement n° 32 (5)	3 877,00	0,00	0,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	4 700,00	0,00	0,00
40	Opération d'équipement n° 40 (5)	33 476,00	0,00	0,00
41	Opération d'équipement n° 41 (5)	12 000,00	0,00	0,00
42	Opération d'équipement n° 42 (5)	135 352,00	0,00	0,00
43	Opération d'équipement n° 43 (5)	738 528,00	200 000,00	200 000,00
44	Opération d'équipement n° 44 (5)	1 450 000,00	901 000,00	901 000,00
45	Opération d'équipement n° 45 (5)	120 000,00	0,00	0,00
46	Opération d'équipement n° 46 (5)	445 700,00	1 000 000,00	1 000 000,00
47	Opération d'équipement n° 47 (5)	300 000,00	0,00	0,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	150 000,00	300 000,00	300 000,00
49	Opération d'équipement n° 49 (5)	0,00	70 000,00	70 000,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	0,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 805 000,00	4 567 000,00	4 567 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	150 087,00	150 087,00
Total des dépenses financières		260 000,00	150 087,00	150 087,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 065 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 065 000,00	4 717 087,00	4 717 087,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	874 000,00
-----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			18 913,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 610 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	432 563,00	262 674,00	262 674,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 212,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	141 900,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	44 676,00	44 676,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	37 067,00	33 161,00	33 161,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	252 384,00	184 837,00	184 837,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		450 563,00	262 674,00	262 674,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	401 000,00	908 926,00	908 926,00
10222	FCTVA	333 900,00	315 831,00	315 831,00
10223	TLE	1 471,00	3 583,00	3 583,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	65 629,00	589 512,00	589 512,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		401 000,00	908 926,00	908 926,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		851 563,00	1 171 600,00	1 171 600,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 950 000,00	3 931 204,00	3 931 204,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	192 033,00	203 796,00	203 796,00
28031	Frais d'études	9 498,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 175,00	4 554,00	4 554,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 855,00	22 675,00	22 675,00
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 023,00	19 023,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 808,00	23 650,00	23 650,00
28184	Mobilier	66 167,00	76 808,00	76 808,00
28188	Autres immo. corporelles	43 507,00	57 086,00	57 086,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 142 033,00	4 135 000,00	4 135 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 993 596,00	5 306 600,00	5 306 600,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	303 400,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 610 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)
LIBELLE : A Nouvelle mairie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 427 759,16	a 35 500,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 427 759,16	35 500,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 415 200,00	35 500,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	12 559,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 215 066,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	215 066,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	215 066,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	179 566,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)
LIBELLE : COURTS DE PADEL COUVERTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		500 803,90	a 3 877,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	564,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	564,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 263,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 470,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	473 976,10	3 877,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	466 364,76	3 877,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	7 611,34	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 877,00
---	------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)
LIBELLE : CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		127 503,44	a 348,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	127 503,44	348,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	127 503,44	348,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 74 385,00	d 2 317,00
13	Subventions d'investissement	74 385,00	2 317,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	37 067,00	2 317,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	37 318,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	76 354,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 498,00	a 33 474,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 498,00	33 474,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 498,00	33 474,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-33 474,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1)
 LIBELLE : MOBILIER DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 42 (1)
LIBELLE : CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		119 867,90	a 10 943,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	119 867,90	10 943,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	119 867,90	10 943,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 68 681,00
13	Subventions d'investissement	0,00	68 681,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	30 844,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	37 837,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	57 738,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 43 (1)
LIBELLE : CABINET DENTAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		39 691,85	a 694 785,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	680 836,00	200 000,00	200 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	680 836,00	200 000,00	200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	39 691,85	13 949,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	39 691,85	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	13 949,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 13 949,00	d 191 676,00
13	Subventions d'investissement	0,00	191 676,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	44 676,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	147 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 949,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	13 949,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-689 160,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 44 (1)
LIBELLE : EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	901 000,00	b 901 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	901 000,00	901 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	901 000,00	901 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-901 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)
 LIBELLE : TERRAIN HONNEUR FOOTBALL**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 000 000,00	b 1 000 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 000 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : GENDARMERIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 71 073,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	71 073,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	71 073,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-71 073,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-300 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 49 (1)
LIBELLE : CIMETIERE NOUVEL ESPACE CINERAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	70 000,00	b 70 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-70 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)
LIBELLE : ETUDE COUVERTURE SALLE OMNISPORTS/POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoins de financement si négatif	-500 000,00
--	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2500.00 €	28-03-2003

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel Informatique	2	03/12/1999
L	Materiel de Bureau	5	03/12/1999
L	Materiel de Loisirs	5	03/12/1999
L	Materiel Informatique	3	03/12/1999
L	Materiel sportif	5	03/12/1999
L	Petit materiel et outillage	5	03/12/1999
L	Vehicules legers	5	03/12/1999
L	Vehicules utilitaires	5	03/12/1999
L	Amenagement de véhicules	5	01/01/2000
L	Equipement des cuisines	10	01/01/2000
L	Gros materiel et outillage	10	01/01/2000
L	Materiel audio-video-photo et de reproduction	5	01/01/2000
L	Matériel de Telecommunication	6	01/01/2000
L	Materiel Electromenager	5	01/01/2000
L	Materiel medical	5	01/01/2000
L	Mobilier Interieur	10	01/01/2000
L	Mobilier Urbain	10	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Créances de plus 2 ans	0,00	14/04/2021	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		150 087,00	I 150 087,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		150 087,00	150 087,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 087,00	150 087,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	150 087,00	874 000,00	18 913,00	1 043 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 454 414,00	4 454 414,00
Ressources propres externes de l'année (a)		319 414,00	319 414,00
10222	FCTVA	315 831,00	315 831,00
10223	TLE	3 583,00	3 583,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 135 000,00	4 135 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 554,00	4 554,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 675,00	22 675,00
28182	Matériel de transport	19 023,00	19 023,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 650,00	23 650,00
28184	Mobilier	76 808,00	76 808,00
28188	Autres immo. corporelles	57 086,00	57 086,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 931 204,00	3 931 204,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 454 414,00	303 400,00	0,00	589 512,00	5 347 326,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 043 000,00
Ressources propres disponibles	IV 5 347 326,00
Solde	V = IV – II (6) 4 304 326,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					148 209,06	41 683,87										1 479,78	4 631,53	
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST AUBIN	1997	P	Garantie 3 logts. PLA au dessus commerces	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI	148 209,06	41 683,87	7,75	A	R	4,300	R		3,550	A-1		1 479,78	4 631,53	
TOTAL GENERAL					148 209,06	41 683,87										1 479,78	4 631,53	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 308 850,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	33	SUBVENTION	AFM COORDINATION TELETHON	Association	1 000,00
6574	17	SUBVENTION	UNION SYNDICALE APICOLE	Association	1 500,00
6574	34	RESERVE SUBVENTIONS NON AFFECTEES	DIVERS	Association	6 480,00
6574	3	SUBVENTION	LES AMIS DE ST CHRISTOPHE	Association	18 910,00
6574	4	SUBVENTION	ACCUEIL EDUCATIF	Association	20 000,00
6574	5	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	5 000,00
6574	18	SUBVENTION	VELO CLUB CONLINOIS	Association	2 200,00
6574	7	SUBVENTION	ASCSA COUNTRY	Association	1 000,00
6574	8	SUBVENTION	LES P TITS LUTINS	Association	500,00
6574	9	SUBVENTION	LES PETITS BOURDONS	Association	1 000,00
6574	10	SUBVENTION	AACSA	Association	400,00
6574	11	SUBVENTION	AOVN	Association	800,00
6574	12	SUBVENTION	AVENIR REALITE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	Association	1 200,00
6574	14	SUBVENTION	PARENTS D'ELEVES FCPE	Association	1 300,00
6574	15	SUBVENTION	ENCOURAGE MANS ASSOCIATION	Association	800,00
6574	16	SUBVENTION	UNC AFN OPEX	Association	400,00
6574	19	SUBVENTION	L'ANTONNIERE JUDO CLUB 72	Association	120,00
6574	36	SUBVENTION	ASSOCIATION POETIC'ALIX	Association	500,00
6574	23	SUBVENTION	CLUB DES RETRAITES	Association	600,00
6574	24	SUBVENTION	CONCILIATEURS DE JUSTICE	Association	100,00
6574	25	SUBVENTION	ECOLE DE MUSIQUE HEMIOLE	Entreprise	2 000,00
6574	1	SUBVENTION	ASCA	Association	60 190,00
6574	38	SOUTIEN MEDICAL AIDE INSTALLATION DR MAZY	DOCTEUR MAZY BENJAMIN	Entreprise	7 500,00
6574	28	SUBVENTION	ASSOCIATION PAIN CONTRE LA FAIM	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00	
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses	0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	1,66	10,66	9,66	0,00	9,66
Adjoint administratif	C	4,00	0,86	4,86	4,86	0,00	4,86
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	6,44	19,44	19,44	0,00	19,44
Adjoint technique	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 1ere cl	C	1,00	1,78	2,78	2,78	0,00	2,78
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4,00	1,66	5,66	5,66	0,00	5,66
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPE PPAL DE 2EME CLASSE ECOLES MAT	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		26,00	8,90	34,90	33,90	0,00	33,90

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2023

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	6 280 000,00	6,25	28,69	1,00	1 801 732,00	8,65
TFPNB	62 800,00	8,04	34,40	1,00	21 603,00	8,04
CFE	3 730 000,00	3,74	13,18	1,00	491 614,00	2,90
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	86 845,00	7,10	13,20	1,00	11 464,00	7,10
TOTAL	10 159 645,00	5,33			2 326 413,00	7,36

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par Le MAIRE (1),
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
Le MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	
ROMAIN Jean-Philippe	
VANN HAAFTEN Marika	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par Le MAIRE (1),
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
 Le MAIRE,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 14/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	Procurat. à M ^{me} BRETON Martine
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	Procurat. à M. NOURY Eric
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	Procurat. à M. GIRARD Franck
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	Procurat. à M. FOURNIER Thierry
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	Procurat. à M ^{me} LAUNAY Martine
ROMAIN Jean-Philippe	
VANN HAAFTEN Marika	Procurat. à M. BOURBLANC Alain

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin, le



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 10

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Subvention au C.C.A.S.

Rapporteur : madame LAUNAY

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale le 7 mars dernier suivant le détail ci-après :

- recettes de fonctionnement : 19 974,90 € (8 000,00 € de subvention communale et 11 974,90 € d'excédent reporté) ;
- dépenses de fonctionnement : 8 801,99 € ;
- résultat de fonctionnement : + 11 172,91 € ;
- recettes d'investissement : 0,00 € ;
- dépenses d'investissement : 1 594,72 € (5 tablettes informatiques) ;
- résultat d'investissement : - 1 594,72 € ;
- résultat d'ensemble : + 9 578,19 € (- 2 396,71 € par rapport à 2021).

Il est proposé au conseil municipal d'allouer au C.C.A.S. une subvention de 10 000,00 € pour 2023, soit une augmentation de 2 000,00 € par rapport à l'année passée destinée à couvrir ses charges dont l'acquisition de matériel pour la tenue d'ateliers dans le cadre de la fracture numérique, et d'imputer la dépense à l'article 657362 du budget communal.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus relative à la subvention au centre communal d'action sociale pour 2023.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Bourblanc", is written over the printed name.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 11

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Subventions aux associations

Rapporteur : monsieur LEMESLE

Tout.e élu.e siégeant dans le conseil d'administration d'une association pour laquelle une subvention est proposée est invité.e à quitter la séance et à ne pas prendre part au vote.

Aucun.e élu.e n'est concerné.e par cette disposition.

Les demandes de subvention exprimées par les associations ont été étudiées par la commission vie associative puis retracées dans l'examen du projet de budget le 3 avril pour lequel les élus ont émis un avis favorable.

Le rapport d'orientation budgétaire présenté le 27 février mentionnait que « le soutien à la vie associative sera maintenu avec, dans leur ensemble, un accroissement des subventions qui seront versées aux associations de l'ordre de 3,2 % . »

Aux subventions, s'ajoutent les mises à disposition de locaux dont les charges de fonctionnement supportées par la collectivité, en particulier d'électricité et de gaz, se sont accrues considérablement.

135 000,00 € ont été inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574 du budget communal, « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », associations qui ont signé le contrat d'engagement républicain.

Elles portent sur 121 020,00 € aux associations [soit + 4,01 % par rapport à l'année passée [116 354,00 € alloués au B.P. 2022 non compris le concours exceptionnel de 21 300,00 € pour l'organisation de la quatrième et dernière étape de la 68^{ème} et dernière édition du Circuit de la Sarthe – Pays de la Loire le 8 avril 2022, puis deux subventions de 2 368,00 € (Protection Civile en soutien aux populations ukrainiennes) et 875,00 € (A.S.C.A. : déficit buvette Circuit de la Sarthe) en cours d'exercice], 7 500,00 € au docteur Benjamin Mazy au titre d'une aide à la première installation en faveur d'un professionnel de santé décidée par le conseil municipal le 25 juillet 2022 dont le contrat tripartite avec le Conseil départemental est toujours en instance de signature ainsi qu'une somme non affectée en réserve de 6 480,00 €.

Il convient de préciser que Planète Zikos a, le 16 mars dernier, présenté une demande exceptionnelle d'environ 3 580,00 € tendant à couvrir le déficit du festival qu'elle a organisé en 2022. L'examen des documents comptables présentés ne permet pas d'apprécier avec justesse la situation et des précisions devront être apportées par l'association.

Associations	Subventions en €
Amicale Sportive de La Chapelle Saint Aubin	50 850,00
A.S.C.A. – concours spécifique pour mobilier, matériel, récompenses	9 340,00
Les Amis de Saint Christophe	18 000,00
Les Amis de Saint Christophe – concours spécifique pour mobilier	910,00
Accueil Educatif Extra-Scolaire	16 000,00
Accueil Educatif Extra-Scolaire – concours spécifique pour séjour neige à la 2 ^{ème} semaine des vacances d'hiver en février	4 000,00
Coopérative scolaire	4 600,00
Coopérative scolaire – concours spécifique pour l'achat de jouets de Noël jusqu'à présent offerts par la collectivité	400,00
Vélo Club de Conlie – trois épreuves le 23 avril : minime (35 km)s, cadets (70 km) et le grand-prix cycliste de la municipalité pour les juniors, seniors 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégories (105 km)	2 200,00
Hémiole (camp musique du 24 au 29 avril)	2 000,00
Pain contre la Faim	1 500,00
Union Syndicale Apicole Sarthoise	1 500,00
Association des Parents d'Elèves	1 300,00
Avenir Réalité La Chapelle Saint Aubin (A.R.C.)	1 200,00
Association Sarthoise Chapelle Saint Aubin (A.S.C.S.A.) Country	1 000,00
Les Petits Bourdons	1 000,00
Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) : Téléthon délégation de la Sarthe (édition 2023)	1 000,00
Encouragement Mans	800,00
Association des Oiseaux de Volière et de la Nature (A.O.V.N.)	800,00
Club des Retraités / Générations Mouvement	600,00
Les P'tits Lutins de Saint Aubin	500,00
Poëtic Alix	500,00
Section locale U.N.C. - A.F.N – Soldats de France	400,00
Amicale Accordéoniste de La Chapelle Saint Aubin	400,00
Antonnaire Judo Club	120,00
Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	100,00
<i>Sous-total associations</i>	<i>121 020,00</i>

Autres personnes de droit privé		Subventions en €
Docteur Benjamin Mazy : aide à la 1 ^{ère} installation (cf D.C.M. n° 4 du 25 juillet 2022)		7 500,00
<i>Sous-total autres personnes de droit privé</i>		<i>7 500,00</i>
Autres		Subventions en €
Somme non affectée (réserve)		6 480,00
<i>Sous-total autres</i>		<i>6 480,00</i>
TOTAL GENERAL ARTICLE 6574		135 000,00

Les versements pourraient intervenir comme suit :

Associations	2023/04	2023/05	2023/06	2023/07	2023/08	2023/09	2023/10	2023/11	2023/12	Total
Amicale Sportive de La Chapelle Saint Aubin (A.S.C.A.)	16 930	4 240	4 240	4 240	4 240	4 240	4 240	4 240	4 240	50 850
A.S.C.A. – concours spécifique pour mobilier, matériel, récompenses	3 115	780	780	780	780	780	775	775	775	9 340
Les Amis de Saint Christophe	6 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	18 000
Les Amis de Saint Christophe – concours spécifique pour mobilier	910									910
Accueil Educatif Extra-Scolaire	5 320	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	16 000
Accueil Educatif Extra-Scolaire – séjour neige	4 000									4 000
Coopérative scolaire	2 300					2 300				4 600
Coopérative scolaire – concours spécifique jouets de Noël								400		400
Vélo Club de Conlie	2 200									2 200
Hémiole (camp musique)	2 000									2 000
Pain contre la Faim	1 500									1 500
Union Syndicale Apicole Sarthoise	1 500									1 500
Association des Parents d'Elèves	800					500				1 300
Avenir Réalité La Chapelle Saint Aubin (A.R.C.)	1 200									1 200
A.S.C.S.A. Country	1 000									1 000
Les Petits Bourdons	1 000									1 000
A.F.M. Téléthon délégation de la Sarthe (édition 2023)								1 000		1 000
Encourage Mans	800									800
A.O.V.N.	800									800
Club des Retraités / Générations Mouvement	600									600
Les P'tits Lutins de Saint Aubin	500									500
Poëtic Alix	500									500
Section locale U.N.C. – A.F.N – Soldats de France	400									400
Amicale Accordéoniste	400									400
Antonnière Judo Club	120									120
Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	100									100
Docteur Benjamin Mazy (après signature du contrat tripartite avec le Conseil départemental) : 7 500 €										
Somme non affectée (réserve) : 4 346 €										
TOTAL	53 995	7 855	7 855	7 855	7 855	10 655	7 850	9 250	7 850	121 020

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- d'une part, d'allouer aux associations 121 020,00 € de subventions suivant le détail ci-dessus exposé ;

- d'autre part, d'inscrire 7 500,00 € qui, suivant la délibération n° 4 du 25 juillet 2022, seront versés au docteur Benjamin Mazy après la signature de la convention tripartite avec le Conseil départemental ;
- enfin, de mettre en réserve la somme non affectée de 4 346,00 € pour d'éventuelles subventions ultérieures.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions aux associations pour l'année 2023 présentées ci-dessus ainsi que l'échéancier des versements.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Bourblanc".

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 12

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : A.L.S.H. été 2023 : modification de la période du mini-camp de juillet

Rapporteur : madame DU GRAND PLACITRE

Lors de sa séance du 27 février dernier, le conseil municipal a approuvé les dispositions relatives à l'accueil municipal de loisirs de l'été prochain, notamment l'organisation d'un mini-camp du 17 au 21 juillet à la base de loisirs Anjou Sport Nature sur la commune de la Jaille-Yvon (Maine-et-Loire).

Or, l'organisme a fait savoir ne pouvoir répondre favorablement à cette période et proposé que les enfants puissent être accueillis du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023 selon les mêmes conditions que celles initialement convenues.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n° 8 du 27 février 2023 en acceptant le report du mini-camp à La Jaille-Yvon du 24 au 28 juillet.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus relative à la modification de la date du mini-camp de juillet à La Jaille-Yvon.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Bourblanc', written over a faint grid background.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 13

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Achat d'électricité pour la période 2025 – 2027 : convention auprès de l'U.G.A.P.

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Depuis la fin des tarifs réglementés d'achat d'électricité en 2015, la commune de La Chapelle Saint Aubin a été membre d'un groupement d'achat d'électricité dont Le Mans Métropole était le coordinateur puis s'est tournée vers l'Union des Groupements d'Achats Publics (U.G.A.P.) qui est une centrale d'achat publique française, placée sous la double tutelle du ministre du Budget et du ministre de l'Éducation nationale.

La stratégie d'achat appliquée par ce groupement repose depuis 2018 sur des ordres d'achats en bourse passés au fournisseur désigné après mise en concurrence.

Cette méthode d'achat, dite « marché à cliquer », permet de couvrir la totalité de la courbe de charge d'un lot en plusieurs achats afin de diluer le risque dû à la volatilité des marchés.

Ainsi, via l'U.G.A.P., un marché a été souscrit avec la société Engie pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

L'U.G.A.P. a lancé sa campagne de recensement des besoins et d'adhésion jusqu'au 30 juin 2023 inclus pour la fourniture d'électricité sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le projet de « convention électricité » dans les termes ci-après est présenté par l'U.G.A.P.

Convention ELECTRICITE
Marché(s) non exécuté(s)

20221115



CONVENTION ELECTRICITE

Ayant pour objet la

mise à disposition d'un (de) marché(s)
de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés
passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Date limite de réception du dossier complet sur www.ugap.fr/elec :
vendredi 30/06/2023

Entre, d'une part :

Entité bénéficiaire : COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN

SIREN : 217 200 658

Adresse : 2 rue de l'Europe

Code postal : 72 650

Ville : LA CHAPELLE SAINT AUBIN

Représenté(e) par : M Joël LE BOLU

agissant en qualité de : Maire

ci-après dénommé « le Bénéficiaire »,

Et d'autre part :

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié précité ;

ci-après dénommée « l'UGAP »,

PRÉAMBULE :

Afin d'accompagner les personnes publiques initialement confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) puis ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie.

Les appels d'offres groupés d'énergie nécessitent l'engagement du Bénéficiaire en amont de la publication afin de garantir la bonne tenue de la mise en concurrence et ne pas mettre en risque l'économie générale du marché.

Pour ces raisons, l'engagement ferme et définitif du Bénéficiaire est nécessaire pour intégrer ce dernier dans la procédure d'appel d'offres public.

Eu égard à l'exigence de loyauté des relations contractuelles, le bénéficiaire s'engage par la signature de la présente convention, à faire application de toutes les stipulations qui la composent.

- Vu les articles 1^{er}, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du code de la commande publique », pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code de la commande publique » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement ».
- Vu l'article L 2113-2 du code de la commande publique prévoyant qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :
 - 1° L'acquisition de fournitures ou de services ;
 - 2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.
- Vu l'article L 2113-4 du code de la commande publique prévoyant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Il a été convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, dans le cadre du dispositif ELEC 2025.

Seuls sont concernés, au titre de la présente convention, les sites raccordés au réseau de distribution d'électricité d'ENEDIS et de celui des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) des Entreprises Locales de Distribution suivantes : Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp.

Les prestations de fourniture en électricité du(es) marché(s) ne pourront débuter qu'à compter du 01/01/2025. Le nouveau Bénéficiaire (dont les sites ne sont pas concernés par le dispositif UGAP ELEC 3) fait son affaire de la fourniture en électricité de ses sites dont l'échéance contractuelle arrive avant cette date. Il lui est cependant possible d'intégrer des sites dont l'échéance contractuelle arrive après cette date (le tableau de recensement des besoins permet de distinguer les dates de début de fourniture site par site).

Par la signature de la présente convention, le Bénéficiaire donne mandat au Président de l'UGAP ou au représentant du pouvoir adjudicateur par délégation, qui l'accepte, en son nom et pour le compte du Bénéficiaire, représenté par la personne physique mentionnée en première page de la présente convention, à l'effet :

- d'autoriser l'UGAP, son conseil ou tout fournisseur candidat à l'appel d'offres à accéder aux données de consommation disponibles relatives aux Points De Livraison (PDL) du Bénéficiaire des GRD concernés et autoriser ces derniers à les communiquer à l'UGAP, son conseil ou à tout fournisseur candidat à l'appel d'offres;
- de signer la décision d'attribution du(des) marché(s) ;
- de signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) ;
- de signer le(s) acte(s) d'engagement du(des) marché(s) pour le compte du Bénéficiaire ;
- de réaliser toutes opérations nécessaires dans le cadre de la stratégie d'achat (achat dynamique multi-clics) ;
- de signer tout avenant ou tout document d'exécution qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires (à titre indicatif et d'exemple, une évolution de l'acheminement, activité en monopole régulé, un événement d'ordre réglementaire, des ordres d'achats aux titulaires dans le cadre de l'achat dynamique multi-clics ...) ;
- d'autoriser l'UGAP à mentionner le fait que le Bénéficiaire fait ou a fait partie du dispositif d'achat groupé de l'UGAP.
- réaliser, le cas échéant, les formalités mentionnées à l'article L622-13 du code de commerce (mise en demeure de l'administrateur, saisine du juge-commissaire ...) ;
- résilier, le cas échéant, l(es) accord-cadre et le(s) marché(s) subséquent(s).

L'UGAP ne prend pas en charge l'établissement et la mise en œuvre des actes d'exécution propres à chaque bénéficiaire (à titre indicatif et d'exemple, avenant de transfert, certificat administratif, actes pouvant découler des modifications de périmètre et de transfert de compétences, changement de comptable assignataire, de coordonnées, nantissement du marché, cession de créance ...).

Par l'effet du présent mandat, le Bénéficiaire est engagé à l'égard de l'UGAP et du(des) titulaire(s) du(des) marché(s) sur toute la durée du(des) marché(s) conclus en son nom.

Le Bénéficiaire est informé qu'en cas de désengagement de sa part intervenant après signature de la présente convention, les frais présentés à l'article 4.2.4 du présent document lui seront appliqués et qu'il s'expose à des demandes d'indemnisation du(des) titulaire(s) du(des) marché(s) relatifs aux frais et investissements engagés pour l'exécution du (des) marchés.

La signature de la présente convention vaut engagement définitif du Bénéficiaire.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont :

- la présente convention
- l'annexe tableau de recensement (fichier numérique).



Le processus mis en place est le suivant :

- Téléchargement du dossier d'adhésion (contenant la présente convention, le tableau de recensement des besoins et le mode d'emploi) sur www.ugap.fr/elec par le bénéficiaire avec ses identifiants UGAP.fr
- Retour des documents conformément aux indications du mode d'emploi, exclusivement via www.ugap.fr/elec (confirmation à l'écran suite au dépôt et adressée par mail)
- Contrôle des documents retournés, par l'UGAP
- Confirmation définitive d'embarquement (automatique lors du dépôt complet et/ou après la fin de la campagne de recensement)

Les documents d'adhésion correctement renseignés et signés doivent être reçus par l'UGAP impérativement et EXCLUSIVEMENT via le portail www.ugap.fr/elec au plus tard à la date figurant en première page du présent document.

A défaut de réception des documents susvisés dans les délais et selon les modalités prévues, le Bénéficiaire ne sera pas intégré dans le présent dispositif d'achat groupé et ne pourra y prétendre.

Le(s) site(s) restant en anomalie (mal renseignés sans respecter les consignes du mode d'emploi, références fictives ou erronées...) dans le tableau de recensement ne sera(seront) pas intégré(s) dans les dispositifs précités et ce malgré la signature de la présente convention. Dans le cas où le bénéficiaire n'aurait qu'un seul site et que celui-ci serait en anomalie, sa participation au dispositif ne serait pas valide.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le Bénéficiaire de la présente convention jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, prolongations éventuelles comprises le cas échéant.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 - OBLIGATIONS DE L'UGAP

L'UGAP procède, dans le respect du droit de la commande publique à l'ensemble des opérations de mise en concurrence en vue de la conclusion du (des) marché(s).

Précisément, l'UGAP est ainsi chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- de collecter les besoins exprimés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de réception et d'analyse des offres ;
- de signer le(s) marché(s) pour le compte du bénéficiaire.

4.1.1) Conclusion de marchés(s)

Afin de respecter les fondamentaux de l'amont industriel et de stimuler la concurrence, et si cela s'avère nécessaire la procédure sera allotie selon divers critères, dont notamment les typologies de bénéficiaires, la localisation géographique des sites, la typologie et les caractéristiques techniques des points de livraison, la volumétrie des lots...

L'appel d'offres sera lancé sous la forme d'une consultation ainsi allotie visant à la conclusion de marché(s) sous la seule responsabilité de l'UGAP.

4.1.2) Mise à disposition des éléments nécessaires à l'exécution du marché

Suite à l'attribution et signature du (des) marché(s) par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, les éléments nécessaires à l'exécution seront mis à disposition, dans son espace bénéficiaire sur le portail www.ugap.fr/elec afin que ce dernier assure ses obligations.

4.2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

4.2.1) Obligations au stade de l'inscription sur le portail en ligne

Le Bénéficiaire s'engage à :

- utiliser exclusivement la présente convention et son tableau de recensement téléchargés sur le portail en utilisant exclusivement un compte ugap.fr (identifiant et mot de passe) appartenant à l'entité signataire de la présente convention ;
- respecter le mode d'emploi téléchargeable avec le tableau de recensement sur le portail, destiné à en faciliter le renseignement et à fiabiliser les données collectées. Il appartient en particulier au Bénéficiaire de lister sans erreur les identifiants Points Référence Mesure (PRM) / Référence Acheminement Electricité (RAE) de ses Points De Livraison (PDL), figurant sur ses factures d'électricité en respectant le format du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD). Les PDL dont l'identifiant sera erroné, ne seront pas intégrés à la consultation en dépit de la signature de la présente convention, cette donnée étant indispensable à la collecte des données de consommation auprès du GRD ;
- transmettre à l'UGAP exclusivement via le portail dédié, le tableau de recensement dûment renseigné et la convention signée ;

Par la signature de la présente convention, le Bénéficiaire s'engage à ne pas exprimer des besoins identiques à ceux qui constituent l'objet de la présente convention dans d'autres procédures, et de conclure de marchés publics avec d'autres opérateurs économiques que l'UGAP, ainsi :

- il remplit les obligations liées à l'intégration dans la procédure d'appel d'offres et à l'exécution du(des) marché(s) lancé(s) par l'UGAP pour son compte ;
- il s'engage à ce que les Points de Livraison figurant dans le tableau de recensement n'aient pas été et/ou ne soient pas intégrés dans toute autre procédure de mise en concurrence ou contrat dont l'exécution serait concomitante avec celle des marchés passés par l'UGAP dans le cadre de la présente convention.

Par ailleurs, le sujet de la flexibilité¹ étant devenu prégnant avec la hausse des marchés de l'énergie rencontrée depuis la crise énergétique, fait qu'à l'avenir, le rajout de sites en cours de marché pourrait éventuellement générer un surcoût pour le Bénéficiaire. Ainsi, l'attention du Bénéficiaire est attirée sur le fait qu'il est judicieux pour lui de déclarer tous ses sites, de la manière la plus exhaustive possible, y compris les sites qui arriveraient en cours de marché à une date connue (même approximative).

Si après avoir retourné ses documents d'adhésion, le Bénéficiaire souhaitait se désister, il ne peut le faire que pendant la période d'adhésion, c'est-à-dire jusqu'à la date limite indiquée en première page du présent document.

Pour être valable, le désistement se fait uniquement par suppression des documents déposés sur www.ugap.fr/elec avant cette date limite. Tout autre moyen de manifester l'intention du Bénéficiaire de se désister (par téléphone, courrier électronique, courrier, courrier avec accusé de réception ou autre), avant ou après la date limite, ne vaut pas désistement et le Bénéficiaire sera considéré comme participant à l'appel d'offres et donc intégré à l'appel d'offres publié.

Tous les dossiers d'adhésion présents sur www.ugap.fr/elec lors de la fermeture du portail d'adhésion sont considérés comme participants à l'appel d'offres.

En effet, le traitement des données automatisées et informatisées ne permet pas d'intervention manuelle risquant de modifier ou d'invalider une participation d'un Bénéficiaire par erreur.

¹ Flexibilité : rajout de sites en cours de marché et donc de volumes additionnels achetés par les fournisseurs titulaires à des prix de marchés potentiellement plus hauts que les prix établis au BPU et servant à la facturation.

4.2.2) Obligation au stade de la notification du (des) marché(s)

Le Bénéficiaire est tenu de notifier le(s) marché(s) le concernant. Suite à la mise à disposition sur le portail www.ugap.fr/elec des pièces de marché conclu par l'UGAP, la notification doit être faite dans les meilleurs délais au(x) titulaire(s).

4.2.3) Obligations relatives à l'exécution du(des) marché(s)

Dans le cadre de la présente convention, le Bénéficiaire s'engage à :

- assurer la bonne exécution du(des) marché(s) (régler ses factures, correspondre en direct avec le fournisseur retenu...);
- gérer les litiges relatifs à l'exécution du(des) marché(s) avec le(s) titulaire(s) ;
- se conformer aux règles de fonctionnement du gestionnaire d'infrastructures de réseau en monopole.

4.2.4) Responsabilité et engagement du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des dispositions lui étant applicables dans le cadre de la présente convention et des marchés passés sur son fondement.

Tout fait imputable au Bénéficiaire à l'origine d'un dommage causé à l'UGAP ou au(x) titulaire(s) des marchés, notamment la résiliation (quelle qu'en soit la raison) de sa convention avant ou après la publication de l'appel d'offres, le non-respect des engagements, le retrait d'un point de livraison pour toute autre raison que celles légitimes (fermeture, vente, cession, changement définitif d'énergie), l'absence de notification et/ou la résiliation du(des) marché(s), l'expose à la prise en charge de tous les frais afférents exposés par le titulaire et au paiement d'une somme forfaitaire de quinze mille euros au bénéfice de l'UGAP.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit des informations, renseignements ou documents (mémoire technique, bordereau de prix unitaire...) couverts par le secret professionnel et industriel dont il aurait connaissance dans le cadre de la présente convention et des marchés. En cas de non-respect de cette stipulation, l'UGAP et/ou le(s) titulaire(s) peu(ven)t prétendre à indemnité dans la mesure du préjudice subi.

ARTICLE 6 : TRAITEMENT DES INFORMATIONS COMPORTANT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre de la présente convention et son annexe font l'objet de traitements informatiques par l'UGAP, responsable de traitement, aux fins d'assurer la gestion administrative des marchés.

Ces informations sont susceptibles de contenir des données permettant l'identification de personnes physiques et susceptibles de concerner l'identité (et contiennent les données personnelles suivantes : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants du bénéficiaire : adresse, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique.).

Les traitements mis en œuvre peuvent avoir pour finalité : effectuer les opérations relatives à la gestion des clients (assurer le contact et le suivi du dispositif objet de la présente convention, ainsi que de permettre la bonne exécution du marché avec les fournisseurs titulaires).

Les données sont conservées durant toute la durée nécessaire à l'exécution de la présente convention et sont destinées exclusivement aux membres de l'équipe projet UGAP, ainsi qu'aux titulaires de marchés pour les besoins de l'exécution des prestations de celui-ci.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des informations qui les concernent ainsi qu'un droit de limitation du traitement et de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué auprès du Délégué à la protection des données via l'adresse suivante : donneespersonnelles@ugap.fr. Les personnes concernées disposent enfin d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort.

Enfin, dans le cadre de l'exécution de la prestation du marché visé à l'article « Objet de la convention », les stipulations énoncées ci-dessus ne font pas obstacle à ce que le Bénéficiaire et le titulaire du marché s'acquittent des formalités qui leur incombent au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (notamment au titre de l'article 28 du RGPD).

ARTICLE 7 : RESILIATION

Bien qu'une résiliation entre en contradiction avec l'engagement nécessaire à ce type de marché, son exercice se ferait aux conditions suivantes :

- un délai de prévenance de 90 jours est prévu entre la notification à l'UGAP de la décision de résiliation et la date d'effet. Pendant ce délai la convention continue de s'appliquer : ainsi, par exemple, si le Bénéficiaire envoie sa demande de résiliation avant la clôture du portail d'adhésion, il est de sa responsabilité de supprimer ses fichiers déposés sous peine d'être malgré tout intégré à l'appel d'offres (cf. article 4.2.1) et être susceptible de payer une pénalité (cf. article 4.2.4) ;
- au surplus, quelle que soit la date à laquelle intervient la résiliation de la présente convention ou de non-respect des engagements, le(s) titulaire(s) ont droit à être indemnisés par le Bénéficiaire du montant des frais exposés et investissements engagés et strictement nécessaires à l'exécution des prestations pour la période restant à courir entre la date d'effet de la résiliation et l'échéance du(des) marché(s). De plus, une somme forfaitaire sera due par le Bénéficiaire à l'UGAP conformément au paragraphe 4.2.4.

En effet, par la signature de la convention, le Bénéficiaire donne mandat à l'UGAP notamment pour mettre en concurrence les fournisseurs et signer des marchés sur un volume identifié selon l'ensemble des tableaux de recensement. La modification des volumes et donc des conditions de mise en concurrence peuvent modifier substantiellement les conditions économiques du marché. Le titulaire peut donc en cas de non-respect des engagements d'un bénéficiaire solliciter auprès de ce dernier des indemnités à la hauteur du préjudice subi.

ARTICLE 8 : DIFFERENDS ET LITIGES

Toute réclamation dûment motivée et relative à l'exécution de la présente convention doit être présentée par tout moyen permettant de donner date certaine à la réception de la réclamation. En cas de persistance du différend ou du litige, le Bénéficiaire s'adresse à la direction centrale du développement territorial de l'UGAP au siège de l'établissement public.

ARTICLE 9 : AUTORISATION DE COMMUNICATION DE DONNEES

La signature de la présente convention vaut signature des autorisations pour la communication des données auprès des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) concernés ainsi, le cas échéant qu'auprès des Gestionnaires de Réseau de Transport concernés.

La responsabilité des GRD ne saurait être engagée par l'UGAP ou le Bénéficiaire en cas de négligence ou d'erreur dans la demande de communication de données d'une des parties à la présente convention.

9.1) Auprès de ENEDIS

Le Bénéficiaire de la présente convention et titulaire de contrats pour la fourniture d'électricité pour le(s) site(s) de consommation mentionné(s) dans le tableau de recensement (annexe de la présente convention), **AUTORISE ENEDIS**, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Enedis - 34 Place des Corolles - 92079 Paris-La Défense, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, à communiquer directement au Tiers, ou son représentant, ci-après désigné : **L'Union des groupements d'achats publics (UGAP)**, établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, sise au 1 Boulevard Archimède - Champs sur Marne, 77444 Marne la Vallée et représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié ;
les données disponibles : historique de consommation, historique des courbes de charges, données techniques et contractuelles (caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage, formule tarifaire d'acheminement, puissances souscrites...) pour chacun des points de livraison figurant sur le tableau de recensement (annexe de la présente convention), dans le but de préparer l'appel d'offres public, objet de la présente convention.

9.2) Auprès de Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

Le Bénéficiaire de la présente convention et titulaire de contrats pour la fourniture d'électricité pour le(s) site(s) de consommation mentionné(s) dans le tableau de recensement (annexe de la présente convention), **AUTORISE Strasbourg Électricité Réseaux S.A.**, SA au capital de 9 000 000 €, dont le siège social est situé 26 boulevard du Président Wilson - 67932 STRASBOURG cedex 9, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro TI 823 982 954, à communiquer directement au Tiers, ou son représentant, ci-après désigné : **L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)**, établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret

Convention ELECTRICITE
Marché(s) non exécuté(s)



20221115

85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, sise au 1 Boulevard Archimède – Champs sur Marne, 77444 Marne la Vallée et représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié ;
les données disponibles : historique de consommation, historique des courbes de charges, données techniques et contractuelles (caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage, formule tarifaire d'acheminement, puissances souscrites...) pour chacun des points de livraison figurant sur le tableau de recensement (annexe de la présente convention), dans le but de préparer l'appel d'offres public, objet de la présente convention.

9.3) Auprès de GREENALP

Le Bénéficiaire de la présente convention et titulaire de contrats pour la fourniture d'électricité pour le(s) site(s) de consommation mentionné(s) dans le tableau de recensement (annexe de la présente convention), **AUTORISE GreenAlp**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 938 412 €, dont le siège est situé au 49 rue Felix Esclangon - 38000 Grenoble – CS 10110, immatriculé au RCS de Grenoble sous le numéro : 833 619 109, à communiquer directement au Tiers, ou son représentant, ci-après désigné : **L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)**, établissement public industriel et commercial de l'Etat créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, sise au 1 Boulevard Archimède – Champs sur Marne, 77444 Marne la Vallée et représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié ;
les données disponibles : historique de consommation, historique des courbes de charges, données techniques et contractuelles (caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage, formule tarifaire d'acheminement, puissances souscrites...) pour chacun des points de livraison figurant sur le tableau de recensement (annexe de la présente convention), dans le but de préparer l'appel d'offres public, objet de la présente convention.
Le Bénéficiaire garantit GreenAlp contre l'ensemble des conséquences de tout recours de tiers à raison des informations transmises par GreenAlp à l'UGAP.

La présente autorisation est nominative et est valable jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, prolongations éventuelles comprises le cas échéant.

Fait à Champs-sur-Marne	Fait à : LA CHAPELLE SAINT AUBIN
Pour l'UGAP : le Président du conseil d'administration	Le : Pour le Bénéficiaire ² : Le signataire reconnaît engager sa structure et est dûment habilité à cet effet.
 Isabelle Deleruelle 2023.02.21 17:23:31 +01'00'	

Visa électronique du Contrôleur Général économique et financier de l'Etat placé près de l'UGAP :


Françoise Dufresnoy
Contrôleur général de l'économie et des finances

2023.02.21
15:12:33 +01'00'



² en indiquant le nom, prénom et qualité de la personne signataire, agissant le cas échéant par délégation de pouvoir du représentant légal.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- d'une part, d'approuver le projet de « convention électricité » se rapportant à la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'U.G.A.P. ainsi que tout document éventuel se rapportant à cet objet ;
- d'autre part, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier de marché.

Discussion

Monsieur Lemesle rappelle qu'avant le marché en cours pour la période 2022 – 2024, un groupement de commande était constitué avec Le Mans Métropole dont la communauté urbaine était le coordonnateur et demande à connaître la raison pour laquelle il n'est pas recouru à ce dispositif.

Monsieur le maire précise que l'agent qui était chargé du suivi de ce dossier a quitté l'établissement public de coopération intercommunale et, qu'à l'avenir, la décision de constituer un nouveau groupement de commandes avec pour coordonnateur Le Mans Métropole ou de recourir aux services de l'U.G.A.P. dépendra de l'expertise qui sera développée par les services communautaires.

Il ajoute qu'une démarche similaire sera proposée prochainement pour la fourniture de gaz à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2028.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus relative à la convention à intervenir avec l'U.G.A.P. se rapportant au marché d'achat d'électricité du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 14

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;

Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Contrat d'apprentissage au service technique

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Lors de sa séance du 27 février dernier, le conseil municipal s'est exprimé favorablement à ce que la commune puisse accueillir un.e apprenti.e au sein de son pôle « environnement – espaces naturels ».

Le comité social territorial (C.S.T.) du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale a été saisi de ce dossier pour lequel un avis favorable a été émis le 30 mars tant de la part du collège des représentants des collectivités que de celui des agents, assorti de la réserve suivante : « *Si l'apprenti recruté était âgé de moins de 18 ans, il conviendrait de mettre en œuvre les mesures spécifiques relatives aux jeunes travailleurs, dont la prise d'une délibération de dérogation pour permettre à un jeune de moins de 18 ans d'effectuer des travaux dits réglementés (utilisation de matériels dangereux).* » : à convenir ultérieurement en fonction de l'âge de la personne qui sera recrutée.

En outre, le C.S.T. a attiré l'attention sur le fait que les fonctions de maître d'apprentissage ouvrent de droit au versement mensuel de vingt points au titre de la Nouvelle Bonification Indiciaire (valeur du point applicable depuis le 1^{er} juillet 2022 : 4,85003 €).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,
Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu l'avis favorable donné par le Comité Social Territorial en sa séance du 30 mars 2023,
Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
(En cas d'apprentissage aménagé) Considérant que le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagne sur le plan financier les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap ;

Considérant que suivant l'avis favorable du Comité Social Territorial, la formation devant être au centre de l'activité professionnelle, il est proposé au conseil municipal :

- d'accueillir un apprenti pour un BAC Pro Paysager sur une durée de trois années au sein du pôle environnement - espaces naturels de la collectivité à compter de la rentrée 2023 ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer tout document se rapportant à ce contrat d'apprentissage.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Pôle environnement – espaces verts	1	BAC Pro paysager	3 ans

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget communal, « charges de personnel.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus relative à l'accueil d'un.e apprenti.e au sein du pôle « environnement – espaces naturels » à compter de l'année scolaire 2023 – 2024.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Alain Bourblanc", is written over the name.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 15

Le vendredi quatorze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;
Madame Dominique GARNIER a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Sophie KRYGIER a donné procuration à monsieur Franck GIRARD ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOURBLANC

Présents : 13 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2023

Objet : Compte-rendu de l'emploi des décisions

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire suivant l'article L.2122-22 du code précité.

Depuis la dernière séance, un seul acte a été édicté :

- **Décision n° 1** du 28 février 2023 relative à la délivrance à Mme Derouet de la concession au columbarium n° 45C pour une durée de quinze ans.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette communication.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Alain BOURBLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Bourblanc', written over a faint grid background.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »